

Rapport financier

2012



Rapport financier 2012

Groupe Caisse des Dépôts

Notion de groupe	2
Comptes consolidés	3
Comptes annuels de la Section générale	109

Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

Comptes annuels du fonds d'épargne	154
------------------------------------	-----

Notion de groupe

Le Code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. [...] »

La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises.

La Caisse des dépôts et consignations est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative. »

Le groupe Caisse des Dépôts présente donc la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel.

Sur le plan comptable, l'Établissement public est composé de deux sections :

- ▶ la Section générale, dont les comptes font l'objet d'une consolidation avec les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts ;
- ▶ la Section du Fonds d'épargne dotée d'un bilan et d'un compte de résultat spécifique.

Certification des comptes

Conformément à l'article L518-15-1 du Code monétaire et financier :

« Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. »

▲

Comptes consolidés au 31/12/2012

arrêtés par le Directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 14 mars 2013

Compte de résultat consolidé	5
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	5
Bilan consolidé	6
Tableau de passage des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux états financiers consolidés	10

Sommaire détaillé

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012	5
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres ...	5
Bilan consolidé au 31 décembre 2012	6
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012	7
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2012	8

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. FAITS MARQUANTS	10
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE	12
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	24
3.1 - Produits et charges d'intérêts	24
3.2 - Produits et charges de commissions	24
3.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25
3.4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	26
3.5 - Produits et charges des autres activités	26
3.6 - Charges générales d'exploitation	27
3.7 - Coût du risque	27
3.8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs	28
3.9 - Impôts sur les bénéfices	29
3.10 - Résultat par pôle	30
4. NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ	32
4.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	32
4.2 - Instruments dérivés de couverture - Actif et Passif	33
4.3 - Actifs financiers disponibles à la vente	34
4.4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit	35
4.5 - Prêts et créances sur la clientèle	36

4.6 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37
4.7 - Impôts	37
4.8 - Comptes de régularisation et actifs divers	38
4.9 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	39
4.10 - Participations dans les entreprises mises en équivalence	40
4.11 - Immobilisations	42
4.12 - Écarts d'acquisition	44
4.13 - Dettes envers les établissements de crédit	49
4.14 - Dettes envers la clientèle	49
4.15 - Dettes représentées par un titre	50
4.16 - Comptes de régularisation et passifs divers	50
4.17 - Provisions techniques des sociétés d'assurance	51
4.18 - Provisions	51
4.19 - Dettes subordonnées	52
4.20 - Engagements donnés et reçus	53
5. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	54
5.1 - Charges de personnel	54
5.2 - Effectif moyen	54
5.3 - Engagements sociaux	55
6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	56
6.1 - Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	56
6.2 - Entités non contrôlées par le Groupe	57
6.3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi	58
7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	59
7.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	59
7.2 - Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	60
8. INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	62
9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	77
10. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS	78

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	3.1	5 566	4 920
Intérêts et charges assimilés	3.1	(1 142)	(1 044)
Commissions (produits)	3.2	98	81
Commissions (charges)	3.2	(67)	(64)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	847	729
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	771	912
Produits des autres activités	3.5	20 890	21 428
Charges des autres activités	3.5	(18 776)	(18 800)
Produit net bancaire		8 187	8 162
Charges générales d'exploitation	3.6	(5 538)	(5 343)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(490)	(531)
Résultat brut d'exploitation		2 159	2 288
Coût du risque	3.7	(206)	(69)
Résultat d'exploitation		1 953	2 219
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.10	(2 311)	(828)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.8	30	173
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.12	(57)	(225)
Résultat avant impôt		(385)	1 339
Impôt sur les bénéfices	3.9	(739)	(580)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	4.9	(23)	(1)
Résultat net		(1 147)	758
Intérêts des minoritaires		689	(552)
Résultat net part du Groupe		(458)	206

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net	(1 147)	758
Écarts de conversion	(87)	(27)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	4 182	(3 275)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(154)	(121)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(38)	(9)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	475	(410)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4 378	(3 842)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3 231	(3 084)
Dont part du Groupe	2 897	(2 517)
Dont part des intérêts minoritaires	334	(567)

Bilan consolidé au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP		3 672	5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	31 251	31 794
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	735	502
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3	156 396	150 255
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.4	8 037	11 880
Prêts et créances sur la clientèle	4.5	13 491	12 807
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4.6	21 219	20 970
Actifs d'impôts	4.7	895	952
Comptes de régularisation et actifs divers	4.8	11 558	11 121
Actifs non courants destinés à être cédés	4.9	16 790	124
Participation aux bénéfices différée	4.17		249
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	3 144	5 734
Immeubles de placement	4.11	15 170	11 025
Immobilisations corporelles	4.11	2 474	2 584
Immobilisations incorporelles	4.11	650	850
Écarts d'acquisition	4.12	1 166	1 411
Total actif		286 648	262 263
Passif			
Banques centrales, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	7 070	6 123
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	2 007	1 444
Dettes envers les établissements de crédit	4.13	22 752	13 938
Dettes envers la clientèle	4.14	50 073	50 736
Dettes représentées par un titre	4.15	25 088	25 879
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	4.7	1 991	1 154
Comptes de régularisation et passifs divers	4.16	8 571	10 249
Passifs non courants destinés à être cédés	4.9	642	109
Provisions techniques des sociétés d'assurance	4.17	127 894	116 185
Provisions	4.18	860	867
Dettes subordonnées	4.19	1 040	1 025
Capitaux propres part du Groupe			
Réserves consolidées		19 869	20 125
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 284	837
Résultat de l'exercice		(458)	206
Total Capitaux propres part du Groupe		23 695	21 168
Intérêts minoritaires		14 965	13 386
Total Capitaux propres		38 660	34 554
Total passif		286 648	262 263

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012

	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres des minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture							
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	18 924	11	3 757	(334)	2 151	24 509	12 937	351	1 087	14 375	38 884
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2010	2 151				(2 151)		1 087		(1 087)		
Distribution 2011 au titre du résultat 2010	(839)					(839)	(378)			(378)	(1 217)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	2					2	189			189	191
Autres variations	(113)	(7)	81	28		(11)	(233)	(2)		(235)	(246)
Résultat de la période					206	206			552	552	758
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Écarts de conversion		(48)				(48)		5		5	(43)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(2 148)	(195)		(2 343)		(1 053)		(1 053)	(3 396)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(307)	(1)		(308)		(69)		(69)	(377)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	20 125	(44)	1 383	(502)	206	21 168	13 602	(768)	552	13 386	34 554
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2011	206				(206)		552		(552)		
Distribution 2012 au titre du résultat 2011	(103)					(103)	(374)			(374)	(477)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(24)			18		(6)	763	(18)		745	739
Autres variations	(335)	2	9	(3)		(327)	840	30		870	543
Résultat de la période					(458)	(458)			(689)	(689)	(1 147)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Écarts de conversion		63				63		(45)		(45)	18
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			3 955	(124)		3 831		1 098		1 098	4 929
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(563)	90		(473)		(26)		(26)	(499)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	19 869	21	4 784	(521)	(458)	23 695	15 383	271	(689)	14 965	38 660

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2012

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	(385)	1 339
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	920	719
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	163	340
Dotations nettes aux provisions et dépréciations ⁽¹⁾	4 051	4 303
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	2 311	828
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	(562)	(471)
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements ⁽³⁾	(3 168)	(543)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	3 715	5 176
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ⁽⁴⁾	8 936	(9 272)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ⁽⁵⁾	(1 017)	17 518
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽⁶⁾	(4 400)	(3 952)
Flux liés aux immeubles de placement	(338)	(721)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(2 576)	(1 386)
Impôts versés	(896)	(928)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(291)	1 259
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	3 039	7 774
Flux liés aux actifs financiers et participations	(1 845)	(1 907)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(523)	(411)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(2 368)	(2 318)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁷⁾	171	(1 511)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	614	(52)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	785	(1 563)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	4	(59)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	8	3
Effet des changements de méthode sur la période⁽⁸⁾	265	(75)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 732	3 762
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	8 559	4 797
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	5	7
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 554	4 790
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	10 291	8 559
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	3 672	5
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 619	8 554
Variation de la trésorerie nette	1 732	3 762

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	3		3	
Banques centrales et CCP	3 669		2	
Sous-total	3 672		5	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	3 561	1 482	5 600	1 213
OPCVM monétaires	4 540		4 167	
Sous-total	8 101	1 482	9 767	1 213
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	10 291		8 559	

1. Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.
2. Dont perte de valeur écart d'acquisition France Télécom (-1,9 Md€) et contribution à la perte de Dexia (-0,45 Md€) au 31 décembre 2012.
3. Il s'agit principalement de la variation en résultat de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat de CNP Assurances (-3 Md€) en 2012.
4. La variation observée provient de la Caisse des Dépôts Section générale et principalement de l'augmentation nette des prêts interbancaires (+11,8 Md€) et de la diminution des titres donnés en pension (-4,1 Md€).
5. La variation nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle provient essentiellement de la hausse de l'Acoss (+1,1 Md€) et de la diminution des dépôts des notaires (-2,2 Md€) en 2012; et essentiellement du remboursement du prêt à l'Acoss (20 Md€) et de la diminution des dépôts des notaires (-1,4 Md€) en 2011.
6. Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participations.
7. Dont 0,1 Md€ de dividendes payés à l'État en 2012 et 1,2 Md€ de dividendes payés à l'État en 2011.
8. Il s'agit principalement d'un reclassement d'OPCVM non monétaires à trésorerie et équivalents de trésorerie par la SNI en 2012.

Notes annexes aux états financiers

1. FAITS MARQUANTS

I - Banque publique d'investissement (BPI)

«La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions.» Article 1^{er} de la loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.

L'organisation de la Banque publique d'investissement ne sera définitive qu'une fois achevé son processus de constitution. Celui-ci implique que l'État et la Caisse des Dépôts apportent, à l'issue de la consultation des instances représentatives du personnel et de l'obtention des autorisations nécessaires, notamment des autorités de la concurrence, à la Banque publique d'investissement, trois entités distinctes : Oséo, le Fonds stratégique d'investissement et CDC Entreprises. Ce processus technique, qui devrait arriver à son terme d'ici la fin du premier semestre, permettra à la Banque publique d'investissement de déployer son action en s'appuyant sur environ 20 milliards d'euros de fonds propres.

En cible, la Banque publique d'investissement sera composée de trois entités :

- ▶ une société faitière, détenue à parité par l'État et la Caisse des Dépôts, qui assurera le pilotage de l'ensemble du groupe ;
- ▶ un pôle financement - l'actuel Oséo - dédié au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts ;
- ▶ un pôle investissement, issu de l'apport du FSI, de CDC Entreprises et de ses filiales, chargé des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises.

La gouvernance de la Banque publique d'investissement repose sur :

- ▶ le conseil d'administration, présidé par le Directeur général de la Caisse des Dépôts, et composé de quinze membres, le Directeur général de la Banque publique d'investissement, deux représentants des régions, quatre représentants de l'État, quatre représentants de la Caisse des Dépôts dont le président, deux personnalités qualifiées et deux représentants des salariés ;
- ▶ des comités d'orientation chargés d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice, par la Banque publique d'investissement et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général. Les comités régionaux d'orientation se prononcent notamment sur la cohérence entre les actions de la Banque publique d'investissement à l'échelon régional et ses orientations stratégiques nationales.

La Banque publique d'investissement interviendra auprès d'un spectre très large d'entreprises allant des start-up aux ETI et sera le grand partenaire public des PME, tout au long de leur développement. La Banque publique d'investissement aura également la possibilité de stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises.

Les interventions de la Banque publique d'investissement prendront plusieurs formes :

- ▶ le financement de l'innovation sous la forme de subventions et avances remboursables ;
- ▶ la garantie de prêts et, le cas échéant, d'investissements en fonds propres ;
- ▶ le cofinancement, aux côtés des banques de la place, de prêts bancaires à moyen et long terme visant à financer le développement ;
- ▶ l'investissement en fonds propres, et en quasi-fonds propres, directement et via des fonds partenaires, dans les PME, les ETI et les grandes entreprises ;
- ▶ la distribution de l'ensemble des soutiens financiers à l'export.

Au vu des décisions et des engagements pris par la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2012 dans le cadre de la création de la Banque publique d'investissement, les actifs et passifs concernant les entités intégrées ont été présentés au bilan sur les lignes «Actifs non courants destinés à être cédés» et «Passifs non courants destinés à être cédés».

II - DEXIA

L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro a soumis le groupe Dexia, durant l'été 2011, à un regain de tension sur sa situation de liquidité et l'a conduit à mettre en œuvre une série de mesures structurelles, visant à la résolution ordonnée du groupe Dexia.

La Caisse des Dépôts (Section générale) détenait 13 % du capital de Dexia SA jusqu'au 30 décembre 2012.

Au 30 juin 2012, comme au 31 décembre 2011, la valeur de mise en équivalence de la participation Dexia SA à l'actif du bilan du groupe Caisse des Dépôts était nulle.

Au 30 juin 2012, l'attente d'une décision définitive de la Commission européenne sur la garantie des États pesait lourdement sur le coût de refinancement du groupe Dexia et renforçait la probabilité qu'une amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficierait en premier lieu et principalement aux États garants, via les conditions de rémunération de cette garantie. Compte tenu de cette évolution de la situation en 2012, la Caisse des Dépôts a décidé d'enregistrer en résultat dès le 30 juin 2012 les pertes latentes négatives (accumulées depuis la première consolidation de Dexia en octobre 2008 dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts), soit -453 millions d'euros. Ainsi depuis le 30 juin 2012, dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts et de la Caisse des Dépôts (Section générale), le coût d'acquisition total des titres Dexia SA, soit 2,9 milliards d'euros, est totalement déprécié.

Le 31 décembre 2012, les États belge et français ont souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 5,5 milliards d'euros autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA réunie le 21 décembre 2012 et dans le cadre de l'approbation du plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia, approuvée par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Les États belge et français ont

souscrit à des actions de préférence nouvelles de Dexia SA, portant ainsi leur participation au capital de Dexia SA respectivement à 50 % et 44 %. L'opération a abouti à une dilution économique très importante des autres actionnaires, ainsi la Caisse des Dépôts Section générale ne détient plus au 31 décembre 2012 que 0,82 % du capital de Dexia SA et n'a plus d'administrateur. En conséquence, la Caisse des Dépôts Section générale a déconsolidé Dexia SA à cette date.

La contribution de Dexia SA au résultat du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2012 s'établit à -453 millions d'euros contre -1 milliard d'euros au 31 décembre 2011.

III - La Société de financement local (SFIL)

Le ministre de l'Économie et des Finances a signé le 23 janvier 2013 avec la Caisse des Dépôts, la Banque Postale et le groupe Dexia, le contrat de création de la Société de financement local.

Détenue à 75 % par l'État, 20 % par la Caisse des Dépôts et 5 % par La Banque Postale, la Société de financement local permettra de refinancer, via sa société de crédit foncier qui prendra le nom de Caisse Française de Financement Local, les prêts moyen et long terme que la Banque Postale va proposer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, aux collectivités territoriales, à leurs regroupements et aux établissements publics de santé.

Les crédits commercialisés par La Banque Postale en partenariat avec la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une co-entreprise, seront refinancés par la SFIL et représenteront une part significative du marché des prêts aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics de santé en offrant des volumes de prêts de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

Cet investissement renforcera la Caisse des Dépôts dans son rôle de partenaire privilégié des collectivités locales. Ce rôle s'exercera également à travers la mise en œuvre de l'enveloppe complémentaire de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales.

Dans le cadre des engagements pris au terme du pacte d'actionnaires de SFIL, la Caisse des Dépôts a accordé début 2013 une ligne de liquidité à la SFIL à hauteur d'un montant maximum de 12,5 milliards d'euros.

IV - Opération de rapprochement entre Icade et Silic

Le 30 décembre 2011, la Caisse des Dépôts a apporté la totalité de sa participation dans Icade, soit 55,58 % à la société Holdco SIIC, société holding créée à cet effet et contrôlée par la Caisse des Dépôts. Consécutivement, Groupama a apporté 6,5 % du capital de Silic, en échange de titres de la société Holdco SIIC. À l'issue de ces opérations, la Caisse des Dépôts contrôle la société Holdco SIIC à plus de 95 % au 31 décembre 2011.

Le 6 février 2012, la Caisse des Dépôts et Groupama ont signé un pacte d'actionnaires régissant leurs relations au sein de Holdco SIIC. Ce pacte est valable pour une durée de 20 ans et comporte notamment les stipulations suivantes :

- ▶ engagement d'inaliénabilité des titres Holdco SIIC détenus par Groupama pendant une durée de 30 mois suivant la date de conclusion du pacte d'actionnaires;
- ▶ un droit de préemption au profit de la Caisse des Dépôts à l'expiration de la période d'inaliénabilité;
- ▶ un droit de sortie conjointe proportionnel au profit de Groupama au cas où la Caisse des Dépôts souhaiterait transférer à un tiers autre qu'un affilié tout ou partie de ses titres Holdco SIIC;
- ▶ une liquidité au profit de Groupama.

À la suite de l'obtention de l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence le 13 février 2012, Groupama a apporté le solde de sa participation de 37,45 % du capital de Silic à Holdco SIIC le 16 février 2012. À l'issue de cet apport, Holdco SIIC détient de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts 43,94 % du capital et des droits de vote de Silic. La Caisse des Dépôts et Groupama détiennent respectivement 75,07 % et 24,93 % du capital et des droits de vote de Holdco SIIC.

L'opération d'apport des titres Silic par Groupama à Holdco SIIC confère à la Caisse des Dépôts le contrôle de Silic le 16 février 2012, concomitamment à une diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse des Dépôts dans les entités Holdco SIIC et Icade. À partir du 16 février 2012, la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales Holdco SIIC, Icade et Silic et consolide cet ensemble par intégration globale. La prise de contrôle de la Caisse des Dépôts sur Silic a conduit à la constatation d'un profit de 124 millions d'euros dans le résultat part du groupe Caisse des Dépôts.

Consécutivement au franchissement du seuil de 30 % par Holdco SIIC dans Silic agissant de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts, Icade a déposé, le 13 mars 2012, une offre obligatoire sur Silic. L'offre est composée d'une offre publique d'échange sur les actions Silic ainsi que d'une offre publique d'achat sur les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANES ») émises par Silic.

Les termes de l'offre sont les suivants :

- ▶ pour l'offre d'échange, la parité est égale à la parité d'échange retenue pour les apports à Holdco SIIC par Groupama de la participation dans Silic, soit 5 actions Icade pour 4 actions Silic;
- ▶ pour l'offre d'achat, la valeur nominale de l'ORNANE à laquelle s'ajoute le coupon couru jusqu'à la date anticipée pour le règlement-livraison de l'offre, soit 126 € par ORNANE sur la base d'un règlement-livraison le 14 juin 2012.

Le 24 avril 2012, l'AMF a déclaré l'offre conforme. La décision de conformité et l'avis d'ouverture de l'offre ont été publiés par l'AMF respectivement le 24 avril 2012 et le 26 avril 2012. Par recours du 3 mai et du 4 mai 2012, SMA Vie BTP et l'ADAM ont respectivement saisi la Cour d'appel de Paris d'une demande d'annulation de la décision de conformité de l'AMF. Par observations déposées près la Cour d'appel de Paris le 31 mai 2012, l'AMF s'est engagée « dans l'intérêt du marché et à titre conservatoire, à proroger la date de clôture de l'offre publique, initialement fixée au 1^{er} juin 2012, en sorte que cette clôture n'intervienne que huit jours au moins après le prononcé de l'arrêt de la Cour statuant sur les recours en annulation de la décision de l'AMF ».

Le 26 juin 2012, la Cour d'appel de Paris a fixé au 21 mars 2013 l'audience de plaidoirie. La décision de la Cour d'appel de Paris devrait intervenir d'ici à la fin du premier semestre 2013. Conformément à la décision de prorogation de l'AMF en date du 15 mai 2012, l'offre reste ouverte jusqu'à nouvel avis.

V - VEOLIA TRANSDEV

Le 22 octobre 2012, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement ont annoncé leur entrée en discussion en vue de la signature d'un accord définitif visant à renforcer la structure financière de Veolia Transdev et à lui donner les moyens de son développement stratégique.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement souscriraient à une augmentation de capital de 800 millions d'euros, par conversion d'une partie des prêts d'actionnaires. À l'issue de cette

opération, la Caisse des Dépôts détiendrait 60 % du capital de Veolia Transdev et prendrait le contrôle exclusif, Veolia Environnement conserverait 40 % du capital. Des cessions ciblées ainsi que la mise en place d'un refinancement bancaire accompagneraient cette opération. Préalablement à la réalisation de cette restructuration, Veolia Environnement reprendrait la participation de 66 % que Veolia Transdev détient dans la SNCM et ses filiales, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

La Caisse des Dépôts, partenaire de long terme des collectivités locales, inscrirait cette prise de contrôle dans la durée pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité.

Il est rappelé qu'à ce stade aucun accord définitif n'a été conclu entre les parties, les discussions devant se poursuivre après information et consultation des instances représentatives du personnel.

Le résultat de l'exercice 2012 du groupe Veolia Transdev a fortement souffert d'un contexte économique difficile dans certains pays européens ainsi que de la perte de contrats importants aux Pays-Bas. C'est dans ce contexte que le groupe Veolia Transdev a mené la révision des plans à long terme de ses unités génératrices de trésorerie, qui a conduit, pour les unités génératrices de trésorerie «Pays-Bas», «Ibérie» et «lignes internationales», à reconnaître des pertes de valeurs sur écart d'acquisition pour un montant total de 301 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, la contribution du groupe Veolia Transdev au résultat du groupe Caisse des Dépôts est négative de 203 millions d'euros.

VI - Participation France Télécom détenue par le FSI

En juillet 2009, lors de la création du FSI, l'État a apporté 13,5 % du capital de France Télécom au FSI pour une valeur comptable IFRS de 5,7 milliards d'euros. Ces titres étaient jusqu'alors comptabilisés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Fin 2012, suite à la modification du pacte d'actionnaires entre le FSI et l'État avec la création d'une instance de concertation pour les décisions prises par la gouvernance de France Télécom en conseil d'administration et assemblée générale, le FSI exerce à partir de fin décembre 2012 une influence notable sur France Télécom.

Le coût d'acquisition des titres France Télécom est de 5,7 milliards d'euros, l'écart d'acquisition constaté à la date d'entrée en consolidation dans les comptes consolidés du groupe FSI s'élève à 6 milliards d'euros. Le FSI a décidé de déprécier cette participation pour un montant de 2,4 milliards d'euros en raison du parcours boursier du titre en 2012 et de l'arrêt des comptes de l'entreprise. La valeur retenue est la situation nette arrêtée par le conseil d'administration de France Télécom soit 9,20 € par action à comparer à une valeur d'apport par l'État de 16 € par action.

La contribution de France Télécom au résultat du groupe Caisse des Dépôts est négative de 1 milliard d'euros.

VII - Incidence des marchés financiers sur l'année 2012

Les marchés boursiers ont bénéficié de l'apaisement des tensions sur les dettes souveraines, à la fin de l'été, ces derniers avaient effacé les pertes intervenues au second trimestre. Un rattrapage prononcé s'est ensuite réalisé en fin d'année. Le CAC 40 a progressé finalement de + 15 % en 2012, passant de 3160 points à 3641 points.

La Section générale a enregistré par résultat -0,5 milliard d'euros de dépréciation d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente et + 1,6 milliard d'euros de variation de juste valeur par capitaux propres nette d'impôts.

Le groupe FSI a enregistré par résultat -0,6 milliard d'euros de dépréciation d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente et + 0,9 milliard d'euros de variation de juste valeur nette d'impôt par capitaux propres hors effet France Télécom.

2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE

I - Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS, lequel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2012 en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite «carve out»), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2012 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Par rapport au 31 décembre 2011, l'amendement à IFRS 7 «*Instruments financiers : Informations à fournir*» - «*Transferts d'actifs financiers*» (règlements CE n°1205/2011 du 22 novembre 2011 et CE n°1256/2012 du 13 décembre 2012) est d'application obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012.

Cet amendement permet notamment d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), par la communication d'informations financières spécifiques sur les risques associés à l'implication conservée par le cédant dans des actifs financiers cédés qu'ils soient intégralement décomptabilisés ou non.

L'application de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le Groupe n'applique pas les normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les normes, amendements et interprétations qui ne seront d'application obligatoire que sur les prochains exercices, à savoir :

- Les cinq normes sur la consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 révisée et IAS 28 révisée)

Ces nouvelles normes et normes révisées de consolidation seront obligatoirement applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, avec possibilité d'une application anticipée, à condition d'appliquer l'ensemble de ces nouvelles normes et normes révisées.

- IFRS 10 «*États financiers consolidés*» (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de contrôle où le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du

contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

- IFRS 11 «Partenariats» (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

Cette norme distingue deux types de partenariat (entreprise commune et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires. Elle supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises qui devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

- IFRS 12 «Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités» (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les entités consolidées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non. Son objectif est de fournir une information qui permette aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, ainsi que les incidences de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

- IAS 27 révisée «États financiers individuels»

(règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

La norme révisée précise les modalités de comptabilisation des participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans les états financiers individuels.

- IAS 28 révisée «Participations dans des entreprises associées et des coentreprises» (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

La norme révisée tient compte des modifications liées aux normes IFRS 10 et 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Elle définit leur mode de comptabilisation et les modalités d'application de la méthode de la mise en équivalence.

L'étude de l'incidence de la prochaine application de ces nouvelles normes est en cours de finalisation au niveau du groupe Caisse des Dépôts. Les principales incidences seraient les suivantes :

► IFRS 10 : l'application rétrospective de cette norme sur le périmètre de consolidation du Groupe sera sans effet significatif sur les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2012.

► IFRS 11 : l'application rétrospective de cette norme aura un effet significatif sur la présentation des comptes consolidés publiés au 31 décembre 2012 au niveau de la CNP Assurances.

En effet, une diminution du bilan de 138,8 milliards d'euros et une diminution de Produit Net Bancaire de 1,3 milliard d'euros sont anticipées sur les comptes consolidés suite au changement de méthode de consolidation de la CNP Assurances, passant d'intégration proportionnelle à mise en équivalence.

► IFRS 12 : le Groupe anticipe un enrichissement des notes annexes au titre des informations données sur les filiales contrôlées, les partenariats et participations dans des entreprises associées.

► IAS 28 révisée : cette révision sera sans conséquence significative sur les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2012.

Ces constats sont établis sur la base de la lecture à ce jour des dispositions des normes.

Ces normes seront appliquées, de manière anticipée par la Caisse des Dépôts, au 1^{er} janvier 2013.

► Les autres nouvelles normes, amendements et interprétations
Les autres évolutions réglementaires ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts. Ceci concerne notamment :

- Amendement à IAS 1 «Présentation des états financiers»

- «Présentation des autres éléments du résultat global»

(règlement CE n°475/2012 du 5 juin 2012)

Cet amendement, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, clarifie les dispositions sur la présentation de l'«État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres» et introduit une présentation des «Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres» (encore dénommées «Autres éléments du résultat global») en distinguant ceux qui sont susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat net, de ceux qui ne le seront jamais.

- Amendement à IAS 19 «Avantages du personnel»

(règlement CE n°475/2012 du 5 juin 2012)

Cet amendement, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, apporte notamment des modifications sur le traitement comptable du coût des services passés en cas de changement de régimes, sur les modalités de présentation au résultat de l'impact des variations des engagements et supprime les options permises pour la comptabilisation des gains ou pertes actuariels sur les régimes à prestations définies, en ne retenant que la comptabilisation directement en capitaux propres (traitement déjà utilisé par le groupe Caisse des Dépôts).

- Amendement à IAS 12 «Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents» (règlement CE n°1255/2012 du 11 décembre 2012)

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement à IAS 12, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immeubles de placement, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

- IFRS 13 «Évaluation de la juste valeur» (règlement CE n°1255/2012 du 11 décembre 2012)

Cette norme, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, fournit dans un texte unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par le référentiel IFRS et les informations à fournir en annexe.

- Amendements à IFRS 7 et à IAS 32 «Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers» (règlement CE n°1256/2012 du 13 décembre 2012)

L'amendement à IFRS 7, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, requiert notamment de présenter les montants bruts des actifs et des passifs financiers (avant effets de compensation), les montants compensés et le montant net présenté au bilan. L'amendement à IAS 32, qui sera lui applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, apporte des clarifications sur la compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil National de la Comptabilité

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'«état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres», le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- ▶ la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », « *Instruments financiers dérivés de couverture* », « *Actifs financiers disponibles à la vente* » ;
- ▶ le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;
- ▶ le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- ▶ la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- ▶ le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- ▶ les impôts différés ;
- ▶ le montant des postes liés à l'activité d'assurance (provisions techniques et la participation différée active ou passive) ;
- ▶ les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- ▶ la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises.

II - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2. Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le

contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un Groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité *ad hoc* sont les suivants :

- ▶ les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- ▶ le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;
- ▶ le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- ▶ le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêt des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêt serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du Groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3. Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option* ».

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* ».

Les sociétés d'économie mixte (Sem, Saiem) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle exclusif sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en «*Actifs financiers disponibles à la vente*».

Les titres de sociétés, acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en «*Actifs non courants destinés à être cédés*».

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le grand emprunt national entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une «décomptabilisation» des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

4. Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du Groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Selon la possibilité offerte par IFRS 1, le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006, tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Principes appliqués pour les opérations réalisées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009 (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition*. Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III.8.

Principes appliqués pour les opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010 (IFRS 3R)

Les principes comptables relatifs aux regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition appliqués jusqu'au 31 décembre 2009 sont modifiés sur les principaux aspects suivants :

- ▶ Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises sont désormais comptabilisés en charges dans le résultat de l'exercice.
- ▶ À la date de prise de contrôle, les intérêts minoritaires de l'entité acquise peuvent être sur option exerçables acquisition par acquisition :
 - comptabilisés à leur juste valeur, ce qui implique la détermination et la comptabilisation d'un écart d'acquisition complet (attribution d'une part de l'écart d'acquisition aux intérêts minoritaires), ou
 - comptabilisés à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, ce qui implique la détermination d'un écart d'acquisition «partiel» comptabilisé selon les pratiques antérieures au 1^{er} janvier 2010 décrites ci-dessus.
- ▶ Tout ajustement du prix d'acquisition est comptabilisé dès la date de prise de contrôle, à la juste valeur.
- ▶ Dans des situations de prises de contrôle par étape, la participation antérieurement détenue par le groupe acquéreur est réévaluée à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat. L'écart d'acquisition est ainsi déterminé à la date de prise de contrôle et non plus à la date de chaque transaction. De même, la perte du contrôle d'une filiale consolidée est qualifiée au plan réglementaire d'«événement économique» significatif pour le Groupe. Elle se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

7. Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts a opté, dès la clôture 2007, pour la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont également comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires continuent d'être comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les cinq pôles d'activité au 31 décembre 2012, inchangés par rapport à l'exercice 2011, sont les suivants :

- ▶ pôle Caisse des Dépôts;
- ▶ pôle Banque, Assurance, la Poste;
- ▶ pôle Financement des entreprises;
- ▶ pôle Immobilier et Tourisme;
- ▶ pôle Infrastructure, Transport et Environnement.

III - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à la valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

1.1 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IAS 39 comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

● Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le Groupe se réfère notamment au prix des transactions les plus récentes.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

● Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination de ces justes valeurs tient notamment compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles basés notamment sur des modèles standards et qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière.

Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

- Instruments valorisés à partir de modèles utilisant une part significative des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché ou utilisant des modèles d'évaluation non reconnus sur les marchés.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

- Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- ▶ si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres « immobiliers » sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7 ;
- ▶ si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basé sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées pour tenir compte des spécificités de l'entité concernée.

Par ailleurs, lorsque la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés sur des marchés actifs est égale à la valeur comptable (absence de réévaluation), un classement en niveau 2 est préconisé.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Il est classé en niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

1.2 - Titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- ▶ actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- ▶ actifs financiers disponibles à la vente ;
- ▶ actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- ▶ prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille «*Actifs financiers à la juste valeur par résultat*» résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*». Lors de la première application des IFRS, les ajustements de l'encours d'ouverture ont été comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus- ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*», du compte de résultat consolidé.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*».

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante ou prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Les critères de dépréciation à caractère durable distinguent les notions de «*caractère significatif*» et de «*caractère durable*» à travers des critères distincts et non cumulatifs. Les critères de dépréciation retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) s'inscrivent à deux niveaux.

- ▶ 1^{er} niveau: seuils de déclenchement d'une analyse documentée
 - critère de baisse importante: décote de plus de 30 % du cours de clôture à la date d'arrêt; ou
 - critère de baisse prolongée: décote de plus de 30 % du cours moyen sur les 12 derniers mois.

Ces deux critères constituent des indicateurs significatifs permettant d'identifier les titres sur lesquels une analyse multicritère documentée sera réalisée. À l'issue de cette analyse, le principe du «*jugement d'expert*» s'exerce pour déterminer si une dépréciation par résultat doit être constatée.

- ▶ 2^e niveau: critères de déclenchement mécanique de la dépréciation Sauf événements exceptionnels dûment justifiés, une dépréciation sera constatée à partir du moment où l'un des deux critères de déclenchement mécanique de dépréciation est atteint:

- titre en décote de plus de 50 % du cours de clôture à la date d'arrêt par rapport au coût d'acquisition ; ou
- titre en moins-valeur depuis plus de trois ans par rapport au coût d'acquisition.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-valeur latente relevée sur le titre est enregistrée automatiquement en résultat.

Les critères retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) sont appliqués par les autres entités, sauf si au regard de l'activité de ces autres entités, d'autres critères de dépréciation durable paraissent plus pertinents.

La dépréciation des titres de capitaux propres est enregistrée dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*» du compte de résultat et ne peut être reprise qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée en résultat lorsqu'un risque de contrepartie est avéré, avec une reprise possible en résultat en cas d'amélioration ultérieure.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique «*Intérêts et produits assimilés*» du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*» du compte de résultat.

• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en «*Actifs financiers disponibles à la vente*» et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée

par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

• Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des «*Prêts et créances*», n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.3 - Crédits

Les crédits du Groupe sont affectés à la catégorie «*Prêts et créances*», sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- ▶ les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- ▶ les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée

par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

• Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n°2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- ▶ lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales) ;
- ▶ lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- ▶ lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique «*Coût du risque*» du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

• Provisionnement sur base collective

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conduit à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.4 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- ▶ les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- ▶ les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.5 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels, dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.6 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêtés comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

• Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

• Dérivés et comptabilité de couverture

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture et doivent remplir les conditions suivantes :

- ▶ éligibilité de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ;
- ▶ documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- ▶ démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme. Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ».

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». C'est notamment le cas des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

1.7 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.8 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.9 - Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les investissements du groupe Caisse des Dépôts dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au Groupe. L'écart d'acquisition afférent à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Ainsi, en pratique, la valeur comptable de la participation mise en équivalence est le plus souvent comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3. Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les instruments financiers restent toutefois évalués selon les principes de la norme IAS 39. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou

lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4. Opérations en devises

À la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- ▶ les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- ▶ les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5. Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- ▶ les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- ▶ les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- ▶ les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables 12 mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- ▶ les indemnités de fin de contrat de travail.

5.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'État français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6. Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- ▶ gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- ▶ couverture / façade : 25 à 40 ans ;
- ▶ agencements : 10 à 25 ans ;
- ▶ installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- ▶ gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une

dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9. Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- ▶ le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- ▶ l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- ▶ la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- ▶ la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- ▶ la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement, coté preneur, qui répond aux objectifs suivants :

- ▶ faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- ▶ comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre

cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

11. Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du Groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un Groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués pour le 31 décembre 2012 s'établissent :

- lorsque les différences futures se réaliseront jusqu'en 2015
 - ▶ à 36,10 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun ;
 - ▶ à 16,25 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisés par des FCPR fiscaux) ;
 - ▶ à 20,58 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
 - ▶ à 4,33 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (36,1 %).

- lorsque les différences futures se réaliseront après 2015
 - ▶ à 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun ;
 - ▶ à 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
 - ▶ à 19,63 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
 - ▶ à 4,13 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (34,43 %).

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12. Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du Groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique «*Produits et charges des autres activités*» avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont répartis dans les quatre catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en trois catégories :

- ▶ les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- ▶ les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- ▶ les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français et les contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une «comptabilité reflet».

La «comptabilité reflet» permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différés de valorisation de l'actif et du passif. Elle consiste à enregistrer dans

un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Elle reflète donc les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif dans la rubrique «*Provisions techniques des sociétés d'assurance*» (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif dans la rubrique «*Participation aux bénéfices différée*» (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques.

À chaque arrêté comptable, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis, etc.) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le Groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

13. Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

3.1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	12		12	31		31
Comptes et prêts/emprunts à terme	30	(365)	(335)	27	(255)	(228)
Pensions				1		1
Autres opérations dont instruments de couverture	10	(1)	9	22	(4)	18
Opérations avec les établissements de crédit	52	(366)	(314)	81	(259)	(178)
Comptes ordinaires et assimilés	6		6	10		10
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	185	(454)	(269)	264	(488)	(224)
Autres opérations dont instruments de couverture	41		41	48		48
Opérations avec la clientèle	232	(454)	(222)	322	(488)	(166)
Actifs financiers disponibles à la vente	4 660		4 660	3 841		3 841
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	833		833	860		860
Autres opérations dont instruments de couverture	(211)		(211)	(184)		(184)
Opérations sur instruments financiers	5 282		5 282	4 517		4 517
Dettes représentées par un titre		(259)	(259)		(239)	(239)
Dettes subordonnées		(63)	(63)		(58)	(58)
Emprunts émis et assimilés		(322)	(322)		(297)	(297)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	5 566	(1 142)	4 424	4 920	(1 044)	3 876

3.2 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit et assimilés				
Opérations avec la clientèle	7		7	
Opérations sur titres et dérivés	7	(20)		(24)
Autres prestations de services financiers	84	(47)	74	(40)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	98	(67)	81	(64)

3.3 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	36	4	(10)	18
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	2 651	465	(555)	21
Dividendes	18	7	92	
Autres produits et charges sur titres	(1 346)		1 392	
Titres	1 359	476	919	39
Gains ou pertes nets de cession			(2)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(254)		(167)	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(254)		(169)	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts				
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(169)	(169)	76	76
Autres produits et charges sur emprunts	(131)	(131)	(136)	(136)
Emprunts	(300)	(300)	(60)	(60)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	51		13	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie			(11)	
Résultat des opérations de couverture	51		2	
Portefeuilles couverts en taux				
Portefeuilles couverts en taux				
Opérations de change	(9)		37	
Opérations de change	(9)		37	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	847	176	729	(21)

3.4 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Plus ou moins-values de cessions	(398)	118
Titres à revenu fixe	(398)	118
Plus ou moins-values de cessions	1 039	1 430
Dépréciations durables	(1 373)	(2 110)
Dividendes	1 503	1 472
Titres à revenu variable	1 169	792
Prêts		
Autres produits et charges sur titres		2
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	771	912

3.5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 662	(754)	1 480	(585)
Produits et charges des autres activités	7 263	(2 353)	7 222	(2 525)
Produits et charges des activités d'assurance	11 965	(15 669)	12 726	(15 690)
Total produits et charges des autres activités	20 890	(18 776)	21 428	(18 800)

3.6 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges de personnel	(3 736)	(3 766)
Autres charges et services extérieurs	(1 772)	(1 572)
Dotations / reprises de provisions	(30)	(5)
Autres charges générales d'exploitation	(1 802)	(1 577)
Total charges générales d'exploitation	(5 538)	(5 343)

3.7 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit				
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	14	(24)	23	(30)
Dépréciation des titres disponibles à la vente	36	(225)	15	(15)
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	60			(60)
Dépréciations	110	(249)	38	(105)
Autres provisions pour risque de contrepartie	25	(6)	21	(5)
Autres provisions pour risque de contrepartie	25	(6)	21	(5)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(86)		(18)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(86)		(18)
Coût du risque	135	(341)	59	(128)

3.8 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	(2)	(6)
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	(2)	(6)
Gains ou pertes sur cession de titres ⁽¹⁾	6	181
Plus ou moins-values de dilution	29	
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(3)	(2)
Gains ou pertes sur titres consolidés	32	179
Autres gains et pertes		
Autres gains et pertes		
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	30	173

(1) Dont 138 millions d'euros de résultat de cession Transdev, en 2011.

3.9 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

3.9.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charge d'impôt courant	(970)	(696)
Charge d'impôt différé	231	116
Charge d'impôt de l'exercice	(739)	(580)

3.9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net part du Groupe	(458)	206
Intérêts des minoritaires	(689)	552
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 311	828
Variations de valeur des écarts d'acquisition	57	225
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	23	1
Impôt sur les bénéfices	739	580
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 983	2 392
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	36,10 %	36,10 %
Charge d'impôt théorique	(716)	(864)
Effet des opérations défiscalisées et différences de taux avec les filiales étrangères	(46)	103
Effet des différences permanentes	87	142
Effet net de la reconnaissance d'impôt différé	(52)	(27)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	34	15
Autres éléments	(46)	51
Charge d'impôt de l'exercice	(739)	(580)
Taux d'impôt effectif	37,3 %	24,2 %

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France.

3.10 - RÉSULTAT PAR PÔLE

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	1 599	1 683	3 872	3 145
Intérêts et charges assimilées	(721)	(723)	(64)	(60)
Commissions (produits)	25	21	7	
Commissions (charges)	(43)	(44)	(23)	(19)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(2)	53	986	656
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	350	56	39	105
Produits des autres activités	497	451	12 328	13 190
Charges des autres activités	(499)	(586)	(15 803)	(15 944)
Produit net bancaire	1 206	911	1 342	1 073
Charges générales d'exploitation	(441)	(360)	(383)	(367)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(123)	(105)	(44)	(31)
Résultat brut d'exploitation	642	446	915	675
Coût du risque	(10)	(52)	29	
Résultat d'exploitation	632	394	944	675
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(48)	8	(343)	(956)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	200	(1)	
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(69)	(30)
Résultat avant impôt	612	602	531	(311)
Impôt sur les bénéfices	(270)	(154)	(364)	(187)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
Résultat net	342	448	167	(498)
Intérêts des minoritaires	(15)		(151)	(131)
Résultat net part du Groupe	327	448	16	(629)

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
81	59	6	9	8	24	5 566	4 920
(17)	7	(317)	(224)	(23)	(44)	(1 142)	(1 044)
66	60					98	81
(1)	(1)					(67)	(64)
(135)	37		(14)	(2)	(3)	847	729
329	741	25	28	28	(18)	771	912
7	12	3 218	3 070	4 840	4 705	20 890	21 428
(2)	(2)	(1 614)	(1 475)	(858)	(793)	(18 776)	(18 800)
328	913	1 318	1 394	3 993	3 871	8 187	8 162
(103)	(95)	(902)	(921)	(3 709)	(3 600)	(5 538)	(5 343)
(1)	(1)	(121)	(116)	(201)	(278)	(490)	(531)
224	817	295	357	83	(7)	2 159	2 288
(218)		(5)	(2)	(2)	(15)	(206)	(69)
6	817	290	355	81	(22)	1 953	2 219
(2 002)	57	13	17	69	46	(2 311)	(828)
	(2)	(2)	(7)	5	(18)	30	173
		162		(150)	(195)	(57)	(225)
(1 996)	872	463	365	5	(189)	(385)	1 339
76	(153)	(147)	(88)	(34)	2	(739)	(580)
				(23)	(1)	(23)	(1)
(1 920)	719	316	277	(52)	(188)	(1 147)	758
962	(324)	(84)	(71)	(23)	(26)	689	(552)
(958)	395	232	206	(75)	(214)	(458)	206

4. NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

4.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations et Bons du Trésor	6 973	6 652	10 914	956
Titres de créances négociables	131	312	411	227
OPCVM	11 931		11 498	
Autres titres				
Titres à revenu fixe	19 035	6 964	22 823	1 183
Actions	1 728	157	1 986	
FCPR	24		1	
Autres titres	598	498	811	2 673
Actions et autres titres à revenu variable	2 350	655	2 798	2 673
Instruments financiers dérivés de transaction	2 247		2 317	
Instruments financiers dérivés de transaction	2 247		2 317	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 632	7 619	27 938	3 856

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		4 550		4 473
Autres				
Dettes représentées par un titre		4 550		4 473
Dettes de titres				
Dettes de titres				
Instruments financiers dérivés de transaction	2 520		1 650	
Instruments financiers dérivés de transaction	2 520		1 650	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 520	4 550	1 650	4 473

4.2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF ET PASSIF

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Instruments de taux	233	115
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	80	50
Couverture de juste valeur	313	165
Instruments de taux	408	325
Instruments de change	14	12
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	422	337
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	735	502

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Instruments de taux	859	756
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	29	4
Couverture de juste valeur	888	760
Instruments de taux	1 116	681
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	3	3
Couverture de flux de trésorerie	1 119	684
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	2 007	1 444

4.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Obligations et Bons du Trésor	84 397	99	7 222	74 436	72	83
Titres de créances négociables	35 461	482	96	32 544	408	(52)
OPCVM	8 317		313	5 812		91
Autres titres	989		15	1 039		(27)
Créances rattachées	1 746			1 772		
Titres à revenu fixe	130 910	581	7 646	115 603	480	95
Actions	21 865		6 969	29 028		3 611
FCPR	1 092		220	888		120
Autres titres	2 529		347	4 736		596
Actions et autres titres à revenu variable	25 486		7 536	34 652		4 327
Total des actifs disponibles à la vente	156 396	581	15 182	150 255	480	4 422

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres à revenu fixe	(196)	(738)
Actions et autres titres à revenu variable	(10 015)	(8 195)
Total dépréciations	(10 211)	(8 933)

4.4 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	3 559	5 597
Comptes courants du fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	2	7
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	3 561	5 604
Comptes et prêts à terme	4 463	6 271
Créances à terme sur le fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	13	5
Créances douteuses	25	31
Dépréciations	(25)	(31)
Créances à terme sur les établissements de crédit	4 476	6 276
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	8 037	11 880

4.5 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires débiteurs	789	983
Créances rattachées		
Créances douteuses	5	5
Dépréciations	(5)	(5)
Comptes ordinaires débiteurs	789	983
Prêts à la clientèle financière	4	4
Crédits de trésorerie	1 783	1 427
Crédits à l'équipement	433	487
Crédits au logement	504	506
Avances rattachées à des titres	716	791
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	13	19
Opérations de location financement	21	24
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	3 838	3 577
Créances rattachées	137	131
Créances douteuses	704	658
Dépréciations	(373)	(347)
Autres concours à la clientèle	7 780	7 277
Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers	3 626	3 316
Autres actifs d'assurance	1 296	1 231
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	4 922	4 547
Total des prêts et créances sur la clientèle	13 491	12 807

4.6 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Obligations et Bons du Trésor	17 533	17 123
Titres de créances négociables	3 305	3 463
Autres titres		
Créances rattachées	397	461
Dépréciations	(16)	(77)
Titres à revenu fixe	21 219	20 970
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 219	20 970

4.7 - IMPÔTS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Impôts différés	(862)	(137)
Créances/Dettes d'impôt	(234)	(65)
Total ⁽¹⁾	(1 096)	(202)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

■ Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Juste valeur sur instruments financiers et titres	(2 226)	(1 240)
Plus-values en sursis d'imposition	(207)	(282)
Juste valeur sur instruments financiers par résultat	275	233
Décalages temporels sur titres	1 336	1 151
Autres décalages temporels	(40)	1
Total des impôts différés comptabilisés	(862)	(137)
dont <i>Impôts différés actifs</i>	740	752
<i>Impôts différés passifs</i>	(1 602)	(889)

4.8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges constatées d'avance	105	120
Produits à recevoir	464	183
Autres comptes de régularisation	1 387	1 728
Comptes de régularisation	1 956	2 031
Débiteurs divers	6 360	4 297
Stocks et assimilés	910	924
Dépôts de garantie	210	190
Créances clients	1 845	1 573
Autres actifs divers ⁽¹⁾	483	2 295
Dépréciations	(206)	(189)
Actifs divers	9 602	9 090
Total des comptes de régularisation et actifs divers	11 558	11 121

(1) Dont part de l'État dans le capital souscrit non appelé du FSI pour 1 780 millions d'euros en 2011, reclassé en 2012 dans les actifs non courants destinés à être cédés.

4.9 - ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Actif		
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés ⁽³⁾	16 316	
Immobilisations de placement ⁽¹⁾	194	89
Immobilisations d'exploitation	50	35
Autres actifs destinés à être cédés		
Actifs en cours de cession	16 560	124
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés	15	
Immobilisations de placement		
Immobilisations d'exploitation	122	
Autres actifs des activités abandonnées	93	
Actifs des activités abandonnées⁽²⁾	230	
Total des actifs non courants destinés à être cédés	16 790	124
Passif		
Passifs non courants destinés à être cédés ⁽³⁾	478	84
Passifs non courants destinés à être cédés	478	84
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Instruments financiers dérivés		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Autres dettes	164	25
Dettes liées aux activités abandonnées⁽²⁾	164	25
Total des passifs non courants destinés à être cédés	642	109

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés et comptabilisés au coût amorti s'établit à 199 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 120 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(2) Les actifs et passifs liés aux activités abandonnées au 31 décembre 2012 proviennent essentiellement de Veolia Transdev dans le cadre de l'abandon de l'UGT « SNCM » et de l'UGT « Europe Centrale ». La contribution de Veolia Transdev est à l'actif de 230 millions d'euros, au passif de 118 millions d'euros et au compte de résultat de (23) millions d'euros.

(3) Les actifs et passifs en cours de cession au 31 décembre 2012 proviennent essentiellement du FSI. En effet, au vu des décisions et des engagements pris par la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2012 dans le cadre de la création de la BPI, les actifs et passifs concernant le FSI ont été présentés au bilan sur les lignes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ».

Le poste « Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés » comprend notamment les « Participations dans les entreprises mises en équivalence » (détaillées dans les clôtures précédentes dans la note 4.10) :

(en millions d'euros)	31.12.2012	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Fonds stratégique d'investissement	6 604	4 000
EIFFAGE	629	102
SOPROL	181	
EUTELSAT COMMUNICATIONS	1 040	592
SECHE ENVIRONNEMENT	51	
HIME		
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA		
DAHER SA	54	27
ST MICROELECTRONICS	596	
France TELECOM	3 289	3 257
ERAMET	764	22

4.10 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

4.10.1 - Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Pôle Caisse des Dépôts	69	42	92	63
AEW EUROPE	69	42	92	63
Pôle Banque - Assurance - La Poste	1 588	191	1 450	191
DEXIA			0	0
LA POSTE	1 588	191	1 450	191
Pôle Financement des entreprises	717		3 463	770
SA OSEO	717		564	
EIFFAGE ⁽¹⁾			649	97
SOPROL ⁽¹⁾			253	
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽¹⁾			1 023	592
SECHE ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾			112	39
HIME ⁽¹⁾			4	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽¹⁾			23	
DAHER SA ⁽¹⁾			68	42
ST MICROELECTRONICS ⁽¹⁾			767	
France TELECOM ⁽¹⁾				
ERAMET ⁽¹⁾				
Pôle Immobilier & Tourisme	166	20	157	20
Groupe ICADE			1	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	62	20	61	20
SANTOLINE	49		51	
Groupe SNI	55		44	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	604		572	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	78		86	
Groupe VEOLIA TRANSDEV	3		4	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	514		475	
Groupe EGIS	9		7	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 144	253	5 734	1 044

(1) Reclassement des participations détenues par le FSI en actifs destinés à être cédés.

4.10.2 - Compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	(47)	(49)	8	
LOGISTIS			1	
AEW EUROPE	(19)	(21)	7	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽²⁾	(28)	(28)		
Pôle Banque - Assurance - La Poste	(344)		(955)	(128)
DEXIA	(453)		(1 003)	(128)
LA POSTE	109		48	
Pôle Financement des entreprises	(2 003)	(1 946)	57	(31)
SA OSEO	26		28	
EIFFAGE	51	5	50	(5)
SOPROL	(33)		(26)	(26)
EUTELSAT COMMUNICATIONS	89		87	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	(33)	(10)	4	
HIME			(23)	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	(62)		(67)	
DAHER SA	(13)	(14)		
ST MICROELECTRONICS	(98)		4	
France TELECOM	(1 927)	(1 927)		
ERAMET	(3)			
Pôle Immobilier & Tourisme	13		17	
Groupe ICADE	(1)		1	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	2		4	
SANTOLINE	(1)		2	
Groupe SNI	13		10	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	70		45	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	(4)		(4)	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	73		50	
Groupe EGIS	1		(1)	
Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	(2 311)	(1 995)	(828)	(159)

(2) Correction de valeur constatée avant l'apport en 2009 au FSI.

4.11 - IMMOBILISATIONS

4.11.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2012
Terrains	3 279	128	(161)	6	3 252
Constructions	8 822	298	(276)	4 494	13 338
Installations techniques et agencements	209		(6)	546	749
Forêts et réserves foncières	351	28	(3)	172	548
Avances et acomptes					
Subventions d'investissement	(294)	(9)		5	(298)
Immobilisations en cours	1 006	571	(6)	(609)	962
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Autres	1				1
Immeubles de placement	13 384	1 016	(452)	4 614	18 562
Terrains	272	1	(3)	(11)	259
Constructions	1 062	21	(13)	(17)	1 053
Installations techniques et agencements	1 806	54	(36)	54	1 878
Avances et acomptes	3			(1)	2
Subventions d'investissement					
Immobilisations en cours	122	159		(64)	217
Autres	2 470	156	(196)	(602)	1 828
Immobilisations corporelles	5 735	391	(248)	(641)	5 237
Logiciels	835	22	(92)	(28)	737
Concessions, brevets, licences	182	1	(5)	6	184
Immobilisations en cours	94	123	(1)	(88)	128
Autres immobilisations incorporelles	608	30	(9)	(195)	434
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance vie	189			(3)	186
Immobilisations incorporelles	1 908	176	(107)	(308)	1 669

4.11.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2012
Terrains	(111)	(73)	14	(14)	(184)
Constructions	(2 004)	(451)	127	(616)	(2 944)
Installations techniques et agencements	(159)	(8)	5	(11)	(173)
Forêts et réserves foncières	(47)	(11)	2	(8)	(64)
Subventions d'investissement	93		5	(4)	94
Immobilisations incorporelles de placement	(9)				(9)
Autres	(122)	(3)	7	6	(112)
Immeubles de placement	(2 359)	(546)	160	(647)	(3 392)
Terrains	(5)			4	(1)
Constructions	(470)	(39)	3	20	(486)
Installations techniques et agencements	(1 043)	(107)	33	6	(1 111)
Autres	(1 633)	(154)	152	470	(1 165)
Immobilisations corporelles	(3 151)	(300)	188	500	(2 763)
Logiciels	(701)	(98)	90	123	(586)
Concessions, brevets, licences	(75)	(17)	7	3	(82)
Autres immobilisations incorporelles	(140)	(80)	1	13	(206)
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance vie	(142)	(6)		3	(145)
Immobilisations incorporelles	(1 058)	(201)	98	142	(1 019)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2012
Immeubles de placement (*)	11 025	15 170
Immobilisations corporelles	2 584	2 474
Immobilisations incorporelles	850	650
Total	14 459	18 294

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 21 015 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 16 683 millions d'euros au 31 décembre 2011.

L'augmentation de la valeur comptable et de la valeur de marché des immeubles de placement s'explique principalement par l'acquisition de la société SILIC.

4.12 - ÉCARTS D'ACQUISITION

4.12.1 - Variations des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2012
Pôle Banque - Assurance - La Poste						
Groupe CNP ASSURANCES	409			(69)	(10)	330
Pôle Immobilier & Tourisme						
Groupe ICADE	72			(1)	(1)	70
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	305			(2)		303
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement						
Groupe EGIS	84	1			(2)	83
Groupe VEOLIA TRANSDEV	528	2		(150)	(13)	367
AQUALTER	13					13
Total des écarts d'acquisition	1 411	3		(222)	(26)	1 166

Les pertes de valeurs de la période, nettes du profit de 165 millions d'euros issu de la prise de contrôle de Silic, s'élèvent à (57) millions d'euros.

4.12.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Pôle Banque - Assurance - La Poste		
Groupe CNP ASSURANCES		
CNP ASSURANCES	208	208
CNP UNICREDIT VITA		69
CAIXA SEGUROS	80	90
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES	4	5
AUTRES	38	37
Pôle Immobilier & Tourisme		
Groupe ICADE		
FONCIÈRE	4	6
PROMOTION	39	39
SERVICES	27	27
Groupe COMPAGNIE DES ALPES		
STVI	96	96
BELPARK BV	60	60
WALIBI WORLD BV	33	33
DOLFINARIUM	18	18
GRÉVIN & CIE SA	14	14
FUTUROSCOPE	13	13
MERIBEL ALPINA	12	12
AVENIR LAND SAS	12	12
STGM	11	11
AUTRES	34	36
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement		
Groupe EGIS		
EGIS SA	3	3
IOSIS	45	45
VEGA ENGENHARIA LTDA	16	17
ATELIER DU PAYSAGE	4	4
EGIS AVIA	2	2
AUTRES	13	13
Groupe VEOLIA TRANSDEV	367	528
AQUALTER	13	13
Total des écarts d'acquisition	1 166	1 411

4.12.3 - Opération Silic

Le 16 février 2012, la prise de contrôle de la Caisse des Dépôts sur Silic a conduit à la constatation d'un profit de 165 millions d'euros, soit 124 millions d'euros dans le résultat part du Groupe.

4.12.4 - Groupe CNP Assurances

Les tests annuels de perte de valeur des écarts d'acquisition ont conduit à constater une dépréciation de 170 millions d'euros de CNP UniCredit Vita dans les comptes du groupe CNP Assurances, soit une charge de 69 millions d'euros pour la quote-part revenant à la Caisse des Dépôts. L'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita est totalement déprécié au 31 décembre 2012.

4.12.5 - Groupe Veolia Transdev

4.12.5.1 - Détail par unités génératrices de trésorerie

Le détail des écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie du Groupe Veolia Transdev, pris à 100 %, est le suivant:

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
France	569	(95)	474	568	(95)	473
Pays-Bas	317	(314)	3	318	(38)	280
Allemagne	145	(121)	24	163	(121)	42
États-Unis	101	(22)	79	107	(23)	84
Australie et Nouvelle-Zélande	82	(47)	35	82	(47)	35
Lignes internationales	55	(25)	30	55	(6)	49
Royaume-Uni	45	(5)	40	42	(5)	37
Canada	42	(17)	25	42	(17)	25
Suède	38	(38)		36	(36)	
Belgique	25		25	25		25
Ibérie	10	(10)		10	(3)	7
Total	1 429	(694)	735	1 448	(391)	1 057

4.12.5.2 - Test de dépréciation

L'évolution du contexte économique et financier, les évolutions d'ordre concurrentiel, réglementaire peuvent affecter l'estimation des valeurs recouvrables, de même que des évolutions imprévues des systèmes politique, économique et juridique de certains pays. Les projections de flux de trésorerie du plan long terme traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs, et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part, et des changements anticipés sur la période couverte par le plan long terme d'autre part.

Les autres hypothèses qui influencent la détermination des valeurs recouvrables sont les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini ; ils sont fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie.

Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini des principales zones en 2012 sont les suivants :

	Taux d'actualisation	Taux moyens de croissance à l'infini
France	7,6 %	2,0 %
Pays-Bas	6,9 %	1,8 %
Allemagne	7,0 %	2,0 %
Suède	7,4 %	2,0 %
Ibérie	10,7 %	1,5 %
États-Unis	7,5 %	2,0 %
Australie et Nouvelle-Zélande	8,1 %	2,5 %
Asie	11,0 %	3,0 %

■ Pertes de valeur constatées en résultat sur l'exercice

Les perspectives d'activité ont conduit à la dépréciation des écarts d'acquisition des unités génératrices de trésorerie suivantes :

	31.12.2012	31.12.2011
France		(95)
Pays-Bas	(275)	(39)
Allemagne		(121)
États-Unis		(21)
Australie et Nouvelle-Zélande		(44)
Lignes internationales	(19)	(6)
Royaume-Uni		(5)
Canada		(16)
Suède		(36)
Ibérie	(7)	(3)
Total	(301)	(386)

4.12.5.3 - Sensibilité des tests de pertes de valeur

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1 %, d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1 % et de flux de trésorerie opérationnels minorés de 5 %.

Les variations de flux de trésorerie opérationnels prises en compte pour l'élaboration de ces sensibilités intègrent la capacité d'autofinancement opérationnelle, minorée des investissements et intègrent la variation de besoin en fonds de roulement.

Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ces activités. Pour un certain nombre d'unités génératrices de trésorerie, ces variations conduisent à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, ajustée le cas échéant des dépréciations de l'exercice :

(en millions d'euros)	Écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable	Écart complémentaire entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable lié à une augmentation du taux d'actualisation (1 %)	Écart complémentaire entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable lié à une diminution du taux de croissance à l'infini (1 %)	Écart complémentaire entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable lié à une diminution des flux de trésorerie opérationnels (5 %)
Pays-Bas	(274)	(41)	(32)	(13)
Allemagne		(39)	(27)	
Lignes internationales	(19)	(5)	(3)	(2)
Ibérie	(21)	(6)	(4)	(3)
Autres		(3)	(2)	
Total	(314)	(94)	(68)	(18)

4.13 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	991	894
Dettes à vue envers le fonds d'épargne	491	319
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	1	1
Dettes à vue	1 483	1 214
Comptes et emprunts à terme	20 928	8 362
Titres et valeurs donnés en pension livrée	209	4 305
Dettes rattachées	132	57
Dettes à terme	21 269	12 724
Total des dettes envers les établissements de crédit	22 752	13 938

4.14 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs	42 284	42 806
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées		1
Comptes ordinaires créditeurs	42 284	42 807
Emprunts à la clientèle financière	12	40
Consignations	4 093	3 842
Comptes créditeurs à terme	2 279	2 607
Titres et valeurs donnés en pension livrée		167
Autres dettes à terme envers la clientèle	5	6
Dettes rattachées	562	551
Autres dettes	6 951	7 213
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	492	435
Autres dettes d'assurance	346	281
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	838	716
Total des dettes envers la clientèle	50 073	50 736

4.15 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	22 790	24 353
Dettes rattachées	96	72
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	22 886	24 425
Emprunts obligataires et assimilés	2 202	1 454
Dettes rattachées		
Emprunts obligataires et assimilés	2 202	1 454
Total des dettes représentées par un titre	25 088	25 879

4.16 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits constatés d'avance	387	431
Charges à payer	32	28
Autres comptes de régularisation	2 082	2 534
Comptes de régularisation	2 501	2 993
Créditeurs divers	1 461	1 290
Dépôts de garantie	137	91
Dettes fournisseurs	1 190	1 113
Autres passifs divers	3 282	4 762
Passifs divers	6 070	7 256
Total des comptes de régularisation et passifs divers	8 571	10 249

4.17 - PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	11 559	11 049
Autres contrats d'assurance	45 819	42 103
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	57 378	53 152
Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	59 187	59 500
Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	358	383
Contrats financiers en UC	3 214	2 935
Passifs relatifs à des contrats financiers	62 759	62 818
Participation aux bénéfices différée passive	7 757	215
Instruments dérivés séparés sur contrats		
Autres passifs	7 757	215
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	127 894	116 185
Participation aux bénéfices différée active⁽¹⁾		(249)

(1) Compte tenu des dépréciations et moins-values latentes comptabilisées sur l'année 2011, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée active nette. Le test de recouvrabilité mené au 31 décembre 2011 démontre la capacité du groupe CNP Assurances à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

4.18 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2012
Provisions pour engagements sociaux	414	85	(56)	(12)	4	435
Provisions pour risques immobiliers	18	7	(4)	(1)		20
Provisions pour risques de contrepartie	52	37	(25)	(4)	(22)	38
Autres provisions	383	177	(118)	(75)		367
Total des provisions	867	306	(203)	(92)	(18)	860

Icade a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur l'exercice 2010. L'administration fiscale avait, à cette occasion, remis en cause dans sa proposition de rectification (le 8 décembre 2010) les valeurs vénales au 31 décembre 2006 ressortant des expertises immobilières ayant servi de base de calcul à l'«exit tax» (IS au taux de 16,50%) lors de la fusion-absorption d'Icade Patrimoine par Icade, au 1^{er} janvier 2007. Il en résultait une augmentation des bases de l'«exit tax» générant un impôt complémentaire de 204 millions d'euros en principal. Par une nouvelle proposition de rectification (le 26 avril 2012), l'administration fiscale a indiqué à Icade qu'elle envisage de modifier le taux d'imposition applicable à une fraction des montants rehaussés, le portant de 16,50% à 19%. L'impôt complémentaire serait alors porté à 206 millions d'euros. La société continue de contester l'intégralité de cette proposition de rectification, en accord avec ses cabinets conseils. En conséquence, comme au 31 décembre 2011, aucune provision n'a été constituée à ce titre au 31 décembre 2012.

En l'état actuel de la procédure, le désaccord entre l'administration fiscale et Icade, portant sur la valeur de ce patrimoine au 31 décembre 2006, est soumis à l'avis de la Commission Nationale des Impôts Directs et Taxes sur le Chiffre d'Affaires.

4.19 - DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres subordonnés à terme	947	933
Titres subordonnés à durée indéterminée	93	92
Total des dettes subordonnées	1 040	1 025

■ Détail des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence du taux	31.12.2012	Juste valeur
Titres subordonnés à terme				947	965
Groupe CNP Assurances					
	avr.-03	À compter du 16.05.2013 et jusqu'en 2023	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11.07.2013	122	121
	juin-03	À compter du 24.06.2013 et jusqu'en 2023	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 24.06.2013	81	74
	juin-09	À compter du 23.06.2010 et jusqu'en 2014	Euribor 6 mois + 3,25 %	6	6
	sept.-10	À compter du 14.09.2020 ⁽¹⁾	6 % (réel/réel) jusqu'en 2020 et Euribor 3M (réel/360) + 447,2 bps	305	312
	avr.-11	À compter du 11.04.2011	7,375 % jusqu'en sept. 2021 puis Libor 12 mois + 448,2 bp	149	157
	avr.-11	À compter du 07.04.2011	6,875 % jusqu'en sept. 2021 puis Euribor 12 mois + 440 bps	284	295
Titres subordonnés à durée indéterminée				93	82
Groupe CNP Assurances					
	oct.-03	Indéterminée	Euribor 6 mois + 1,5 %	18	18
	nov.-04	Indéterminée	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	37	32
	nov.-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3 mois + 1,6 %	38	32
Total des dettes subordonnées				1 040	1 047

(1) La date d'échéance des titres émis en septembre 2010 est le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

4.20 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés	50 032	37 187
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit		20
En faveur de la clientèle	8 428	6 089
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	11 324	13 117
En faveur de la clientèle	1 636	1 917
Engagements sur titres		
Titres à livrer	51	
Autres engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit	21 712	10 484
En faveur de la clientèle	6 881	5 560
Engagements reçus	25 352	26 944
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	8 013	7 563
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	6 697	9 084
Reçus de la clientèle	4 648	4 553
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 473	2 107
Autres engagements reçus		
Reçus d'établissements de crédit	3 758	3 029
Reçus de la clientèle	763	608
Autres engagements reçus		

5. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.1 - CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(3 505)	(3 572)
Régimes postérieurs à l'emploi	(122)	(83)
Avantages à long terme	(4)	(6)
Intéressement et participation	(105)	(105)
Total des charges de personnel	(3 736)	(3 766)

5.2 - EFFECTIF MOYEN

	31.12.2012	31.12.2011
France	38 343	39 256
Étranger	37 652	38 169
Total effectif moyen	75 995	77 425

Dont effectif Veolia Transdev intégré à 50 % :

- en 2012 : 48 394 (en France : 16 881, à l'étranger : 31 513),

- en 2011 : 50 940 (en France : 17 896, à l'étranger : 33 044).

5.3 - ENGAGEMENTS SOCIAUX

5.3.1 - Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dette actuarielle à l'ouverture	402	304
Coût des services rendus au cours de l'exercice	34	29
Coût financier de l'exercice	13	7
Prestations versées	(12)	(12)
Modification/Réduction des régimes	(21)	(19)
Gains/pertes actuariels de l'exercice	61	7
Effets des variations de périmètre & autres	(51)	86
Dette actuarielle à la clôture	426	402

5.3.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(34)	(29)
Coût financier de l'exercice	(13)	(7)
Rendement attendu des actifs sur la période		
Coûts des services passés	12	12
Écarts actuariels	(3)	
Effets des réductions ou liquidations de régime	21	19
Total de la charge nette comptabilisée au résultat	(17)	(5)

6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne, les fonds de retraite et les fonds gérés dans le cadre du Grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

6.1 - RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Crédits		1		841
Autres actifs financiers		399		694
Autres actifs	75		34	
Total des actifs avec des entités liées	75	400	34	1 535
Dettes		20		423
Autres passifs financiers				
Autres passifs	1	26	3	585
Total des passifs avec des entités liées	1	46	3	1 008
Engagements donnés	671	341	546	341
Engagements reçus	5	334	7	959
Total des engagements avec des entités liées	676	675	553	1 300
Intérêts et produits nets assimilés	2	64	1	51
Commissions				
Résultat net sur opérations financières		(42)		
Produits nets des autres activités	7	(5)		(3)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	21	(8)	42	(8)
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	30	9	43	40

6.2 - ENTITÉS NON CONTRÔLÉES PAR LE GROUPE

a) Le fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Crédits	1 813	
Autres actifs financiers	18	25
Autres actifs	45	11
Total des actifs	1 876	36
Dettes	491	319
Autres passifs financiers		1
Autres passifs	39	77
Total des passifs	530	397
Engagements donnés		
Engagements reçus	500	
Total des engagements	500	
Intérêts et produits nets assimilés	13	(3)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières	11	7
Produits nets des autres activités	10	19
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	126	114
Résultat brut d'exploitation	160	137

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Crédits		
Autres actifs financiers		
Autres actifs	41	24
Total des actifs	41	24
Dettes	3 138	3 627
Autres passifs financiers		
Autres passifs	33	31
Total des passifs	3 171	3 658
Engagements donnés	240	6
Engagements reçus		
Total des engagements	240	6
Intérêts et produits nets assimilés	(5)	(19)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités		1
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	282	283
Résultat brut d'exploitation	277	265

c) Les fonds gérés dans le cadre du grand emprunt national

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de 8 conventions et 10 actions du Programme d'investissement d'avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés en 2010 sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor. Sur l'année 2012, l'enveloppe a été réduite de 498 millions d'euros. Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le grand emprunt national entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

Cette enveloppe versée par l'État, après imputation des coûts de gestion, se répartit ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes de régularisation actif		
Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir	5 894	6 392
Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213
Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956
Ville de demain	842	998
Fonds national d'amorçage	573	388
Formation en alternance Hébergement	247	250
Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247
Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199
Économie sociale et solidaire	92	92
France Brevets	49	49
Fonds Écotechnologies	150	
Société d'accélération des transferts de technologie	167	
Comptes de régularisation passif		
Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	5 894	6 392
Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213
Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956
Ville de demain	842	998
Fonds national d'amorçage	573	388
Formation en alternance Hébergement	247	250
Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247
Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199
Économie sociale et solidaire	92	92
France Brevets	49	49
Fonds Écotechnologies	150	
Société d'accélération des transferts de technologie	167	

6.3 - ENTITÉS ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
	31.12.2012	31.12.2012
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 037	8 037
Prêts et créances sur la clientèle	13 491	13 491
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 219	25 736
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	42 747	47 264
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	22 752	22 752
Dettes envers la clientèle	50 073	50 073
Dettes représentées par un titre	25 088	25 088
Dettes subordonnées	1 040	1 047
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	98 953	98 960

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
	31.12.2011	31.12.2011
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 880	11 880
Prêts et créances sur la clientèle	12 807	12 807
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 970	21 619
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	45 657	46 306
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	13 938	13 938
Dettes envers la clientèle	50 736	50 736
Dettes représentées par un titre	25 879	25 879
Dettes subordonnées	1 025	696
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	91 578	91 249

7.2 - INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

7.2.1 - Répartition des instruments financiers évalués à la juste valeur par modèle de valorisation

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif: Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables: Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables: Niveau 3	Total 31.12.2012
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	17 000	6 616	16	23 632
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	6 658	817	144	7 619
Instruments financiers dérivés de couverture		735		735
Actifs financiers disponibles à la vente	115 739	39 858	799	156 396
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	139 397	48 026	959	188 382
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		2 521		2 521
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	3 671	878		4 549
Instruments financiers dérivés de couverture	17	1 990		2 007
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	3 688	5 389		9 077

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif: Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables: Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables: Niveau 3	Total 31.12.2011
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	20 191	7 731	16	27 938
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	1 437	801	1 618	3 856
Instruments financiers dérivés de couverture		502		502
Actifs financiers disponibles à la vente	115 372	34 275	608	150 255
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	137 000	43 309	2 242	182 551
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		1 650		1 650
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	3 363	1 110		4 473
Instruments financiers dérivés de couverture	7	1 437		1 444
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	3 370	4 197		7 567

La grande majorité des instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués par référence à la «Cotation sur un marché actif» directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- ▶ les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence;
- ▶ les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles;
- ▶ les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative;
- ▶ les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France;
- ▶ les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des «Techniques de valorisation utilisant des données observables» (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- ▶ les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe;
- ▶ les participations non cotées;
- ▶ les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré;
- ▶ les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

Les instruments financiers évalués selon des «Techniques de valorisation utilisant des données non observables» (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

7.2.2 - Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
Solde au 31 décembre 2011	16	1 618	608	2 242
Acquisitions		214	153	367
Cessions		(100)	(79)	(179)
Transferts vers niveau 3 (entrées)			56	56
Transferts hors niveau 3 (sorties)			(4)	(4)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		5	87	92
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat		28	(19)	9
Effets des variations de change				
Effets des variations de périmètres & autres		(1 621)	(3)	(1 624)
Solde au 31 décembre 2012	16	144	799	959

(1) Dont reclassement en actifs destinés à être cédés des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat du FSI pour 1 621 M€.

8. INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

I - Dispositif de gestion des risques relatifs aux instruments financiers

1. Organisation du contrôle des risques

a) Rôle de la Direction des Risques et du Contrôle Interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du comité de direction du groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par l'Audit interne, rattaché au Directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

b) Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau :

► risques financiers: le second niveau de contrôle est mis en place à la DRCI depuis 2010.

► risques opérationnels: le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

c) Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un reporting vers la DRCI.

La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

En application de la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008, par le décret n° 2009-268 du 9 mars 2009, la Caisse des Dépôts est assujettie au CRBF 97-02 relatif au contrôle interne depuis le 1^{er} janvier 2010, moyennant quelques adaptations dans sa mise en œuvre; et plusieurs règlements d'ordre prudentiel ont été étendus à la Caisse des Dépôts pour entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011 (dans leur version applicable aux établissements financiers au 1^{er} janvier 2010), conformément aux décrets n° 2010-411 du 27 avril 2010 et n° 2009-268 du 9 mars 2009.

En vertu de ces décrets, la Commission de surveillance confie à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) le contrôle de l'application de ces règlements pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et les spécificités de la Caisse des Dépôts sont prises en compte dans le modèle prudentiel.

2. Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

La charte du groupe Caisse des Dépôts formule les éléments de politique des risques suivants:

«Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques: la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. L'Établissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres.»

«Les ambitions du Groupe sont présentées dans un plan stratégique à moyen terme. Ce plan fixe, en tenant compte d'un cadrage macro-économique commun, les objectifs stratégiques du Groupe et les indicateurs cibles associés, les grandes lignes en matière d'allocation de capital et les perspectives en termes de création de valeur.»

Dans ce cadre, le pilotage s'exerce notamment dans le cadre du modèle prudentiel.

Le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts a été adopté par la Commission de surveillance, sur proposition du Directeur général et après avis de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). La commission a pu ainsi fixer le niveau de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce modèle, propre à la Caisse des Dépôts, permet de prendre en compte ses spécificités et en particulier sa mission d'investisseur de long terme. Ainsi, le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts s'applique à la Section générale en tenant compte de son modèle économique et des objectifs de gestion.

Le modèle prudentiel couvre les principaux risques: le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel et le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme. Le modèle prudentiel adopté par la Commission de surveillance mesure donc la solidité de la Caisse des Dépôts dans une perspective pluriannuelle.

En fonction du cycle économique et des fluctuations des marchés, le dispositif applicable à la Section générale autorise des variations des fonds propres disponibles à l'intérieur d'un «corridor» de solvabilité entre un montant «cible», un seuil de surveillance et un montant «minimum». Le seuil minimum du corridor, calculé dans le cadre du modèle prudentiel, est toujours supérieur à la référence réglementaire (Bâle II).

Comme la charte du groupe Caisse des Dépôts l'indique, «le contrôle des risques du Groupe s'exerce en premier lieu par la participation de l'Établissement public aux instances de gouvernance des filiales, notamment aux comités d'audit. En second lieu, l'Établissement public met en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle des risques, financiers et non financiers, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe. Ce dispositif est adapté à la nature de chaque activité, à sa volumétrie, et au statut juridique des entités qui l'exercent.»

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée «Principes d'organisation du contrôle interne». Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque

de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et la lutte contre le blanchiment.

La DRCI intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :

- ▶ la base « incidents », qui recense les incidents et les plans d'action associés ;
- ▶ les cartographies de risques opérationnels ;
- ▶ les indicateurs d'alerte ;
- ▶ le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la DRCI et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- ▶ le plan de continuité d'entreprise.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un progiciel afin de gérer ces différents outils.

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels de l'ensemble des métiers de l'Établissement public et des principales filiales est effectuée par la DRCI à un rythme semestriel.

3. Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études et validées par le Directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- ▶ les comités des engagements, présidés par le Directeur général, et qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- ▶ les comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction et dans le comité d'investissement immobilier ;
- ▶ le comité actif/passif mensuel ainsi que dans le comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au Directeur général.

4. Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires et dérivés associés) le comité des risques de contrepartie (CRC) examine un reporting élaboré par la DRCI, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- ▶ répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notations, zones géographiques, émetteurs ;
- ▶ concentration des portefeuilles ;
- ▶ variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours d'un comité mensuel (comité actif/passif).

La DRCI transmet mensuellement au Directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - Identification des risques

1. Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

g) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque découlant de l'application des contrats d'assurance. Couvrant des engagements divers relatifs aux différents contrats d'assurance commercialisés par le groupe CNP Assurances, il fait l'objet d'une description détaillée dans le paragraphe II.3.e) « Méthodes et mesure des risques – Risque d'assurance ».

h) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et des systèmes d'information. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes.

i) Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières

significatives, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

2. Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le Directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 50 millions d'euros et par le directeur général adjoint lorsqu'il est compris entre 10 et 50 millions d'euros.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le Directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux comités mensuels actif-passif, aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles et aux comités trimestriels de gestion prudentielle, présidés par le Directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement 5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le comité des risques de contrepartie déjà cité se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés.

Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci.

Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie («collatéralisation») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération bancaire française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA»).

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

d.1) Les comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Établissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à deux niveaux en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le comité de provisionnement métier et le comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, immobilisations, etc.).

Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non-recouvrement des encours douteux ou compromis. La dépréciation des titres de participation relève du comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre (cf. §II d.2), à l'exception de l'activité investisseur d'intérêt général gérée par la direction du développement territorial.

Par ailleurs, sont également maintenus dans les comités de provisionnement métier et fédéral les titres faisant l'objet d'une procédure judiciaire (contentieux, litiges, liquidations, etc.).

Les deux instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées.

Les comités de provisionnement métiers statuent sur les flux compris entre 50 000 et 300 000 €. Ils examinent les stocks de provisions compris entre 1,5 et 4 millions d'euros pour un tiers ou un dossier donné.

Le comité de provisionnement fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 000 € en flux et examine les stocks de provisions supérieurs à 4 millions d'euros.

La direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du comité de provisionnement fédéral.

d.2) Le comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre

Le comité de valorisation de l'activité titres a pour objet de déterminer, sur la base des informations qui lui sont communiquées, les valorisations à retenir, et les éventuelles dépréciations à constater, dans les comptes de la Section générale et les comptes consolidés du Groupe.

Présidé par le directeur des finances, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date d'arrêté statutaire des comptes. Ses membres permanents sont le directeur des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les responsables des départements pilotage financier et comptabilité, développement filiales et participations, gestion financière, et le responsable de la gestion du portefeuille de la Section générale.

Le comité apprécie les propositions de dépréciations en normes IFRS selon les modalités décrites dans le chapitre des principes et méthodes comptables du rapport financier.

Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence sont également décrites dans le chapitre des principes et méthodes comptables du rapport financier.

a) Risque de crédit

• Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)

	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	28 246	26 323
Instruments financiers dérivés de couverture	735	502
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	130 910	115 603
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 037	11 880
Prêts et créances sur la clientèle	13 491	12 807
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 219	20 970
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	202 638	188 085
Engagements de financement donnés	8 428	6 109
Engagements de garantie financière donnés	12 960	15 034
Autres engagements donnés	4 673	6 407
Provisions pour engagements donnés		
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	26 061	27 550
Total de l'exposition nette	228 699	215 635

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale et le groupe CNP Assurances :

- ▶ au 31 décembre 2012 la Section générale représente 38 % du total et le groupe CNP Assurances 59 % ;
- ▶ au 31 décembre 2011 la Section générale représente 41 % du total et le groupe CNP Assurances 55 %.

Les expositions nettes des autres filiales ne sont pas significatives au regard du total Groupe.

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de DRCI attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de *rating*. L'importance

3. Méthodes et mesure des risques

Dans le contexte de dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers, qu'ils soient de marché ou de crédit.

Actuellement, les expositions sur actifs de taux portent sur quatre principales classes d'actifs :

- ▶ les émetteurs souverains, principalement de l'Union européenne mais aussi de manière marginale de certains autres pays émergents ;
- ▶ les établissements financiers de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- ▶ les émetteurs *corporate* de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- ▶ des parts de titrisation, systématiquement senior, et essentiellement exposées au marché hypothécaire résidentiel européen.

de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature.

Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif (*add-on*) représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts (Section générale) n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA à leur émission, par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres, à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance, ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de Bourse au 31 décembre.

• Ventilation des actifs financiers par nature

	31.12.2012					Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
	Actifs financiers bruts (*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	
(en millions d'euros)						
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	154 358	154 145		213	(213)	154 145
Prêts et avances	19 913	19 152	4	757	(402)	19 511
Instruments dérivés						2 983
Total des actifs financiers ventilés par nature	174 271	173 297	4	970	(615)	176 639
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						25 998
Total des actifs financiers						202 637

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

	31.12.2011					Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
	Actifs financiers bruts(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	
(en millions d'euros)						
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	138 579	138 352		227	(227)	138 352
Prêts et avances	23 290	22 586	4	700	(382)	22 908
Instruments dérivés						2 819
Total des actifs financiers ventilés par nature	161 869	160 938	4	927	(609)	164 079
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						24 006
Total des actifs financiers						188 085

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

• Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts

La dette souveraine se définit comme l'ensemble de titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste

valeur et les éventuelles dépréciations). Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale et du groupe CNP Assurances.

• Exposition aux dettes souveraines de la Section générale

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
France	12 249	12 249	8 530	8 530
Allemagne	3 906	3 906	4 984	4 984
Espagne	1 499	1 499	2 314	2 314
Autriche	803	803	949	949
Irlande	708	708	710	710
Belgique	219	219	527	527
Italie	234	234	270	270
Finlande	223	223	223	223
Pays-Bas	119	119	119	119
Pologne	117	117		
Bésil	106	106	78	78
Canada	72	72	72	72
Grèce			23	23
Afrique du Sud	81	81	42	42
Israël	49	49	24	24
Chili	21	21	21	21
République de Corée (Corée du Sud)	69	69	17	17
Qatar	62	62		
Mexique	48	48	11	11
République tchèque	6	6		
Slovénie	23	23		
Luxembourg	12	12		
Islande			10	10
Total de l'exposition de la Section générale	20 626	20 626	18 924	18 924

Au 31 décembre 2012, l'exposition de la Section générale sur la dette souveraine provient en majorité de titres classés dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

• Exposition aux dettes souveraines du groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
France	27 612	1 297	23 727	1 214
Italie	3 879	242	4 293	438
Belgique	3 941	117	3 705	128
Espagne	1 630	141	2 321	171
Autriche	2 464	60	2 729	81
Bésil	665	399	394	236
Portugal	780	17	731	40
Pays-Bas	100	5	319	11
Irlande	410	13	690	19
Allemagne	1 639	91	1 953	118
Grèce	2		232	9
Finlande	15	1	173	4
Pologne	174	8	104	6
Luxembourg	16	6	84	8
Suède	2	1	43	1
Danemark	85	2	82	2
Slovénie	110	2	106	2
Grande-Bretagne	61		63	
Canada	284	25	323	26
Chypre	6	6	6	6
Autres	3 148	236	2 496	193
Total de l'exposition du groupe CNP Assurances	47 023	2 669	44 574	2 713

Comptes consolidés

Les données présentées dans ce tableau correspondent aux données du groupe CNP Assurances intégrées à 40,62 %. Les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée fondés sur la comptabilité reflet. En l'absence de défaut avéré, aucun des titres de dettes souveraines, à l'exception du cas particulier de la dette grecque, n'a fait l'objet d'une dépréciation. La très grande majorité des titres de dettes souveraines est classée dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente ».

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- ▶ pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;

- par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes.
- ▶ pour les portefeuilles actions :
- concentration sectorielle : par la *Value at Risk* de marché du portefeuille par secteur ;
 - concentration individuelle : par l'indice de Gini ou l'indice de Herfindahl.
- ▶ pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts :
- par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

• Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et instruments dérivés sains par notation de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
AAA	19 545	57 966
AA	58 449	25 386
A	44 288	39 588
BBB	18 529	6 047
BB	2 798	1 597
< B	386	376
Non noté	13 133	10 211
Total de la répartition par notation de crédit	157 128	141 171

• Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et des prêts et avances sains par agent économique et zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Administrations centrales	56 912	56 307
Établissements de crédit	34 205	34 513
Institutions non établissements de crédit	68 963	55 530
Grandes Entreprises	11 675	13 032
Clientèle de détail	1 422	1 418
Autres	120	138
Total de la répartition par agent économique	173 297	160 938
France	96 917	86 255
Autres pays d'Europe	58 283	60 806
Amérique du Nord	5 336	4 837
Amérique centrale et du Sud	1 263	1 000
Afrique et Moyen-Orient	203	72
Asie et Océanie	1 217	229
Autres	10 078	7 739
Total de la répartition par zone géographique	173 297	160 938

c) Risque de liquidité

• Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2012						Total des actifs financiers
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	
Caisse, banques centrales	3 672						3 672
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34	400	697	701	2 493	26 926	31 251
Instruments financiers dérivés de couverture		13	6	57	252	407	735
Actifs financiers disponibles à la vente	13 556	4 008	21 611	35 945	61 123	20 153	156 396
Prêts et créances	4 858	2 468	7 312	3 827	2 808	255	21 528
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	526	183	1 763	6 749	11 998		21 219
Total des actifs financiers	22 646	7 072	31 389	47 279	78 674	47 741	234 801

(en millions d'euros)	31.12.2011						Total des actifs financiers
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	
Caisse, banques centrales	5						5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	72	776	617	1 492	3 708	25 129	31 794
Instruments financiers dérivés de couverture		4		35	144	319	502
Actifs financiers disponibles à la vente	11 936	7 471	14 082	33 541	53 883	29 342	150 255
Prêts et créances	12 108	42	1 632	7 526	3 053	326	24 687
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	59	605	1 962	7 897	10 447		20 970
Total des actifs financiers	24 180	8 898	18 293	50 491	71 235	55 116	228 213

• Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2012						Total des passifs financiers
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Banques centrales, CCP							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	248	144	612	1 747	4 319		7 070
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	8	7	67	672	365	888	2 007
Dettes envers les établissements de crédit	1 270	942	1 066	15 597	3 618	259	22 752
Dettes envers la clientèle	43 329	776	1 959	489	3 484	36	50 073
Dettes représentées par un titre	3 173	6 999	6 584	3 680	4 652		25 088
Dettes subordonnées				6	793	241	1 040
Total des passifs financiers	48 028	8 868	10 288	22 191	17 231	1 424	108 030

	31.12.2011						Total des passifs financiers
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	
(en millions d'euros)							
Banques centrales, CCP							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		8	1 074	2 006	3 035		6 123
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	4	11	25	494	397	513	1 444
Dettes envers les établissements de crédit	1 691	3 575	2 634	3 381	2 631	26	13 938
Dettes envers la clientèle	43 585	844	2 143	1 364	2 782	18	50 736
Dettes représentées par un titre		13 234	6 008	3 504	3 133		25 879
Dettes subordonnées			6		783	236	1 025
Total des passifs financiers	45 280	17 672	11 890	10 749	12 761	793	99 145

Le risque de liquidité de la **Caisse des Dépôts (Section générale)** est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif, et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Pour le **groupe CNP Assurances**, le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

Les chiffres ci-dessous correspondent à 100% du groupe CNP Assurances tandis que le groupe Caisse des Dépôts consolide le groupe CNP Assurances à 40% par intégration proportionnelle.

• Flux futurs d'actifs (groupe CNP Assurances)

	31.12.2012			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
(en millions d'euros)				
Actifs financiers disponibles à la vente	29 686	94 152	95 451	23 358
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 646	15 873	7 406	2 262
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	160	673	260	82
Prêts et créances	22			

	31.12.2011			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
(en millions d'euros)				
Actifs financiers disponibles à la vente	28 281	91 747	90 195	35 856
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 453	14 901	55 719	1 124
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	148	649	224	156
Prêts et créances	351			

• Projections de paiements par échéance (groupe CNP Assurances)

	31.12.2012				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
(en millions d'euros)					
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	19 007	75 864	61 163	42 329	138 342

	31.12.2011				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
(en millions d'euros)					
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	17 494	81 914	60 297	39 998	133 744

d) Risque de marché
d.1) Les risques de marché

La DRCI calcule :

- ▶ pour le portefeuille actions de la Section générale, des VaR (1 mois, 99 %), par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par racine (12). Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance ;
- ▶ pour le portefeuille d'arbitrage de taux, une VaR (10 jours, 99 %), également à l'aide de l'outil Riskdata.

La VaR ainsi calculée est basée sur des hypothèses de distribution normale des sous-jacents (lois gaussiennes). Cela permet de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

La VaR calculée à partir de Riskdata fait appel à environ 20 000 facteurs de risque dits primaires (actions, taux, devises, volatilités implicites). Pour le calcul des mesures de risque (incluant la VaR), Riskdata utilise un modèle de Monte-Carlo en grande dimension (1 000 scénarios) qui consiste à diffuser chacun de ces 20 000 facteurs de risque en respectant les volatilités historiques ainsi que les corrélations.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des 1 000 scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à Riskdata.

La profondeur historique des données utilisées par Riskdata remonte au 1^{er} janvier 2000, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ huit mois. Ceci a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature «ICB» *Industry Classification Benchmark*) permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la DRCI a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

• Indicateurs 31 décembre 2012

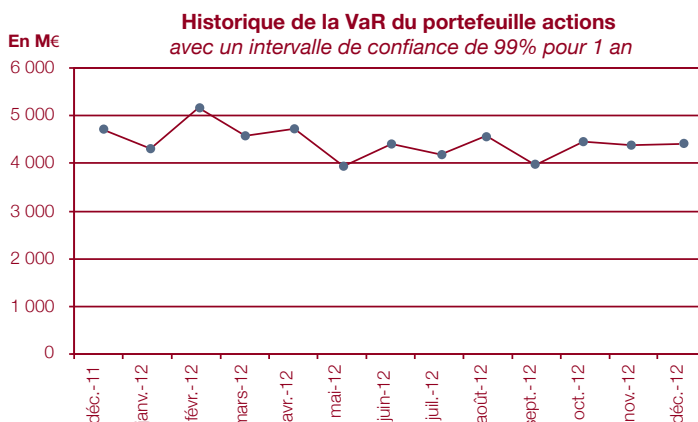
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (10 j, 99 %)
Portefeuilles actions	4 295 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,15 M€

• Indicateurs 31 décembre 2011

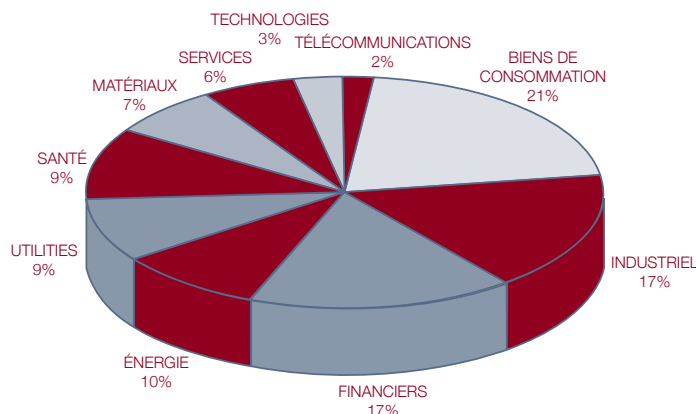
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (10 j, 99 %)
Portefeuilles actions	4 645 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,23 M€

• Historique de la chronique de la VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2012

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR, a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon 1 mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2012.



• Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2012



Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV® aux risques de marché et d'assurance.

Le groupe CNP Assurances publie son *Embedded Value* selon les principes de la «Market Consistent European Embedded Value» (MCEV®) établis par le CFO Forum (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002), à l'exception de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa Seguros et de l'utilisation de modèles déterministes sur les activités peu significatives et dont les produits ne comportent généralement pas d'options ou de garanties.

Le groupe CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options et garanties financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2012.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le

contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

Les sensibilités de la MCEV® aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêts et des actions sur la MCEV®. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne Caixa Seguros, la filiale italienne CNP UniCredit Vita, les filiales espagnoles CNP Vida et CNP Barclays Vida y Pensiones, ainsi que la filiale chypriote CNP Laiki Insurance Holdings Ltd.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une baisse des marchés actions et immobiliers de 10% : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 10%. Ce choc induit une baisse de 10% de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie en actions.

• Analyse de sensibilité MCEV® au risque actions

	31.12.2012	31.12.2011
	Actions -10 %	Actions -10 %
Impact MCEV®	-647 M€	-684 M€

Le risque de marché du **Fonds stratégique d'investissement (FSI)**, sur le périmètre des titres cotés dont la valeur au bilan consolidé s'élève à 10 635 millions d'euros au 31 décembre 2012 (10 639,4 millions d'euros au

31 décembre 2011), est calculé selon les modalités employées par la direction des risques et du contrôle interne de la Caisse des Dépôts, c'est-à-dire une VaR (1 an, 99%), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata.

• Indicateur de risque de marché du portefeuille coté (FSI)

	31.12.2012	31.12.2011
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuille actions cotées	4 306 M€	4 458 M€

La VaR ainsi calculée se fonde sur des hypothèses de distribution normales des sous-jacents (lois gaussiennes) qui permettent de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité. En revanche, les méthodes fondées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. C'est la raison pour laquelle la direction des risques et du contrôle interne de la Caisse des Dépôts a développé en parallèle des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de «lois extrêmes» qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

d.2) Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une *Value at Risk*. Au 31 décembre 2012, la VaR de change (1an, 99%) est de 63 millions d'euros.

Pour le **groupe CNP Assurances**, les portefeuilles d'actifs du Groupe sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est très limité (par exemple moins de 1% des placements des sociétés françaises du Groupe est libellé dans une devise autre que l'euro). Le groupe CNP Assurances effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling, les deux principales devises étrangères auxquelles le Groupe est exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises.

• Sensibilité de la marge globale aux taux courts

(en millions d'euros)

		31.12.2012			
Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	
2013	-51,9	-29,9	-32,8	-8,6	
2014	-66,6	-91,8	-33,0	-16,6	
2015	-45,9	-105,1	-22,6	-22,5	

(en millions d'euros)

		31.12.2011			
Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	
2012	-8,9	-12,8	-4,9	7,7	
2013	-52,4	-71,8	-25,6	7,0	
2014	-31,9	-72,1	-15,7	3,7	

Le **groupe CNP Assurances**, dans le cadre de la mise en œuvre des tests de sensibilité de la MCEV® aux risques de marché (cf. §d1), mesure l'impact d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 100 points de base. Cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux Swap de 100 points de base à la hausse ou à la baisse.

Le groupe du **Fonds stratégique d'investissement** est exposé de façon peu significative au risque de change au 31 décembre 2012.

d.3) Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux: taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers 4 scénarios; ils correspondent, toute chose égale par ailleurs à (i) une hausse instantanée du taux court suivie d'une stabilisation (scénario 1), (ii) une hausse continue du taux court (scénario 2), (iii) une volatilité du taux court sans tendance particulière (scénario 3) et enfin une évolution *forward* du taux court (scénario 4):

- ▶ scénario 1 : impact sur le coût de refinancement d'une hausse du taux court de 100 bp;
- ▶ scénario 2 : impact sur le coût de refinancement si le taux court augmente linéairement de 100 bp par an sur trois ans;
- ▶ scénario 3 : impact sur le coût de refinancement si le taux court subit une hausse de 100 bp sur six mois, baisse de 100 bp sur 6 mois (retour à la situation initiale), ce schéma étant répliqué sur trois ans;
- ▶ scénario 4 : impact sur le coût de refinancement de l'évolution *forward* du taux court.

Ces sensibilités sont complétées par un calcul de Var sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires ainsi que le *float*.

Cette sensibilité implique une réévaluation de la valeur de marché des obligations, un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 100 pb et une mise à jour des taux d'actualisation. En revanche, l'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

• Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêts

	31.12.2012	
	Taux d'intérêt + 100 bp	Taux d'intérêt - 100 bp
Impact MCEV	-286 M€	-256 M€

	31.12.2011	
	Taux d'intérêt + 100 bp	Taux d'intérêt - 100 bp
Impact MCEV	-63 M€	-122 M€

e) Risque d'assurance

e.1) Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés vis-à-vis de ses actionnaires, pour analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, et pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers du Groupe est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence du Groupe CNP Assurances (cf. note 2.6.3).

e.2) Termes et conditions des contrats

• Nature des risques couverts par classe de contrat

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent le groupe CNP Assurances à distinguer trois classes de contrat : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- ▶ les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- ▶ les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- ▶ la durée viagère qui est aléatoire ;
- ▶ le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

• Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'évènement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- ▶ comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- ▶ comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- ▶ régimes à prestations définies (art. 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rente ;
- ▶ retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- ▶ rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- ▶ temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- ▶ rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- ▶ contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières, soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;

- ▶ contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt;
- ▶ contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire;
- ▶ complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Laiki Holdings Ltd à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

• Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégageant des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

e.3) Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

• Modèles d'estimation des provisions techniques

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- ▶ provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré;
- ▶ provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits;
- ▶ provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs;
- ▶ provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance;
- ▶ provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la

date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat;

- ▶ provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises;
- ▶ provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

• Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- ▶ la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt;
- ▶ la révision des provisions suite aux changements de table de mortalité;
- ▶ la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

• Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- ▶ la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification;
- ▶ la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques;
- ▶ des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif;
- ▶ et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

• Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marché/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

• Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat non vérifiées par les données passées, ont été utilisées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'*Embedded value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé.

• Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

• Sensibilité de la MCEV à une variation des rachats et de la sinistralité

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations. La sensibilité de la MCEV® à une baisse des rachats de 10 % est de + 154 millions d'euros au 31 décembre 2012. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité impacterait de + 133 millions d'euros la MCEV® pour les risques de mortalité et d'invalidité de - 89 millions d'euros pour le risque de longévité au 31 décembre 2012.

e.4) Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- ▶ contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- ▶ contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- ▶ contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)

31.12.2012

Taux minimum garanti	Provisions Techniques	%
0 % ⁽¹⁾	151 434,8	51,2
]0 %-2 %]	20 393,5	6,9
]2 %-3 %]	36 197,2	12,2
]3 %-4 %]	2 231,9	0,8
]4 %-4,5 %]	4 082,9	1,4
> 4,5 % ⁽²⁾	1 909,2	0,6
UC	36 368,4	12,3
Autres ⁽³⁾	43 140,0	14,6
Total	295 757,9	100,0

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 7 % (cf. Note 22.2 de la plaquette CNP Assurances au 31 décembre 2012).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

(en millions d'euros)

31.12.2011

Taux minimum garanti	Provisions Techniques	%
0 % ⁽¹⁾	143 802,0	49,8
]0 %-2 %]	17 599,9	6,1
]2 %-3 %]	43 824,7	15,2
]3 %-4 %]	1 692,6	0,6
]4 %-4,5 %]	5 142,2	1,8
> 4,5 % ⁽²⁾	1 833,4	0,6
UC	34 713,0	12,0
Autres ⁽³⁾	40 161,5	13,9
Total	288 769,3	100,0

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. Note 22.2 de la plaquette CNP Assurances au 31 décembre 2012).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

e.5) Concentration du risque d'assurance

• Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- ▶ politique de Groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- ▶ protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- ▶ partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

• Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS catastrophe par des réassureurs professionnels.

▶ Portefeuille individuel: l'ensemble des portefeuilles individuels – affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP UniCredit Vita et CNP Vida) du groupe CNP Assurances – est couvert par une protection catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement catastrophique est constitué d'au moins cinq victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS: plafond annuel de la sécurité sociale: 36 372 € en 2012).

▶ Portefeuille collectif:

- l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau commun des assurances collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 millions d'euros dont CNP Assurances représente 26 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon 4 tranches; tranche 1: 20XS 30 millions d'euros, tranche 2: 100XS 50 millions d'euros, tranche 3: 100XS 150 millions d'euros, tranche 4: 150XS 250 millions d'euros, tranche 5: 100XS 400 millions d'euros, tranche 6: 100XS 600 millions d'euros avec une reconstitution payante

à 200 % sauf pour le nucléaire et le terrorisme NBC; un événement est défini à partir de trois victimes;

- par ailleurs, les protections catastrophes accordés par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs 2 ou 3 «têtes sinistrées» les plus élevées) est de 1,25 million d'euros par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 millions d'euros par événement et 74 millions d'euros par exercice à l'exception, des risques nucléaire et le terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 37 millions d'euros.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au-delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- ▶ les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- ▶ les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- ▶ les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs: il n'existe pas de litige en suspens.

• Risque de contrepartie sur les soldes de réassurances

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA. (cf. note 10.5 de la plaquette CNP Assurances du 31 décembre 2012).

• Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du Groupe sont décrites dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (note 2.6.7 de la plaquette des comptes consolidés du Groupe CNP Assurances du 31 décembre 2012).

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

10. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Caisse des Dépôts						
Caisse des Dépôts						
CDC (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	58,84	GLOB	100,00	58,84
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	57,14
AEW EUROPE	EQUI	40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	99,93	GLOB	100,00	99,93
FONCIÈRE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI BOULOGNE ILOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43-45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI CUVIER MONTREUIL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAS LA NEF LUMIÈRE	GLOB	100,00	75,00	GLOB	100,00	75,00
SAS RICHELIEU VIVIENNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI DES RÉGIONS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET (2)	GLOB	100,00	100,00			
OPCI RIVER OUEST	PROP	40,01	40,01			
SAS CHATEAUDUN	GLOB	100,00	100,00			
SAS MALTHAZAR	PROP	50,00	50,00			
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	PROP	50,00	50,00			
SCI MAC DONALD	GLOB	100,00	100,00			
SCI FARMAN	PROP	50,00	50,00			
Groupe Anatol Invest						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BRISTOL (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
IBC (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MOMPARK MFC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
WEBC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Pôle Banque Assurance La Poste						
DEXIA ⁽¹⁾				EQUI	13,03	13,03
LA POSTE	EQUI	22,88	22,88	EQUI	22,88	22,88
Groupe CNP Assurances						
CNP ASSURANCES⁽²⁾	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
AEP3 SCI	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AEP4 SCI	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
AL DENTE 3 3DEC				PROP	40,16	21,86
ASSURBAIL	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
ASSURIMMEUBLE	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES (Espagne)	PROP	40,62	20,31	PROP	40,16	20,08
CAIXA SEGUROS (Brésil)	PROP	40,62	21,02	PROP	40,16	20,78
CDC IONIS FCP 4DEC	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CIMO	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP ACP 10 FCP	PROP	20,21	20,21	PROP	40,16	19,98
CNP ACP OBLIG FCP	PROP	20,18	20,18	PROP	40,16	19,94
CNP ASSUR ALT. 3DEC	PROP	40,62	40,50	PROP	40,16	40,04
CNP ASSUR EURO SI				PROP	40,16	39,00
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP EUROPE LIFE LTD (Irlande)	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP IAM	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP IMMOBILIER	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP INTERNATIONAL	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	PROP	40,62	31,06	PROP	40,16	30,71
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	PROP	40,62	23,36	PROP	40,16	23,09
CNP VIDA (Espagne)	PROP	40,62	38,37	PROP	40,16	37,75
ÉCUREUIL PROFIL 30	PROP	40,62	38,86	PROP	40,16	38,34
ÉCUREUIL PROFIL 90	PROP	40,62	21,57	PROP	40,16	21,51
ÉCUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	PROP	40,62	20,72	PROP	40,16	20,48
ITV	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	PROP	20,31	20,31	PROP	20,08	20,08
LBP ACTIFS IMMO	PROP	40,62	40,62			
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC	PROP	40,62	22,58	PROP	40,16	21,63
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC				PROP	40,16	30,31
LB.ACT.DA SI 5DEC	PROP	40,62	40,31	PROP	40,16	40,16
CNP LAIKI INSURANCE HOLDINGS LTD (Chypre)	PROP	40,62	20,35	PROP	40,16	20,12
MF PRÉVOYANCE	PROP	40,62	26,29	PROP	40,16	25,99
OPCI AEP 247	PROP	40,62	40,62	PROP	34,30	34,30
OPCI AEW IMCOM 1	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
OPCI AEW IMCOM 6	PROP	40,62	40,62	PROP	20,08	20,08
OPCI MTP INVEST	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
PB6	PROP	20,31	20,31	PROP	20,08	20,08
PREVIPOSTE	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
SICAC	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
UNIVERS CNP 1 FCP	PROP	40,62	40,53	PROP	40,16	40,08
VIVACCIO ACT 5DEC	PROP	40,62	33,14	PROP	40,16	32,48

Pôle Financement des entreprises

Groupe Fonds stratégique d'investissement

FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI)	GLOBAL	100,00	51,00	GLOBAL	100,00	51,00
EIFFAGE	EQUI	21,05	10,74	EQUI	21,00	10,71
SOPROL	EQUI	18,75	9,56	EQUI	18,75	9,56
HIME	EQUI	38,00	19,38	EQUI	38,00	19,38

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	EQUI	20,13	10,27	EQUI	20,13	10,27
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	EQUI	23,99	12,23	EQUI	23,99	12,23
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI	25,69	13,10	EQUI	25,69	13,10
DAHER	EQUI	17,10	8,72	EQUI	17,06	8,70
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FCPR PART'COM	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
PART'COM	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FSI PME PORTEFEUILLE	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI PARTS A	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI PARTS B	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FPMEI	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI 2	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FT1CI	GLOB	100,00	40,41	GLOB	100,00	40,41
STCONSO (palier détenant STM consolidé à 28,33%)	EQUI	39,62	20,20	EQUI	39,62	20,20
FSI ÉQUATION	GLOB	100,00	51,00			
ERAMET	EQUI	25,93	13,23			
FRANCE TÉLÉCOM	EQUI	13,61	6,94			
FFI3	GLOB	100,00	51,00			
Autres entités du pôle financement des entreprises						
SA OSEO	EQUI	26,89	26,89	EQUI	27,18	27,18
QUALIUM INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	37,30	GLOB	100,00	37,30
INNOVATION CAPITAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
UNIVERS 12	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ELAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FSI RÉGIONS	GLOB	100,00	80,00	GLOB	100,00	60,48
CDC ENTREPRISES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Pôle Immobilier & Tourisme						
Immobilier						
HOLDCO SIIC	GLOB	100,00	75,07%	GLOB	100,00	95,32%
Groupe SILIC						
SILIC	GLOB	100,00	32,93			
SCI SEPAC	GLOB	100,00	32,93			
SAS FONCIÈRE NANTEUIL	GLOB	100,00	32,93			
SARL EPP PERIPARC	GLOB	100,00	32,93			
SARL DU NAUTILE	GLOB	100,00	32,93			
SCI JCB2	GLOB	100,00	32,93			
SAS HAVANE	GLOB	100,00	32,93			
SAS 21-29 RUE DES FONTANOT	GLOB	100,00	32,93			
SAS SOCOMIE	GLOB	100,00	32,93			
Groupe Icade						
ICADE SA ⁽⁴⁾	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE FINANCES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FONCIÈRE						
LOGEMENT						
ICADE COMMERCE SAS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PAYS DE LOIRE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BAS LONGCHAMPS				GLOB	100,00	53,44
SCI SARCELLES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SAS SARVILEP	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
PARCS TERTIAIRES						
CFI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PDM 1	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PDM 2	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PDM 3				GLOB	100,00	53,44
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	25,14	GLOB	100,00	32,07
SNC ICADE CBI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
BUREAUX - France						
ICADE TOUR DESCARTES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	13,97	PROP	33,33	17,81
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI ICADE LEO LAGRANGE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MORIZET	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI CHAMBOLLE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MOREY	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MONDOTTE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC MISTRAL	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI LOIRE				GLOB	100,00	53,44
MILU INVESTISSEMENTS SAS				GLOB	100,00	53,44
SCI NANTERRE ÉTOILE PARK	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI GASCOGNE - BUREAUX	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI ÉVRY MOZART	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI ÉVRY EUROPÉEN	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BATIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
COMMERCE						
SAS ODYSSEUM	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
ICADE BRICOLAGE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE BRICOLAGE CBI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BUREAUX Allemagne						
ICADE REIT BV	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM AHRENSDORF GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM HOHENZOLLERNDAMM GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM TURLLENSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & Co KG	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ÉQUIPEMENT PUBLIC ET SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	26,31	GLOB	100,00	53,44
SAINT LAZARE	GLOB	100,00	26,31			
ESPACE SANTÉ DU PETUREAU	GLOB	100,00	26,31			
POLE SANTE SUD - CMTR	GLOB	100,00	26,31			
ENTREPÔTS						
SCI ZEUGMA	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MARIGNANE LA PALUN	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI 21 (TRANSALLIANCE)	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SERVICE - Espagne						
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
PROMOTION						
GROUPE ICADE PROMOTION LOGEMENT						
123 sociétés	GLOB			GLOB		
77 sociétés	PROP			PROP		
19 sociétés	EQUI			EQUI		
ICADE PROMOTION						
ICADE PROMOTION	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
AMÉNAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	26,27	GLOB	100,00	33,51
ARKADEA SAS	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
CITE SANITAIRE NAZAIRIENNE	GLOB	100,00	25,14	GLOB	100,00	32,07
CLAUDE BERNARD LOT T				PROP	50,00	26,72
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE G3A PROMOTION	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADLEO	GLOB	100,00	27,94	GLOB	100,00	35,63
LES BUREAUX DE L'ILE DE NANTES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	32,27	GLOB	100,00	41,15
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SAS PARIS NORD EST (5)	PROP	80,00	62,57	PROP	80,00	66,03
SCCV LE PERREUX CANAL	GLOB	100,00	30,38	GLOB	100,00	38,75
SCCV SAINT DENIS LANDY 3	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI CAP EST LOISIRS	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI MONTROUGE CAP SUD	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI PARIS BERTHELOT	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI PORTES DE CLICHY	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC DU CANAL ST LOUIS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC DU PLESSIS BOTANIQUE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC GERLAND 1	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC GERLAND 2	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC ICAPROM	PROP	45,00	18,86	PROP	45,00	24,05
SNC ROBINI	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC SAMICADE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SORIF ICADE LES PORTES D'ESPAGNE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
TOULOUSE CANCÉROPOLE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SAMICADE GUADELOUPE	PROP	40,00	16,76	PROP	40,00	21,38
SAS CHRYSALIS DÉVELOPPEMENT	PROP	35,00	14,67	PROP	35,00	18,71
SCCV MACDONALD BUREAUX	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC PARIS MACDONALD PROMOTION				GLOB	100,00	53,44
SCI MACDONALD COMMERCES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI 15 AVENUE DU CENTRE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SAS CORNE OUEST PROMOTION	EQUI	25,00	10,48	EQUI	25,00	13,36
SAS CORNE OUEST VALORISATION	EQUI	25,00	10,48	EQUI	25,00	13,36
SCI BOURBON CORNEILLE	GLOB	100,00	41,90			
SAS ICADE FF SANTÉ	GLOB	100,00	27,23			
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE GESTEC RS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE SETRHI SETAE						
ICADE SETRHI SETAE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SERVICES						
ICADE SERVICES				GLOB	100,00	53,44
PROPERTY MANAGEMENT						
ICADE PROPERTY MANAGEMENT	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE ADMINISTRATION DE BIENS						
ICADE RÉSIDENCES SERVICES				GLOB	100,00	53,44
EURO CAMPUS				GLOB	60,00	32,07
CONSEIL & SOLUTIONS						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE ASSET MANAGEMENT	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
IPORTA SAS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE TRANSACTIONS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
Groupe Société Nationale Immobilière						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DES CASERTS	GLOB	100,00	97,00	GLOB	100,00	97,00
SCET ⁽¹⁾				GLOB	100,00	100,00
ADOMA	EQUI	32,82	32,82	EQUI	32,82	32,82
Tourisme						
Groupe Compagnie des Alpes						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDHA	GLOB	100,00	39,81			
INGELO	GLOB	100,00	39,81			
CDA MANAGEMENT SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
LOISIRS RE SA (Luxembourg)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
DOMAINES SKIABLES						
CDA DS SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
DEUX ALPES INVEST SA (DAI) ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	42,83	GLOB	100,00	42,88
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL) ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	41,99	GLOB	100,00	42,20
DEUX ALPES VOYAGES SA (DAV) ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	41,99	GLOB	100,00	42,20
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF)	GLOB	100,00	32,23	GLOB	100,00	32,29
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI	20,00	7,96	EQUI	20,00	7,98
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI	20,00	7,96	EQUI	20,00	7,98
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE SA (DSG)	GLOB	100,00	32,22	GLOB	100,00	32,29
GROUPE COMPAGNIE DU MONTBLANC SA	EQUI	33,47	13,33	EQUI	33,47	13,35
MERIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
MONTAVAL SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
PIERRE ET NEIGE SA ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	41,99	GLOB	100,00	42,20
SERRE CHEVALIER VALLEY SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
ADS	GLOB	100,00	38,70	GLOB	100,00	38,76
STE AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	32,22	GLOB	100,00	32,28
STE AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	39,04	GLOB	100,00	39,11
STE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,50	GLOB	100,00	32,57
STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI	20,00	7,96	EQUI	20,00	7,98
STE EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,50	GLOB	100,00	32,56
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,97	GLOB	100,00	31,03
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
SWISSALP SERVICES SA (Suisse)				GLOB	100,00	39,89
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PARCS DE LOISIRS						
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CADEVI SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD LA MER DE SABLE SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
DOLFINARIUM HARDERWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
ÉCOBIOGESTION SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
ÉCOPARCS SA ⁽⁷⁾	EQUI	51,02	35,33	EQUI	51,02	35,34
FRANCE MINIATURE SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
FUTURUSCOPE DESTINATION	GLOB	100,00	32,40	GLOB	100,00	32,44
PARC FUTUROSCOPE ⁽⁸⁾	GLOB	100,00	32,40	GLOB	100,00	32,44
GRÉVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
GRÉVIN MONTRÉAL	GLOB	100,00	39,81			
GRÉVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
HARDERWIJK HELLENDOM HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDA PRODUCTION SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
LOOPING HOLDING SAS	EQUI	26,91	10,72	EQUI	30,00	11,97
MUSÉE GREVIN SA	GLOB	100,00	38,17	GLOB	100,00	38,25
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PÈRE SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
WALIBI HOLLAND	GLOB	100,00	39,81			
WALIBI HOLIDAYPARK	GLOB	100,00	39,81			
Groupe Santoline						
GRUPE SANTOLINE	EQUI	33,87	33,87	EQUI	33,87	33,87
Pôle infrastructure, transport & environnement						
Infrastructure						
AQUALTER	PROP	52,00	52,00	PROP	52,00	52,00
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI	49,00	49,00	EQUI	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EQUI	33,20	33,20	EQUI	33,20	33,20
Groupe Egis						
EGIS SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	44,49	GLOB	100,00	44,49
AIRPORT AÉRONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	33,70	PROP	45,00	33,70
AOP				PROP	46,00	34,44
ATELIER DESIGN CONSTRUCTION (ADC)				GLOB	100,00	74,88
ATELIER VILLES ET PAYSAGES	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
BETEREM INFRASTRUCTURE				GLOB	100,00	74,87
BETURE INFRASTRUCTURE				GLOB	100,00	74,88
BUREAU TECHNIQUE MÉDITERRANÉE (BTM)	GLOB	100,00	74,87	GLOB	100,00	74,87
EGIS AIRPORT OPÉRATION	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS AVIA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS CENTRE OUEST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS GRAND EST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS NORD	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS RHÔNE-ALPES	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS SUD-OUEST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BDPA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	74,86	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONSEIL BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EAU	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ÉNERGIE SYSTÈMES	GLOB	100,00	49,42	GLOB	100,00	74,88
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	74,88			
EGIS France	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS HOLDING BATIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	49,42	GLOB	100,00	49,42
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
ENGAGE	EQUI	25,00	12,36	EQUI	25,00	12,36
ENIA ARCHITECTES	EQUI	25,00	18,72	EQUI	25,00	18,72
ÉTUDES BÂTIMENTS INGÉNIERIE (EBI)	GLOB	100,00	49,42	GLOB	100,00	49,42
GUIGUES ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
INGESUD	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,87	GLOB	100,00	74,87
MFI SAS	EQUI	33,34	24,96	EQUI	33,34	24,96
MUTATIONS	GLOB	100,00	74,86	GLOB	100,00	74,87
OTH INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,85	GLOB	100,00	74,85
OTHEM SUD				GLOB	100,00	74,88
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	PROP	40,00	29,95	PROP	40,00	29,95
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
SEGAP SA	EQUI	50,00	37,44	EQUI	50,00	37,44
SEP A63	PROP	80,00	59,90	PROP	80,00	59,90
SEP A88				PROP	70,00	52,42
SINTRA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL INDUSTRIEL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,87
SOFREAVIA SERVICE SA	GLOB	100,00	74,86	GLOB	100,00	74,86
ÉTRANGER						
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI	35,00	26,21	EQUI	35,00	26,21
ARGE PPP FOE (Autriche)	PROP	40,00	29,95	PROP	40,00	29,95
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	14,98	EQUI	20,00	14,98
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI	19,00	14,23	EQUI	19,00	14,23
AUTOBAHN + SERVICES GMBH (Allemagne)	PROP	56,00	41,93	PROP	56,00	41,93
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AESA) (Pologne)	PROP	34,71	25,99	PROP	34,71	25,99
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
CAOG AIRPORT OPERATIONS LTD (Chypre)	PROP	36,00	26,96	PROP	36,00	26,96
CEL TRAK LTD (Irlande)	EQUI	22,22	16,64	EQUI	22,22	16,64
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
EAZY PASS LTD (Irlande)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
EGIS ALGERIE SPA (Algérie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	74,83	GLOB	100,00	74,83
EGIS DO BRASIL (Brésil)	GLOB	100,00	74,88			
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDIA Consulting Engineers Private Limited (Inde)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	53,16			
EGIS INFRASTRUCTURE MANAGEMENT INDIA (Inde)	PROP	44,00	32,95	PROP	44,00	32,95
EGIS INVESTMENT PARTNERS - INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INVESTMENT PARTNERS - M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	14,98	GLOB	100,00	14,98
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS KENYA	GLOB	100,00	74,88			
EGIS MOBILITE (UK) Limited (Grande-Bretagne)				GLOB	100,00	74,88
EGIS MONACO	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS POLAND SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS CANADA INC (Canada)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL SL (Espagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	74,88			
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
FIRSTROUTE (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
GSI (Inde)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI	20,00	14,98	EQUI	20,00	14,98
IJSBREKER ICT BV (Pays-Bas)	EQUI	50,00	37,44	EQUI	50,00	37,44
EGIS BÂTIMENTS MAROC (Maroc)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS POLSKA (Pologne)				GLOB	100,00	74,88
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
M6 TOLNA EXPLOITATION HONGRIE (Hongrie)	PROP	52,00	38,94	PROP	52,00	38,94
MIDLINK M7/M8 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
NORTHLINK M1 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND LTD (Irlande)	PROP	42,00	31,45	PROP	42,00	31,45
SEMALY IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY UK (Grande Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOUTHLINK N25 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
STALEXPORT TRANSROUTE AUTOSTRADA (Pologne)	PROP	45,00	33,70	PROP	45,00	33,70
TMC (Philippines)	PROP	34,00	25,46	PROP	34,00	25,46
TRANS CANADA FLOW TOLLING INC (Canada)	PROP	50,00	37,44			
TRANS FINANCE BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
TRANSPASS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS INTERNATIONAL BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSROUTE UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
VEGA ENGENHARIA LTDA (Brésil)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
VERSLUIS INTERNATIONAL TAXES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
Transport & environnement						
CDC CLIMAT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Groupe Veolia Transdev						
VEOLIA TRANSDEV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ALGÉRIE						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ALLEMAGNE						
ALPINA IMMOBILIEN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AWW AHRWEILER VERKEHRS GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BUSTOURISTIK TONNE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DEUTSCHE TOURING GMBH	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
DILLS REISEN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EISENBAHNWERKSTATT GESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EURAILCO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT MBH NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EUROLINES FRANKFURT	EQUI	50,00	10,39	EQUI	50,00	10,39
GRIENSTEIDL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HABUS GMBH VERKEHRSBETRIEBE	PROP	25,50	25,50	PROP	25,50	25,50
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	37,42	PROP	50,00	37,42
KSA VERWALTUNG GMBH AUGSBURG	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
KSI GMBH & CO.KG AUGSBURG	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MITTELRHEINISCHER VERKEHRSBETREIB GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NASSAUISCHE VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NBRB TEILE- UND LOGISTIK GMBH	PROP	50,00	33,35	PROP	50,00	33,35
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT	PROP	50,00	42,50	PROP	50,00	42,50
NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
NORD-OSTSEEBAHN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NORDWESTBAHN GMBH	PROP	50,00	32,00	PROP	50,00	32,00
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTELRHEIN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGSGMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
OSTSEELAND VERKEHR GMBH	PROP	50,00	35,00	PROP	50,00	35,00
PALATINABUS GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PERSONENVERKEHR GMBH MÜRITZ (PVM)	PROP	50,00	35,00	PROP	50,00	35,00
REGIOBUS GÜTERSLOH GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GMBH	PROP	25,50	25,50	PROP	25,50	25,50
RHEIN-MOSEL-VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GMBH	PROP	50,00	28,00	PROP	50,00	28,00
SCHAUMBURGER VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUERLANNER GMBH				PROP	50,00	50,00
SVP STADTVERKEHR PFORZHEIM GMBH & CO. KG	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
TAETER-TOURS GMBH	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
TRANSDEV-SZ				PROP	50,00	50,00
TRANSREGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GMBH	PROP	50,00	37,50	PROP	50,00	37,50
VEOLIA TRANSPORT CENTRAL EUROPE GMBH	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA VERKEHR GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR KUNDENSERVICE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR NIEDERSACHSEN/WESTFALENG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR OSTWESTFALEN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR PERSONALSERVICE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR REGIO GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR REGIO OST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR RHEINLAND GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
VEOLIA VERKEHR RHEIN-MAIN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR SACHSEN-ANHALT GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR SERVICE OST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR STADT GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR SÜD-WEST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR UND SERVICE WEST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR WEST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT GORLITZ GMBH	PROP	50,00	24,50	PROP	50,00	24,50
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN WESTERWALD GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WWS				PROP	50,00	50,00
WEST-BUS GMBH	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
WÜRTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUSTRALIE						
ACN 087 528 774 Pty Ltd				PROP	50,00	50,00
BRISBANE FERRIES	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
CONNEX MANAGEMENT AUSTRALIA PTY LTD				PROP	50,00	50,00
CONNEX MELBOURNE PTY LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MAINCO MELBOURNE PTY LTD	PROP	15,00	15,00	PROP	15,00	15,00
METROLINK	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
QUEENSLAND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TDV TSL (BRISBANE) - IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TNSW-IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV AUSTRALIA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV VICTORIA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TSL - IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT AUSTRALASIA P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NSW P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT PERTH P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SYDNEY P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT WA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT QUEENSLAND PTY LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA FERRIES SYDNEY	PROP	50,00	50,00			
HARBOUR CITY FERRIES	PROP	25,00	25,00			
VIVO CONNECT PTY LTD	PROP	50,00	50,00			
BUSLINK VIVO PTY LTD	PROP	25,00	25,00			
AUTRICHE						
VEOLIA VERKEHR ÖSTERREICH GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BELGIQUE						
A. DE VOEGHT & CO BVBA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS & AUTOCARS GEORGES SPRL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS EN AUTOCARBEDRIJF REIZEN DE VALK N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS VERLEYEN N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUSBEDRIJF G. MEBIS & CO. N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUSSEN EN AUTOCARS ACHIEL WEYN EN ZONEN N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS DE POLDER N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
B&C	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUS DE POLDER N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DE DUINEN N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EUROLINES BELGIQUE				PROP	50,00	50,00
GEENENS BUS & CAR N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GEENENS N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GRUSON AUTOBUS N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HADEP N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HEIDEBLOEM N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KATRIVA N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
R. MELOTTE & CO. N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
V.B.M.N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VAN COILLIE N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VAN PEE INVEST N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT BELGIUM NV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERVOERBEDRIJF GEBROEDERS DE VOS BVBA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YPRABUS S.A.	PROP	50,00	50,00			
CANADA						
QUEBEC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
4345240 CANADA (AUTOCAR METROPOLITAIN)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
4369645 CANADA (AUTOCAR METROPOLITAIN)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
QUEBEC (MEDICAR)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUGER INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS BOULAIS Ltee	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LIMOCAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LIMOCAR ESTRIE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LIMOCAR ROUSSILLON	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV CANADA INC				PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION SERVICES CANADA IN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSDEV CANADA INC	PROP	50,00	50,00			
VT CANADA INC				PROP	50,00	50,00
VT QUEBEC INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YORK BRT	PROP	50,00	37,50	PROP	50,00	37,50
CHILI						
CARBUS URBANO S.A.				PROP	50,00	50,00
REDBUS URBANO SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT CHILE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHINE						
ANQING ZHONGBEI BUS CO., LTD	PROP	24,50	9,94	PROP	24,50	9,94
HONG KONG TRAMWAYS LIMITED	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
HUAIBEI ZHONGBEI BUS CO., LTD.	PROP	24,50	7,01	PROP	24,50	7,01
HUAINAN ZHONGBEI BUS CO., LTD	PROP	24,50	11,20	PROP	24,50	11,20
MAANSHAN ZHONGBEI BUS CO., LTD	PROP	24,50	8,09	PROP	24,50	8,09
MACAU BUS	PROP	25,00	16,25	PROP	25,00	16,25
NANJING ZHONGBEI	PROP	24,50	13,48	PROP	24,50	13,48
VEOLIA TRANSPORT CHINA LTD HK	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
VT RATP CHINA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
VT RATP CONSULTING CO LTD	PROP	25,00	25,00			
COLOMBIE						
CITY MOVIL	PROP	19,25	12,05	PROP	19,25	12,05

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CONEXION MOVIL	PROP	19,25	15,54	PROP	19,25	15,54
STÉ INTERNATIONALE DE TRANSPORT MASSIVO	PROP	19,25	19,25	PROP	19,25	19,25
CORÉE						
SEOUL LINE 9	PROP	50,00	22,00	PROP	50,00	22,00
VEOLIA TRANSPORT KOREA	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
VT RATP KOREA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
CROATIE						
PANTURIST d.d.	PROP	50,00	29,39	PROP	50,00	29,39
TOURING CROATIA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
VEOLIA TRANSPORT HRVATSKA D.O.O	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
ESPAGNE						
CORPORACION JEREZANA TRANSPORTES URBANOS	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
DETREN	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
EUROLINES PENINSULAR	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
IGC-CONNEX CORPORACION SL	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
MONTAÑESA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MOVEBUS	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
TENEMETRO	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00
TRANSDEV ESPANA SL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
UTE TRAMBAIX	PROP	16,50	16,50	PROP	16,50	16,50
UTE TRAMBESOS	PROP	16,50	16,50	PROP	16,50	16,50
VIAJES EUROLINES	PROP	25,00	18,75	PROP	25,00	18,75
VT BILBAO				PROP	50,00	50,00
ÉTATS-UNIS						
AIRLINES ACQUISITION CO., INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ATC PARTNERS LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BLUE BOOTH INCORPORATED	PROP	50,00	42,00	PROP	50,00	42,00
BLUE VAN LEASING CORPORATION	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CENTRAL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CENTURY CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHAMPION CAB COMPANY, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHECKER AIRPORT TAXI, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHECKER CAB ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHOICE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIRCLE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CLASSIC CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CLOUD 9 SHUTTLE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COAST CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COLONIAL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPUTER CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX RAILROAD LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CORDIAL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HOUSTON O & M LLC	PROP	50,00	35,00	PROP	50,00	35,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JIMMY'S CAB, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KANSAS CITY TAXI LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD LLC	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00
MINI BUS SYSTEMS, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NATIONAL TRANSPORTATION PARTNERHIP	PROP	50,00	30,00			
OAK STREET SALES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
OLD DOMINION TRANSIT MANAGEMENT COMPANY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE				PROP	50,00	41,00
PITTSBURGH CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY				PROP	50,00	50,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT CONTRACTING LLC				PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, LTD.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM BROKERAGE SERVICES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF ASHEVILLE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF ATTLEBORO, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF BOISE, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF CAPE COD, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF DUTCHESS COUNTY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF GEORGIA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF JACKSON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF RACINE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF TUCSON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF WAUKESHA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF WILMINGTON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
REGIONAL TRANSIT AUTHORITY TRANSIT SERVICES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SACRAMENTO TRANSPORTATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAFETY CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCOUT CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SECURE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SELECT CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SENTINEL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SERENE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SERVICE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SFO AIRPORTER, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK CHARTERS, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SHAMROCK LEASING LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK TRANS LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLE ASSOCIATES LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLE EXPRESS, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT DC LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT FLORIDA LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SKYLINE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SPENCER LEASING LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUN TAXICAB ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUNRISE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPER SHUTTLE INTERNATIONAL INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA. LLC	PROP	50,00	50,00			
SUPERIOR CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ARIZONA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LEASING, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE TENNESSEE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERTAXI, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPREME CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE				PROP	50,00	42,50
THE LIMO, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
THE YELLOW CAB COMPANY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
UNIFIED DISPATCH, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION ON DEMAND INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION RAILROAD, INC.	PROP	50,00	50,00			
VEOLIA TRANSPORTATION SERVICES (TRANSIT)				PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION SERVICES, INC.				PROP	50,00	50,00
WASHINGTON SHUTTLE, INC.	PROP	50,00	45,00	PROP	50,00	45,00
YC HOLDINGS, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YELLOW TAXI ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC	PROP	50,00	50,00			
COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	PROP	50,00	50,00			
RDSM TRANSPORTATION	PROP	50,00	50,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
DANEMARK						
TOURING SCANDINAVIA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
FINLANDE						
VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT FINLAND OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT TAMPERE OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT WEST OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WESTERLINES AB OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
FRANCE						
AÉRO PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AÉROPASS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AIRCAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ALBATRANS	EQUI	28,78	28,78	EQUI	28,78	28,78
ALISO VOYAGES	PROP	50,00	32,98	PROP	50,00	32,98
ALTIBUS	PROP	50,00	32,98	PROP	50,00	32,98
ANTRAS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ARY	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ATRIOM DE BEAUVAISIS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ATRIOM DU COMPIÉGNOIS	PROP	50,00	47,94	PROP	50,00	47,94
AUTOBUS AIXOIS	PROP	50,00	49,92	PROP	50,00	49,92
AUTOBUS ARTÉSIENS	PROP	50,00	49,90	PROP	50,00	49,90
AUTOBUS AUBAGNAIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS AURÉLIENS	PROP	50,00	34,83	PROP	50,00	34,83
AUTOBUS DU FORT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS MARNE-LA-VALLÉE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS ALIZÉS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
AUTOCARS CHAMBON-GROS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS DARCHE-GROS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS SABARDU	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS TOURNEUX	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUXERROIS MOBILITÉS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BESANÇON MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BIÈVRE BUS MOBILITÉS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BRAVO PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BREMOND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUS DE L'ÉTANG DE BERRE	PROP	50,00	49,85	PROP	50,00	49,85
BUS EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUS MANOSQUE VAL DE DURANCE	PROP	50,00	26,00	PROP	50,00	26,00
C.A.P.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CABARO	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CAISSE COMMUNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAP PAYS CATHARE				PROP	50,00	49,97
CARBU WASH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARS DE CHÂTEAU-THIERRY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARS D'ORSAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARS DU PAYS D'AIX	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARS DU PAYS DE VALOIS				PROP	50,00	50,00
CEA TRANSPORTS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CFTA CENTRE OUEST	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CFTA RHÔNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CFTA SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CFTI	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CHARLIPISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHARTRES MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHEMIN DE FER DE LA MÛRE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	PROP	50,00	49,95	PROP	50,00	49,95
CIE DE TRANSPORTS DE SAUMUR	PROP	50,00	49,90	PROP	50,00	49,90
CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CIE DES TR. COLLECTIF DE L'OUEST PARISIEN	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
CIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIE GÉNÉRALE DE TOURISME ET HÔTELLERIE	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
CIE OCÉANE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIE SAINT QUENTINOISE DE TRANSPORTS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CIOTABUS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIRCUL AIR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CITEBUS DES 2 RIVES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CITRAM AQUITAINE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CITRAM PYRÉNÉES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CITYWAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CLOS PIERVIL	PROP	50,00	49,92	PROP	50,00	49,92
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA RIVIERA	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
COMPAGNIE DU GOLFE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPAGNIE FERROVIAIRE SUD FRANCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPTOIRS DU SUD	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
CONNEX CHAMBÉRY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX ÉPINAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX LCB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX NANCY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX TOULOUSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX VILLEFRANCHE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	PROP	50,00	48,92	PROP	50,00	48,92
COURRIERS DE L'AUBE	PROP	50,00	45,73	PROP	50,00	45,73
COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CROLARD SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CTPO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DRYADE				PROP	50,00	35,78
DUNAND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ECAUXMOBILITÉ	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ÉNERGIE BUS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ENEZ EDIG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ENEZ HOUAD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EQUIVAL SAS NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ESPACES SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ESTEREL CARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EURAILCO S.A.S NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EUROLINES FRANCE	PROP	50,00	49,99	PROP	50,00	49,99
EUROLUM SA				PROP	50,00	50,00
EUROPE AUTOCARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
FERRYTOUR	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FNM2	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
FRIOUL IF EXPRESS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GECIR	PROP	22,50	22,50	PROP	22,50	22,50
GIE TRANSDEV FORMATION	PROP	50,00	49,53	PROP	50,00	49,53
GUICHARD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HANDILIB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
IBERFRAN	PROP	12,50	6,36	PROP	12,50	6,36
IBEROLINES	PROP	25,00	12,71	PROP	25,00	12,71
ÎLE-DE-FRANCE TOURISME				PROP	50,00	50,00
INTERPISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
INTERVAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JV VT RATP	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
KERDONIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KUNEGEL SA	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
LA MARE AU MOULIN (SCI)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LAON MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES AUTOCARS BLANCS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES CARS MARIETTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES CARS ROSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES LIGNES DU VAR	PROP	50,00	49,19	PROP	50,00	49,19
LES MÉLÈZES	PROP	50,00	49,91	PROP	50,00	49,91
LES RUBANS BLEUS	PROP	50,00	50,00	PROP	25,00	25,00
L'IMMOBILIÈRE DES FONTAINES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MANU-PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MARTIN FRÈRES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MECA PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MEDIA CITÉ	PROP	50,00	49,99	PROP	50,00	49,99
MÉDITERRANÉENNE CONSIGNATION MANUTENTION	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
MELVAN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MERCUR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MOBILITÉ ET SERVICES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
MONEGER	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
MONTBLANC BUS	PROP	50,00	37,45	PROP	50,00	37,45
MOUV'IDÉES	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
MUSSO	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
N'4 MOBILITÉS	PROP	50,00	48,27	PROP	50,00	48,27
OCECARS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ODULYS	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
PASSAGERS PÔLE SERVICES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PAYS D'OC MOBILITÉS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PLATEFORME COMPTABLE IDF PÔLE 77	PROP	50,00	50,00			
PÔLE ÎLE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PREVOST	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
PROGETOURS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROXIWAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAPIDES DE BOURGOGNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAPIDES DE CÔTE D'AZUR	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
RAPIDES DE LA MEUSE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAPIDES DU LITTORAL	PROP	50,00	49,88	PROP	50,00	49,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
RAPIDES DU VAL DE LOIRE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RHÔNEXPRESS MEE	EQUI	14,10	14,10	EQUI	14,10	14,10
RMTT	PROP	50,00	35,70	PROP	50,00	35,70
R'ORLY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAGEB	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
SAINT-QUENTIN MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI 19 RUE DES SOURCES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI DE LA LAVANDE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LA MARE MOUREUSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LA TRENTAINE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LE LUREAU	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LE PRÉ BOUDROT	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
SCI MARAIS BELLENE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SEGAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SEM AAS	PROP	24,98	24,98	PROP	24,98	24,98
SERI 49	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
SETAO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SETRA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SITE.OISE	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
SMEA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNA AJACCIENS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNC CHEVALIER ARLEQUIN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNC MASSILIA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNCM	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
SNEG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PHOCÉENS				PROP	50,00	50,00
SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE MELDOISE				PROP	50,00	50,00
SOCIÉTÉ NORMANDIE VOYAGE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
SOCIÉTÉ NOUVELLE CPL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SOGAREL	EQUI	17,00	17,00	EQUI	17,00	17,00
SOLEA	PROP	50,00	43,92	PROP	50,00	43,92
SOMETRAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ST-BRIEUC MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ST2N	PROP	50,00	47,51	PROP	50,00	47,51
STA CHALONS	PROP	50,00	40,00	PROP	50,00	40,00
STAO - PL	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STBC - TUC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STDE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STÉ AUBAGNAISE RESTAURATION ET APPRO	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
STÉ DES TRANSPORTS D'ANNONAY DAVEZIEUX	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STÉ DES TRANSPORTS DEP DU GARD	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STÉ DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STÉ DES TRANSPORTS DU BRIANÇONNAIS	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
STÉ FOURAS AIX IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STÉ INFORMATIQUE ET TÉLÉMATIQUE CORSE	EQUI	17,50	11,55	EQUI	17,50	11,55
STÉ TRANSPORT AGGLOMÉRATION THONONNAISE	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
STERNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STRAV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STUD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SUD CARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUD EST MOBILITÉS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
T.C.R.M TRANSP. COMMUNS RÉGION METZ	EQUI	19,98	19,98	EQUI	19,98	19,98
TCAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TCR AVIGNON	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TCVO	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE	PROP	50,00	49,96	PROP	50,00	49,96
TIPS	PROP	50,00	46,50	PROP	50,00	46,50
TPB	PROP	50,00	24,50	PROP	50,00	24,50
TPMR BORDEAUX	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TPMR STRASBOURG (MOBISTRAS)	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TPMR TOULOUSE	PROP	50,00	49,95	PROP	50,00	49,95
TPMR TOURS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRA SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRAC-PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRAFFIC AIR SERVICES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANS PROVENCE	PROP	50,00	49,76	PROP	50,00	49,76
TRANS VAL DE FRANCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANS VAL-D'OISE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSAMO	PROP	50,00	44,88	PROP	50,00	44,88
TRANSOVOIE	PROP	50,00	49,75	PROP	50,00	49,75
TRANSDATA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ALLIER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ALPES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ALSACE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV DAUPHINE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ÉQUIPAGES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV FINANCE				PROP	50,00	50,00
TRANSDEV MONTPELLIER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV MULTI-MODES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV NORD-EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ORLÉANS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV OUTRE-MER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS SUD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PAYS D'OR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV REIMS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV SUD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV SUD-OUEST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSÉVRY	EQUI	22,18	22,18	EQUI	22,18	22,18
TRANS'L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPART	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORT BÉRARD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORT SCHON ET BRULLARD	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS DU VAL DE SEINE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS DU VAL-D'OISE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORTS JOFFET	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS LIBOURNAIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION ST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANS-SERVICES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRENITALIA VEOLIA TRANSDEV SAS	EQUI	25,00	16,50	PROP	25,00	25,00
VAD	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VAL D'EUROPE AIRPORT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VAROISE DE TRANSPORTS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VE AIRPORT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VÉLOWAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA EDF NICE AUTO PARTAGE	PROP	34,93	34,93	PROP	34,93	34,93
VEOLIA TRANSPORT AÉROPORT DE NÎMES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ALGÉRIE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ARLES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT BRIVE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT CARCASSONNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT DU MARSAN	PROP	50,00	50,00			
VEOLIA TRANSPORT EST	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT MARITIME	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT MÉDITERRANÉE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NORMANDIE INTERURBAIN	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT PAYS ROCHEFORTAIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT PERPIGNAN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT POITOU-CHARENTES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT RHÔNE-ALPES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT ROANNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ROYAN ATLANTIQUE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SIÈGE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ST-MICHEL	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT URBAIN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT VALENCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VILLENEUVE MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VISUAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT AGGLOMÉRATION DE BAYONNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT ALPES-MARITIMES	PROP	50,00	49,90	PROP	50,00	49,90
VT AVESNOIS	PROP	50,00	49,95	PROP	50,00	49,95
VT BORDEAUX	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT CHAMBÉRY	PROP	50,00	50,00			
VT EUROLINES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT FOGÈRES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT IDF CSP CONTRÔLE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT MIDI-PYRÉNÉES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VT NORD-PAS-DE-CALAIS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VT PICARDIE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VT RAIL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT SAINT DIZIER	PROP	50,00	50,00			
VT SHUTTLE FRANCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT VALENCIENNES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
VT VOSGES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VTLV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SENONAIS MOBILITÉS	PROP	50,00	50,00			
INDE						
METRO ONE OPERATION	PROP	50,00	19,25	PROP	50,00	19,25
VTR INDIA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
IRLANDE						
VEOLIA TRANSPORT DUBLIN LIGHT RAIL LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT IRELAND LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT IRELAND BUS LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ISRAEL						
CONNEX JERUSALEM (LIGHT TRAIN) LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX TRANSPORTATION ISRAEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ITALIE						
VEOLIA TRANSPORTI SRL				PROP	50,00	50,00
LIBAN						
GOLCONDE SAL	PROP	50,00	30,56	PROP	50,00	30,56
MAROC						
TRAMWAY DE RABAT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT MAROC	PROP	50,00	49,92	PROP	50,00	49,92
NOUVELLE-CALÉDONIE						
CARSUD SA (MEE)	EQUI	13,97	13,97	EQUI	13,97	13,97
NOUVELLE-ZÉLANDE						
VEOLIA TRANSPORT AUCKLAND P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PAYS-BAS						
ACM OPLEIDINGEN	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
GARAGE ASSENDELFT BV				PROP	50,00	50,00
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
ADVANCED NETHERLANDS TRANSPORT BV	EQUI	10,00	10,00	EQUI	10,00	10,00
AUTOMOBIELBEDRIJF GEBROEDERS ZOET				PROP	50,00	50,00
BESLOTEN VERVOER UTRECHT				PROP	50,00	50,00
CONNEXION AMBULANCE SERVICES	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION AMBULANCEZORG	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION FINANCE	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION INTERNATIONAL				PROP	50,00	50,00
CONNEXION NEDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION OPENBAAR VERVOER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION PARTICIPATIES				PROP	50,00	50,00
CONNEXION PERSONENVERVOER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION TAXI SERVICES	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION TOURS	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION VASTGOED	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION VLOOT	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION WATER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONTINENTAL BREDA BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CTS Noord BV	EQUI	25,50	25,50	EQUI	25,50	25,50

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CV ACTIVA WEERT	PROP	50,00	24,75	PROP	50,00	49,50
CXX AMBULANCE	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX HQ	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX PUBLIC TRANSPORT	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX TAXI	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX TOURS	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN				PROP	50,00	50,00
EESV de Lijn	EQUI	25,00	25,00	EQUI	25,00	25,00
EUROLINES NETHERLANDS NV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
FOUNDATION AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
GEBROEDERS ZOET PERSONENVERVOER				PROP	50,00	50,00
GELUBEWI VASTGOED				PROP	50,00	50,00
GVU	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
HERMES GROEP	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
HERMES OPENBAAR VERVOER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
LIMLINK	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
MOBINET UTRECHT				PROP	50,00	50,00
NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ				PROP	50,00	50,00
NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN				PROP	50,00	50,00
NOVIO	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
NOVIO EXPRESS				PROP	50,00	50,00
NOVIO NET				PROP	50,00	50,00
NOVIO STEBO				PROP	50,00	50,00
OMNITAX BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
P.G.W. JANSEN HOLDING				PROP	50,00	50,00
PERSONENVERVOER WEST-NEDERLAND BV				PROP	50,00	50,00
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
REGIONALE AMBULANCE VOORZIENING ZEELAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
REGIONALE AMBULANCEDIENST NOORD-WEST VELUWE	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI	16,50	16,50	EQUI	16,50	16,50
ROLGOED BV				PROP	50,00	50,00
ROLINE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI	25,00	25,00	EQUI	25,00	25,00
SIESWERDA TAXI'S BV				PROP	50,00	50,00
SPEEDWELL REISBUREAUX				PROP	50,00	50,00
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TAXI HARDERWIJK				PROP	50,00	50,00
TBC HOLDING B.V.	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	37,50
TECHNO SERVICE NEDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT BRABANT N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND BEHEER B.V.				PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND HOLDING B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND O.V. B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND PV B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT RAIL B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT LIMBURG PERSONEELSVOORZIENING B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS BELGIE BVBA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS HOLDING BV				PROP	50,00	49,50
WITTE KRUIS INTERNATIONAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS ZOND	PROP	50,00	50,00			
CONEXXION MULTIMONDIAL BV	PROP	50,00	50,00			
VERENIGING AMBULANCE ZORG	EQUI	50,00	50,00			
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCE KENNEMERLAND	EQUI	50,00	50,00			
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCE HAAGLANDEN	EQUI	50,00	50,00			
POLOGNE						
TOURING POLSKA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
VEOLIA EUROLINES POLSKA SP. Z	PROP	50,00	49,99	PROP	50,00	49,99
VEOLIA TRANSPORT POLSKA SP. Z	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT SP. Z O.O.	PROP	50,00	32,33	PROP	50,00	32,33
VT EUROLINES POLSKA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PORTUGAL						
ALPTUR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ASAD TPT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTO-PENAFIEL, LDA (ROCALDAS)	PROP	25,00	12,69	PROP	25,00	12,69
AVA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AVAF	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BEIRA DOURO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAIMA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CALCADA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARAMULO				PROP	50,00	50,00
CHARLINE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EAVT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ETAC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GUEDES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
IBERO EUROSUR S.L.	PROP	25,00	12,55	PROP	25,00	12,55
INTERCENTRO	PROP	50,00	24,61	PROP	50,00	24,61
INTERGALIZA	PROP	25,00	12,71	PROP	25,00	12,71
INTERNORTE	PROP	50,00	25,42	PROP	50,00	25,42
INTERSUL	PROP	50,00	22,28	PROP	50,00	22,28
JOALTO RB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JRF	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JVP	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MINHO BUS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MONDINENSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RBI	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RBL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
REDM	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TEJO	PROP	25,00	12,69	PROP	25,00	12,69

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
S2M	PROP	50,00	29,97	PROP	50,00	29,97
SOARES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TPT-SGPS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSCOVILHA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
TRANSCOVIZELA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV MOBILIDADE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PORTUGAL				PROP	50,00	50,00
TRISAN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRPN				PROP	50,00	50,00
UMJ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VIUVA CARNEIRO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GPS	PROP	25,00	12,75			
RÉPUBLIQUE DE SERBIE						
TOURING SERBIA	EQUI	50,00	10,39	EQUI	50,00	10,39
VEOLIA TRANSPORT LITAS A.D.	PROP	50,00	32,14	PROP	50,00	32,14
VEOLIA TRANSPORT LUV D.O.O.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE						
CONNEX CR s.r.o.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
ORLOBUS				PROP	50,00	32,50
TOURING BOHEMIA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
VEOLIA EUROLINES CZ A.S.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT CESKÁ REPUBLIKA A.S.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT MORAVA A.S.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT PRAHA S.R.O.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT TEPLICE S.R.O.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT VYCHODNI CECHY A.S.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
RÉUNION						
CMTS (MAYOTTE)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT SERVICE RÉUNION	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ROYAUME-UNI						
BLAZEFIELD BUSES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX JERSEY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX SOUTH EASTERN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EURAILCO UK LIMITED NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GREEN TOMATO CARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LANCASHIRE UNITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LONDON UNITED LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
OY BIKE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV RATP PROJECT UK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LONDON SOVEREIGN LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV BLAZEFIELD LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV NORTHERN BLUE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV TRAM UK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV YORK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT UK HOLDINGS LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT UK RAIL LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YORKSHIRE COASTLINER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRIDENT LIMITED LTD	PROP	50,00	50,00			
SLOVAQUIE						
VEOLIA TRANSPORT NITRA A.S	PROP	50,00	19,66	PROP	50,00	19,66
VEOLIA TRANSPORT SERVICES S.R.O	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
SLOVÉNIE						
VEOLIA TRANSPORT DOLENJSKA IN PRIMORSKA	PROP	50,00	32,48	PROP	50,00	32,48
VEOLIA TRANSPORT STAJERSKA D.D.	PROP	50,00	24,66	PROP	50,00	24,66
SUÈDE						
ÅB GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÅRGÅRDSTRAFIK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ÅLVSBY RESEBYRÅ AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB	EQUI	24,50	24,50	EQUI	24,50	24,50
FAC FLYGBUSSARNA AIRPORT COACH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GRANBERGS BUSS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KB BUSSNINGEN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MERRESOR I SVERIGE AB				PROP	25,00	25,00
PEOPLE TRAVEL GROUP INTERNATIONAL				PROP	50,00	50,00
PTG CHARTER AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TAXI STOR & LITEN I GÄVLE AB	PROP	50,00	45,49	PROP	50,00	45,49
UMEÅ BUSSTATION AB				EQUI	10,25	10,25
VEOLIA TRANSPORT SVERIGE AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SWEDEN HOLDING AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEIMO AB	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00

(1) Dexia: déconsolidée au 31 décembre 2012.

(2) La SCET était consolidée jusqu'au 31 décembre 2011 par la SNI avant d'être détenue directement par la Caisse des Dépôts.

(3) CNP Assurances: taux d'intérêt de 40,54 % avant retraitement des actions propres CNP.

(4) Icade SA: taux d'intérêt de 41,71 % avant retraitement des actions propres Icade.

(5) SAS Paris Nord Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.

(6) y compris la codétention avec la Caisse des Dépôts à hauteur de 18,9 %.

(7) y compris la codétention avec la Caisse des Dépôts à hauteur de 24,94 %.

(8) y compris la codétention avec la Caisse des Dépôts à hauteur de 14,26 %.

Méthodes de consolidation GLOB: Intégration globale PROP: Intégration proportionnelle EQUI: Mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement complexe, lié au contexte actuel de marchés financiers et de crise économique, tel que décrit dans le paragraphe « I. Base de préparation des états financiers » de la note « 2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ». C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à

la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Le groupe Caisse des Dépôts procède à des tests de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III. 2 et III. 8 de la note « 2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » de l'annexe. Ces tests ont conduit à la constatation de dépréciations (paragraphes « V - Veolia Transdev » et VI - Participation France Telecom détenue par le FSI de la note « 1. Faits marquants », Notes 4.10 et 4.12 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers mentionnées ci-dessus.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe VII de la note « 1. Faits marquants », paragraphe III.1.2 de la note « 2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » et notes 3.4 et 4.3 de l'annexe) :

- ▶ pour les instruments de capitaux propres en cas de diminution significative ou durable de leur valeur ;
- ▶ pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Activités d'assurance

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du Groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques présentées au paragraphe III.12 de la note « 2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe », et en note 4.17 de l'annexe.

Nous avons examiné les méthodes employées et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Patrice Morot, and the second signature on the right is for Bruno Tesnière. Both signatures are fluid and cursive.

Patrice Morot

Bruno Tesnière

Mazars

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Charles de Boisriou, and the second signature on the right is for Gilles Rainaut. Both signatures are fluid and cursive.

Charles de Boisriou

Gilles Rainaut

▲

***Section
générale
Comptes annuels
au 31/12/2012***

examinés et arrêtés par le Directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 14 mars 2013

Bilan	111
Hors-bilan	112
Compte de résultat	113
Notes annexes aux états financiers	114

Sommaire détaillé

États financiers sociaux

Bilan.....	111
Hors-bilan.....	112
Compte de résultat.....	113

Notes annexes aux états financiers sociaux

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	114
2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES	117
3. NOTES RELATIVES AU BILAN	122
3.1 Opérations interbancaires et assimilés - Créances sur les établissements de crédit	122
3.2 Opérations avec la clientèle	123
3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	124
3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille	124
3.3.2 Éléments complémentaires	125
3.4 Participations.....	126
3.4.1 Principales participations.....	126
3.4.2 Mouvements	127
3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles	128
3.5.1 Ventilation	128
3.5.2 Mouvements	128
3.6 Comptes de régularisation et actifs divers	129
3.7 Opérations interbancaires et assimilés - Dettes envers les établissements de crédit.....	129
3.8 Opérations avec la clientèle	130
3.9 Dettes représentées par un titre.....	130
3.10 Comptes de régularisation et passifs divers	131
3.11 Provisions	131
3.12 Variation des capitaux propres.....	132
3.13 Risques de crédit	133
3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	133
3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle.....	134
3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe	135

3.14 Éléments du bilan	136
3.14.1 Ventilation par devises - Valeurs nettes après dépréciation	136
3.14.2 Ventilation par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciation	137
4. NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN	138
4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises	138
4.2 Instruments financiers à terme.....	139
4.3 Instruments financiers à terme.....	140
4.3.1 Ventilation par durée résiduelle	140
4.3.2 Ventilation par devise.....	140
4.3.3 Ventilation par zone géographique (des swaps de taux)	140
4.4 Risques de crédit - Engagements donnés - Ventilation par zone géographique	141
5. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT	142
5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	142
5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	142
5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	143
5.4 Autres intérêts et assimilés.....	143
5.5 Revenus des titres à revenu variable	144
5.6 Produits et charges de commissions	144
5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	144
5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	145
5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	145
5.10 Produits et charges générales d'exploitation	146
5.10.1 Produits et charges générales d'exploitation	146
5.10.2 Effectifs rémunérés	147
5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	148
5.12 Coût du risque	148
5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	149
5.14 Impôts sur les bénéfices	149
6. NOTES SPÉCIFIQUES	150
6.1 Programme d'investissement d'avenir	150
6.2 Exposition aux dettes souveraines	151

Bilan Section générale

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		31 219	28 461
Caisse, Banques centrales		3 670	3
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	21 238	18 201
Créances sur les établissements de crédit	3.1	6 311	10 257
Opérations avec la clientèle	3.2	6 029	5 772
Comptes ordinaires débiteurs		636	722
Autres concours à la clientèle		5 393	5 050
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	50 509	47 610
Obligations et autres titres à revenu fixe		37 829	35 103
Actions et autres titres à revenu variable		12 680	12 507
Participations	3.4	20 271	21 110
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 274	3 264
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	12 894	11 671
Total actif		124 196	117 888
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	14 122	7 011
Dettes envers les établissements de crédit à vue		1 217	997
Dettes envers les établissements de crédit à terme		12 905	6 014
Opérations avec la clientèle	3.8	49 384	49 984
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		42 511	42 806
Autres dettes envers la clientèle		6 873	7 178
Dettes représentées par un titre	3.9	27 702	28 945
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		27 702	28 945
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	13 682	12 651
Provisions	3.11	515	752
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	3.12	473	473
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	18 317	18 071
Réserves et autres		17 969	17 873
Résultat de l'exercice		348	198
Total passif		124 196	117 888

Hors-bilan Section générale

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	8 437	6 205
En faveur d'établissements de crédit		20
En faveur de la clientèle	8 437	6 185
Engagements de garantie	8 585	10 036
En faveur d'établissements de crédit ⁽¹⁾	6 821	8 665
En faveur de la clientèle	1 764	1 371
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	7 513	7 563
Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	7 513	7 563
Engagements de garantie	10 107	12 439
Reçus des établissements de crédit ⁽¹⁾	6 697	9 084
Reçus de la clientèle	2 204	2 146
Reçus de l'État et assimilés	1 206	1 209
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽³⁾	1 242	1 820
Titres à livrer	51	
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ⁽⁴⁾	20 356	9 322
Autres engagements reçus	364	396

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts / emprunts de devises sont décrits dans la note 4.1.

(1) Dont au 31 décembre 2012, un engagement de garantie donné à NATIXIS pour 6 671 M€ (8 418 M€ au 31 décembre 2011) et un engagement de contre-garantie de la BPCE au profit de la Caisse des Dépôts pour 6 671 M€ (8 418 M€ au 31 décembre 2011).

(2) Correspond à une ligne de crédit de refinancement à la Banque de France.

(3) Comprend les engagements de souscriptions FCPR.

(4) Dont 20 227 M€ de titres et de créances remis en nantissement Banque de France (Pool 3G) (9 201 M€ au 31 décembre 2011).

Résultat Section générale

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés		2 209	2 197
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	131	109
Opérations avec la clientèle	5.2	179	249
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	1 622	1 590
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	277	249
Intérêts et charges assimilées		(1 232)	(1 246)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(112)	(121)
Opérations avec la clientèle	5.2	(390)	(441)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(388)	(358)
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	(342)	(326)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 139	1 137
Commissions (produits)	5.6	22	20
Commissions (charges)	5.6	(36)	(40)
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de négociation	5.7	6	5
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	233	(48)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(69)	(77)
Produit net bancaire		2 272	1 948
Charges générales d'exploitation	5.10	(397)	(359)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(98)	(83)
Résultat brut d'exploitation		1 777	1 506
Coût du risque	5.12	(6)	(59)
Résultat d'exploitation		1 771	1 447
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	(984)	(1 020)
Résultat courant avant impôt		787	427
Impôts sur les bénéfices	5.14	(439)	(229)
Résultat net		348	198

Notes annexes aux états financiers

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'environnement économique 2012

I - Une croissance mondiale qui pâtit du désendettement général

L'année 2012 a été marquée par un ralentissement de la croissance au niveau mondial ainsi que par un renforcement de la crise des dettes souveraines en zone euro au printemps. Aux États-Unis, l'économie semble repartir, même si les problèmes structurels demeurent.

La croissance mondiale a perdu près d'un point, à 2,9%, sous l'impact des facteurs suivants :

- ▶ l'austérité budgétaire en Europe (en zone euro dans son ensemble comme au Royaume-Uni) ;
- ▶ la réduction de l'endettement des acteurs privés dans la plupart des pays développés ;
- ▶ la décélération de la croissance du commerce mondial qui est passée de + 4,5% à + 2,5%.

1.1 - Les évolutions ne sont pas toutes homogènes

▶ La croissance aux États-Unis s'est accélérée de + 1,8% en 2011 à + 2,3% en 2012. Les ajustements budgétaires majeurs ont été repoussés en 2013, après les élections. Le marché immobilier semble sortir de son ornière et le marché de l'emploi amorce une embellie avec une diminution du taux de chômage de 0,6 point, à 7,7%.

▶ La zone euro s'est enfoncée dans la récession (-0,5% en moyenne). L'Allemagne n'a plus joué le rôle de locomotive qu'elle avait eu en 2011 : sa croissance est passée de 3,0% à seulement 0,8%. La France s'est à peine maintenue à flot, avec une croissance limitée à 0,1%. En Espagne et en Italie, la récession s'est poursuivie. Les populations subissent les ajustements budgétaires, couplés avec la dégradation de l'emploi (le chômage a crû de 1,1 pt, à 11,9% en moyenne sur la zone, dont 27% en Espagne) et la stagnation des salaires réels (amputés par une inflation à 2,5%). Les entreprises, face à une demande atone et à un resserrement des conditions de crédit, ont diminué leurs investissements.

▶ Les pays émergents ont vu leur croissance ralentir fortement, de 6,4% à 4,7% – et cela quelle que soit la zone. La baisse logique des exportations et l'affaiblissement plus inattendu de la demande domestique expliquent le ralentissement en Chine. Le Brésil a lui aussi pâti du ralentissement du commerce mondial mais également d'une devise surévaluée.

II - Des taux au plus bas historique

2.1 - Des politiques monétaires toujours plus souples

Pour contrer ces facteurs macroéconomiques défavorables et soutenir les systèmes bancaires, les banques centrales ont encore assoupli leur politique monétaire en 2012 par des baisses de taux directeurs dans les pays émergents et par des mesures encore moins conventionnelles dans les pays développés. La Fed, la Banque d'Angleterre, la Banque du Japon et la Banque centrale européenne (BCE) ont été toujours plus accommodantes via des mesures de *quantitative easing*, des injections de liquidité, des baisses de taux et des prises de position verbales fermes. La BCE a fourni une liquidité illimitée aux banques sur trois ans via un nouveau LTRO en février. Le commentaire de Mario Draghi en juillet 2012 : «La BCE est prête à faire tout ce qu'il faudra pour préserver l'euro» a eu un impact majeur sur la confiance des investisseurs. L'extension du soutien à la Grèce et l'offre d'achat de titres souverains ont accru le sentiment que la BCE avait la possibilité de jouer son rôle pour éviter la crise de liquidité et endiguer le risque souverain.

2.2 - Des taux longs et courts à des niveaux jamais vus

L'action de la BCE a eu un impact majeur sur les niveaux des taux :

- ▶ les taux courts de l'État allemand sont devenus négatifs jusqu'à des maturités supérieures à trois ans. La France s'est aussi refinancée à des taux courts négatifs tout le second semestre ;
- ▶ la recherche de sécurité a conduit le taux 10 ans allemand sous 1,20% en juillet 2012, niveau jamais atteint historiquement. En revanche, les taux italiens et surtout espagnols montaient fortement : en juillet, la courbe espagnole était presque plate à plus de 7% ;
- ▶ au second semestre, l'intervention de Mario Draghi a induit une baisse générale des taux longs. Au total, sur l'année, le taux 10 ans italien s'est détendu de 240 pb à 4,49%, le taux 10 ans allemand de 51 pb à 1,31% et le taux 10 ans français de 115 pb à 1,99%. Seul le taux 10 ans espagnol a augmenté de 19 pb à 5,23%, devant la détérioration des finances de l'État et des régions espagnoles ;
- ▶ les États européens ont pu achever leurs opérations de financement sans difficulté majeure. Certains États périphériques (Irlande, Portugal) ont même annoncé leur retour sur le marché pour 2013.

2.3 - Un marché du crédit qui bénéficie à plein de la recherche de rendement

Les investisseurs ayant besoin de rendements positifs ont massivement investi sur le crédit, qui a connu une année faste : la performance du *high yield* en zone euro a été de 25% et celle des dettes des financières de 32%. Le *spread* moyen des *corporates* en zone euro a été divisé par plus de deux. Le volume d'émissions s'est situé à un très haut niveau historique, en particulier pour les émetteurs non financiers *investment grade* qui ont bénéficié à la fois de niveaux absolus très bas et d'une liquidité très abondante. Les taux de défaut des émetteurs sont restés contenus, alors que les dégradations de notation, dans le sillage des baisses de notations des souverains, ont été nombreuses, en particulier pour les financières.

III - Des marchés actions qui bénéficient d'un retour vers les actifs risqués plus rémunérateurs

Sur les marchés actions, l'année a été scindée en trois périodes :

- ▶ au 1^{er} trimestre 2012, le LTR0 a favorisé l'appétit pour le risque, avec un *rally* marqué ;
- ▶ cette embellie n'a pas duré et les craintes d'un éclatement de la zone euro ont conduit les marchés sous leur niveau de début d'année, avec, en parallèle un doublement de la volatilité ;
- ▶ les mesures énergiques de l'été ont favorisé le retour de la confiance et ont permis le retour à la hausse des marchés actions, plus du fait d'une augmentation du *price earning* que des bénéfices, constamment révisés à la baisse.

Au final, le CAC 40 s'est apprécié sur l'année de 20 % (dividendes compris), le DAX allemand de 29 % et le Stoxx 600 européen de 19 %. Seul le marché espagnol, avec -1 %, a pâti du risque pays.

Par secteur, les financières sont en forte progression, tout comme les cycliques. À l'inverse, les secteurs défensifs comme les télécoms et les *utilities* ont souffert d'un manque de visibilité et de leur dépendance à des marchés réglementés.

En dehors de la zone euro, les performances sont également largement positives : le S&P500 augmente de + 16 % (dividendes inclus) et les marchés émergents de + 18 %. Après un fort *rally* en fin d'année, le Nikkei progresse de +25 %.

Quant aux marchés de matières premières, l'or progresse encore un peu (+ 7 %) et le pétrole est à peu près stable.

Événements marquants de la période

I - Banque publique d'investissement (BPI)

« La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions. » Article 1^{er} de la loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.

L'organisation de la Banque publique d'investissement ne sera définitive qu'une fois achevé son processus de constitution. Celui-ci implique que l'État et la Caisse des Dépôts apportent, à l'issue de la consultation des instances représentatives du personnel et de l'obtention des autorisations nécessaires notamment des autorités de la concurrence, à la Banque publique d'investissement trois entités distinctes : Oséo, le Fonds stratégique d'investissement et CDC Entreprises. Ce processus technique, qui devrait arriver à son terme d'ici la fin du premier semestre, permettra à la Banque publique d'investissement de déployer son action en s'appuyant sur environ 20 milliards d'euros de fonds propres.

En cible, la Banque publique d'investissement sera composée de trois entités :

- ▶ une société faitière, détenue à parité par l'État et la Caisse des Dépôts, qui assurera le pilotage de l'ensemble du groupe ;
- ▶ un pôle financement – l'actuel Oséo – dédié au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts ;
- ▶ un pôle investissement, issu de l'apport du FSI, de CDC Entreprises et de ses filiales, chargé des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises.

La gouvernance de la Banque publique d'investissement repose sur :

- ▶ le conseil d'administration présidé par le Directeur général de la Caisse des Dépôts et composé de quinze membres, le directeur général de la BPI, deux représentants des régions, quatre représentants de l'État, quatre représentants de la Caisse des Dépôts dont le président, deux personnalités qualifiées et deux représentants des salariés ;
- ▶ des comités d'orientation chargés d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice, par la

Banque publique d'investissement et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général. Les comités régionaux d'orientation se prononcent notamment sur la cohérence entre les actions de la Banque publique d'investissement à l'échelon régional et ses orientations stratégiques nationales.

La Banque publique d'investissement interviendra auprès d'un spectre très large d'entreprises allant des *start-up* aux ETI et sera le grand partenaire public des PME, tout au long de leur développement. La Banque publique d'investissement aura également la possibilité de stabiliser l'actionariat de grandes entreprises.

Les interventions de la Banque publique d'investissement prendront plusieurs formes :

- ▶ le financement de l'innovation sous la forme de subventions et avances remboursables ;
- ▶ la garantie de prêts et, le cas échéant, d'investissements en fonds propres ;
- ▶ le cofinancement, aux côtés des banques de la Place, de prêts bancaires à moyen et long terme visant à financer le développement ;
- ▶ l'investissement en fonds propres, et en quasi-fonds propres, directement et via des fonds partenaires, dans les PME, les ETI et les grandes entreprises ;
- ▶ la distribution de l'ensemble des soutiens financiers à l'export.

II - La Société de financement local (SFIL)

Le ministre de l'Économie et des Finances a signé le 23 janvier 2013 avec la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et le groupe Dexia, le contrat de création de la Société de financement local.

Détenue à 75 % par l'État, 20 % par la Caisse des Dépôts et 5 % par La Banque Postale, la Société de financement local permettra de refinancer, via sa société de crédit foncier qui prendra le nom de Caisse Française de Financement Local, les prêts moyen et long terme que La Banque Postale va proposer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, aux collectivités territoriales, à leurs regroupements et aux établissements publics de santé.

Les crédits commercialisés par La Banque Postale en partenariat avec la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une co-entreprise, seront refinancés par la SFIL et représenteront une part significative du marché des prêts aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics de santé en offrant des volumes de prêts de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

Cet investissement renforcera la Caisse des Dépôts dans son rôle de partenaire privilégié des collectivités locales. Ce rôle s'exercera également à travers la mise en œuvre de l'enveloppe complémentaire de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales.

Dans le cadre des engagements pris au terme du pacte d'actionnaires de SFIL, la Caisse des Dépôts a accordé début 2013 une ligne de liquidité à la SFIL à hauteur d'un montant maximum de 12,5 milliards d'euros.

III - Participations

3.1 - Dexia

L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro a soumis le groupe Dexia, durant l'été 2011, à un regain de tension sur sa situation de liquidité et l'a conduit à mettre en œuvre une série de mesures structurelles, visant à mettre en œuvre le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia.

La Caisse des Dépôts (Section générale) détenait 13 % du capital de Dexia SA jusqu'au 30 décembre 2012.

Au 30 juin 2012, comme au 31 décembre 2011, la valeur de mise en équivalence de la participation Dexia SA à l'actif du bilan du groupe Caisse des Dépôts était nulle.

Section générale

Au 30 juin 2012, l'attente d'une décision définitive de la Commission européenne sur la garantie des États pesait lourdement sur le coût de refinancement du groupe Dexia et renforçait la probabilité qu'une amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficierait en premier lieu et principalement aux États garants, via les conditions de rémunération de cette garantie. Compte tenu de cette évolution de la situation en 2012, la Caisse des Dépôts a décidé d'enregistrer en résultat dès le 30 juin 2012 les pertes latentes négatives (accumulées depuis la première consolidation de Dexia en octobre 2008 dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts), soit -453 millions d'euros. Ainsi depuis le 30 juin 2012, dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts et de la Caisse des Dépôts (Section générale), le coût d'acquisition total des titres Dexia SA, soit 2 859 millions d'euros, est totalement déprécié.

Le 31 décembre 2012, les États belge et français ont souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 5,5 milliards d'euros autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA réunie le 21 décembre 2012 et dans le cadre de l'approbation du plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia, approuvée par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Les États belge et français ont souscrit à des actions de préférence nouvelles de Dexia SA, portant ainsi leur participation au capital de Dexia SA respectivement à 50 % et 44 %. L'opération a abouti à une dilution économique très importante des autres actionnaires, ainsi la Caisse des Dépôts Section générale ne détient plus au 31 décembre 2012 que 0,82 % du capital de Dexia SA et n'a plus d'administrateur. En conséquence, la Caisse des Dépôts Section générale a déconsolidé Dexia SA à cette date.

Compte tenu de ces incertitudes, la dépréciation de 452 millions d'euros des titres Dexia, constituée au 30 juin dans les comptes de la Section générale, a été maintenue au 31 décembre 2012. Le coût d'acquisition des titres d'une valeur brute de 2 859 millions d'euros est ainsi totalement déprécié.

3.2 - Opération de rapprochement entre Icade et Silic

Le 30 décembre 2011, la Caisse des Dépôts a apporté la totalité de sa participation dans Icade, soit 55,58 % à la société Holdco SIIC, société holding créée à cet effet et contrôlée par la Caisse des Dépôts. Consécutivement, Groupama a apporté 6,5 % du capital de Silic, en échange de titres de la société Holdco SIIC. À l'issue de ces opérations, la Caisse des Dépôts contrôle la société Holdco SIIC à plus de 95 % au 31 décembre 2011.

Le 6 février 2012, la Caisse des Dépôts et Groupama ont signé un pacte d'actionnaires régissant leurs relations au sein de Holdco SIIC. Ce pacte est valable pour une durée de 20 ans et comporte notamment les stipulations suivantes :

- ▶ engagement d'inaliénabilité des titres Holdco SIIC détenus par Groupama pendant une durée de 30 mois suivant la date de conclusion du pacte d'actionnaires ;
- ▶ un droit de préemption au profit de la Caisse des Dépôts à l'expiration de la période d'inaliénabilité ;
- ▶ un droit de sortie conjointe proportionnel au profit de Groupama au cas où la Caisse des Dépôts souhaiterait transférer à un tiers autre qu'un affilié tout ou partie de ses titres Holdco SIIC ;
- ▶ une liquidité au profit de Groupama.

À la suite de l'obtention de l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence le 13 février 2012, Groupama a apporté le solde de sa participation de 37,45 % du capital de Silic à Holdco SIIC le 16 février 2012. À l'issue de cet apport, Holdco SIIC détient de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts 43,94 % du capital et des droits de vote de Silic. La Caisse des Dépôts et Groupama détiennent respectivement 75,07 % et 24,93 % du capital et des droits de vote de Holdco SIIC.

L'opération d'apport des titres Silic par Groupama à Holdco SIIC confère à la Caisse des Dépôts le contrôle de Silic le 16 février 2012 concomitamment à une diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse des Dépôts

dans les entités Holdco SIIC et Icade. À partir du 16 février 2012, la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales Holdco SIIC, Icade et Silic et consolide cet ensemble par intégration globale.

Consécutivement au franchissement du seuil de 30 % par Holdco SIIC dans Silic agissant de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts, Icade a déposé, le 13 mars 2012, une offre obligatoire sur Silic. L'offre est composée d'une offre publique d'échange sur les actions Silic ainsi qu'une offre publique d'achat sur les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANES ») émises par Silic.

Les termes de l'offre sont les suivants :

- ▶ pour l'offre d'échange, la parité est égale à la parité d'échange retenue pour les apports à Holdco SIIC par Groupama de la participation dans Silic, soit 5 actions Icade pour 4 actions Silic ;
- ▶ pour l'offre d'achat, la valeur nominale de l'ORNANE à laquelle s'ajoute le coupon couru jusqu'à la date anticipée pour le règlement-livraison de l'offre, soit 126 € par ORNANE sur la base d'un règlement-livraison le 14 juin 2012.

Le 24 avril 2012, l'AMF a déclaré l'offre conforme. La décision de conformité et l'avis d'ouverture de l'offre ont été publiés par l'AMF respectivement le 24 avril 2012 et le 26 avril 2012. Par recours du 3 mai et du 4 mai 2012, SMA Vie BTP et l'ADAM ont respectivement saisi la cour d'appel de Paris d'une demande d'annulation de la décision de conformité de l'AMF. Par observations déposées près la cour d'appel de Paris le 31 mai 2012, l'AMF s'est engagée « dans l'intérêt du marché et à titre conservatoire, à proroger la date de clôture de l'offre publique, initialement fixée au 1^{er} juin 2012, en sorte que cette clôture n'intervienne que huit jours au moins après le prononcé de l'arrêt de la cour statuant sur les recours en annulation de la décision de l'AMF ».

Le 26 juin 2012, la Cour d'appel de Paris a fixé au 21 mars 2013 l'audience de plaidoirie. La décision de la Cour d'appel de Paris devrait intervenir d'ici à la fin du premier semestre 2013. Conformément à la décision de prorogation de l'AMF en date du 15 mai 2012, l'offre reste ouverte jusqu'à nouvel avis.

3.3 - Veolia Transdev

Le 22 octobre 2012, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement ont annoncé leur entrée en discussion en vue de la signature d'un accord définitif visant à renforcer la structure financière de Veolia Transdev et à lui donner les moyens de son développement stratégique.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement souscriraient à une augmentation de capital de 800 millions d'euros, par conversion d'une partie des prêts d'actionnaires. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts détiendrait 60 % du capital de Veolia Transdev et prendrait le contrôle exclusif, Veolia Environnement conserverait 40 % du capital. Des cessions ciblées ainsi que la mise en place d'un refinancement bancaire accompagneraient cette opération. Préalablement à la réalisation de cette restructuration, Veolia Environnement reprendrait la participation de 66 % que Veolia Transdev détient dans la SNCM et ses filiales, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

La Caisse des Dépôts, partenaire de long terme des collectivités locales, inscrirait cette prise de contrôle dans la durée pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité.

Il est rappelé qu'à ce stade aucun accord définitif n'a été conclu entre les parties, les discussions devant se poursuivre après information et consultation des instances représentatives du personnel.

Compte tenu de ces éléments, une dépréciation de 198 millions d'euros des titres Veolia Transdev est enregistrée dans les comptes de la Section générale au 31 décembre 2012. Le coût d'acquisition des titres d'une valeur brute de 691 millions d'euros est déprécié de 491 millions d'euros.

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables des règlements n° 2002-03 modifié et n° 2009-03 s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

► Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.

► Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

► De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

► Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

► Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris

de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

► Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

► Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

► Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

► Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

• Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

• Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

► actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

► bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire: des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

• Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance, et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement CRC n°2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

• Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

• Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

• OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances: le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

• Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode «dernier entré, premier sorti» (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - Instruments financier à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n°2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

• Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

• Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêt des comptes, à leur valeur de marché.

► Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

► Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

• Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

• Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

► Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

► Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

• Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

• Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les cinq catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

► La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte

de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

► Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur trois ans.
► À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique «Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets» du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à l'accord-cadre 2012-2014.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une

Section générale

obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

9.4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications ou jours de congé liés à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

► Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

► Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus de l'accord-cadre 2012-2014, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

• Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

• Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des nouvelles dispositions de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, ainsi que de l'article 88-I de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 qui accélère le calendrier du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et de l'âge d'obtention de la retraite à taux plein.

• Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité, etc.). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

• En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

• Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - Impôts sur les bénéficiaires

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéficiaires de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2012 s'établissent :

- à 36,10% contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- à 20,58%, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 16,25% contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 3,61% pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5%) détenus depuis plus de deux ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (36,10%).

XIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations néces-

saires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- ▶ la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse

multicritères tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique);

- ▶ la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges;
- ▶ l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux;
- ▶ le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires débiteurs	1 834	3 976
Intérêts courus	1	5
Comptes et prêts au jour le jour		
Comptes courants du fonds d'épargne		
Créances sur les établissements de crédit à vue	1 835	3 981
Crédits de trésorerie	4 476	5 963
Capital et assimilé	4 463	5 958
Créances douteuses	22	22
Dépréciations	(22)	(22)
Intérêts courus	13	5
Titres reçus en pension livrée		
Capital et assimilé		
Intérêts courus		
Crédit divers		313
Capital et assimilé		313
Créances douteuses		6
Dépréciations		(6)
Créances sur les établissements de crédit à terme	4 476	6 276
Créances sur les établissements de crédit	6 311	10 257

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires de la clientèle	636	722
Créances douteuses	4	4
Dépréciations	(4)	(4)
Intérêts courus		
Comptes ordinaires débiteurs à vue	636	722
Crédits de trésorerie et créances commerciales	1 887	1 503
Capital et assimilé	1 819	1 465
Créances douteuses	228	210
Dépréciations	(225)	(207)
Intérêts courus	65	35
Titres reçus en pension livrée		
Titres reçus en pension livrée		
Crédits divers	2 475	2 447
Clientèle financière	5	23
Capital et assimilé	2 367	2 327
Créances douteuses	163	156
Dépréciations	(83)	(82)
Intérêts courus	23	23
Crédits à l'équipement	515	580
Capital et assimilé	513	576
Créances douteuses	3	3
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus	1	3
Crédits au logement	516	520
Capital et assimilé	515	518
Créances douteuses	2	3
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus		
Autres concours à la clientèle à terme	5 393	5 050
Opérations avec la clientèle	6 029	5 772

3.3 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2636	1716	16886		21 238	51	2037	16 113		18 201
Effets publics et valeurs assimilées	5	1 716	16 886		18 607	51	2 037	16 113		18 201
- fonds d'État	5	1 716	16 886		18 607	51	1 587	16 113		17 751
- bons du Trésor							450			450
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 631				2 631					
Obligations et autres titres à revenu fixe	98	33 745	3 986		37 829	234	30 425	4 444		35 103
Obligations		1 167	631		1 798		1 240	924		2 164
Autres titres à revenu fixe	98	32 578	3 355		36 031	234	29 185	3 520		32 939
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		2 699		9 981	12 680		2 658		9 849	12 507
Actions		1 373		8 679	10 052		1 310		8 657	9 967
OPCVM		702		1 176	1 878		781		1 067	1 848
Autres titres à revenu variable		624		126	750		567		125	692
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 734	38 160	20 872	9 981	71 747	285	35 120	20 557	9 849	65 811

3.3.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2636	1716	16886		21238	51	2037	16113		18201
Valeur brute	2636	1628	15805		20069	51	2008	15527		17586
Primes / décotes		59	776		835		30	322		352
Créances rattachées		29	305		334		20	324		344
Dépréciations							(21)	(60)		(81)
Valeur de marché	2635	1781	18282		22698	51	2054	16602		18707
Obligations et autres titres à revenu fixe	98	33745	3986		37829	234	30425	4444		35103
Valeur brute	98	33479	3900		37477	234	30133	4365		34732
Primes / décotes		65	26		91		71	7		78
Créances rattachées		206	60		266		291	72		363
Dépréciations		(5)			(5)		(70)			(70)
Valeur de marché	98	34382	4444		38924	234	30791	4602		35627
Actions et autres titres à revenu variable		2699		9981	12680		2658		9849	12507
Valeur brute		3008		11409	14417		3084		11057	14141
Créances rattachées				15	15		1		4	5
Dépréciations		(309)		(1443)	(1752)		(427)		(1212)	(1639)
Valeur de marché		3327		11596	14923		2985		9766	12751
Total du portefeuille titres	2734	38160	20872	9981	71747	285	35120	20557	9849	65811

3.4 PARTICIPATIONS

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011
	% de détention	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participation supérieurs à 100 millions d'euros					
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT	51,0	10 139	(200)	9 939	10 139
DEXIA (*) (1)	0,8	2 859	(2 859)		452
HOLDCO SIIC (2)	75,1	2 586	(83)	2 503	2 586
CNP ASSURANCES (1)	43,9	1 662		1 662	1 479
LA POSTE	22,9	1 473		1 473	1 473
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	975		975	963
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	793		793	793
VEOLIA TRANSDEV	50,0	691	(491)	200	398
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,2	236		236	235
SA OSÉO	26,9	333		333	194
COMPAGNIE DES ALPES (1)	39,9	183		183	183
CDC ENTREPRISE ÉLAN PME	100,0	125		125	125
EGIS	74,9	119		119	119
Sous-total des principales participations		22 174	(3 633)	18 541	19 139
Autres titres de participation, avances et créances		2 110	(380)	1 730	1 971
Total des participations, avances et créances		24 284	(4 013)	20 271	21 110

(*) Participations cotées.

(1) Cf. Faits marquants.

(2) Le rapprochement entre Icade et Siic s'est traduit par un apport des titres Icade à la SAS Holdco SIIC.

3.4.2 - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements ⁽³⁾	31.12.2012
Titres de participation	20 641	(165)	(331)	(395)	19 750
Valeur brute	23 584	856	(356)	(395)	23 689
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>1 508</i>	<i>460</i>	<i>(356)</i>	<i>2 423</i>	<i>4 035</i>
<i>Parts dans les entreprises liées⁽¹⁾</i>	<i>22 076</i>	<i>396</i>		<i>(2 818)</i>	<i>19 654</i>
Provisions pour dépréciation	(2 943)	(1 021)	25		(3 939)
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>(187)</i>	<i>(15)</i>	<i>10</i>	<i>(2 858)</i>	<i>(3 050)</i>
<i>Parts dans les entreprises liées⁽²⁾</i>	<i>(2 756)</i>	<i>(1 006)</i>	<i>15</i>	<i>2 858</i>	<i>(889)</i>
Avances et créances rattachées	469	218	(203)	37	521
Valeur brute	532	239	(213)	37	595
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>448</i>	<i>142</i>	<i>(130)</i>	<i>(1)</i>	<i>459</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	<i>84</i>	<i>97</i>	<i>(83)</i>	<i>38</i>	<i>136</i>
Provisions pour dépréciation	(63)	(21)	10		(74)
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>(53)</i>	<i>(11)</i>	<i>7</i>		<i>(57)</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	<i>(10)</i>	<i>(10)</i>	<i>3</i>		<i>(17)</i>
Participations	21 110	53	(534)	(358)	20 271

(1) Au cours de l'année 2012, les principales augmentations sont les suivantes: 183 M€ pour la CNP et 139 M€ dans SA Oséo.

(2) Dont au 31 décembre 2012, une dotation pour dépréciation sur Dexia à hauteur de 452 M€.

(3) Dont au 31 décembre 2012:

- déconsolidation du titre Dexia suite à la recapitalisation décidée le 21 décembre 2012;
- transferts de participations à titre de l'activité de portefeuille (TAP).

3.5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.5.1 - Ventilation

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
Immobilisations d'exploitation	808	(307)	501	857	(349)	508
Immobilisations de placement	2891	(332)	2559	2878	(292)	2586
- immobilisations en cours	5		5	5		5
- terrains et immeubles	357	(179)	178	354	(171)	183
- forêts et réserves foncières	25		25	21		21
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	2504	(153)	2351	2498	(121)	2377
Immobilisations corporelles	3699	(639)	3060	3735	(641)	3094
Concessions, licences, brevets	415	(333)	82	535	(470)	65
Autres immobilisations	138	(6)	132	105		105
Immobilisations incorporelles	553	(339)	214	640	(470)	170
Immobilisations corporelles et incorporelles	4252	(978)	3274	4375	(1111)	3264

3.5.2 - Mouvements

(en millions d'euros)	Net au 31.12.2011	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements	Net au 31.12.2012
Immobilisations corporelles d'exploitation	508	(5)	(1)	(1)	501
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	857	16	(6)	(59)	808
Amortissements et dépréciations	(349)	(21)	5	58	(307)
Immobilisations corporelles de placement	2586	327	(343)	(11)	2559
Immobilisations en cours brutes	5	7	(7)		5
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles bruts	354		(8)	11	357
Dépréciations et amortissements des terrains et immeubles	(171)	(9)	3	(2)	(179)
Forêts et réserves foncières brutes	21	4			25
Dépréciations et amortissements des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement brutes	2498	370	(342)	(22)	2504
Dépréciations et provisions des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(121)	(45)	11	2	(153)
Immobilisations incorporelles	170	45	(1)		214
Immobilisations incorporelles brutes	640	122	(87)	(122)	553
Amortissements et dépréciations	(470)	(77)	86	122	(339)
Immobilisations corporelles et incorporelles	3264	367	(345)	(12)	3274

3.6 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges à répartir sur plusieurs exercices	777	262
Charges constatées d'avance	37	41
Produits à recevoir	102	58
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	356	938
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 090	7 701
Comptes de régularisation	8 362	9 000
Débiteurs divers	4 488	2 632
Créances douteuses sur opérations diverses	4	4
Stocks et assimilés (forêts)	45	40
Dépréciations des actifs divers	(5)	(5)
Actifs divers	4 532	2 671
Comptes de régularisation et actifs divers	12 894	11 671

(1) Dont au 31 décembre 2012, fonds reçus de l'État au titre du Programme d'investissement d'avenir pour 5 894 M€ (6 392 M€ au 31 décembre 2011) (Cf. note 6.1).

3.7 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs	726	678
Comptes courants du Fonds d'épargne	491	319
Intérêts courus		
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 217	997
Comptes et emprunts à terme	12 610	1 698
Titres donnés en pension livrée	209	4 305
Intérêts courus	86	11
Dettes envers les établissements de crédit à terme	12 905	6 014
Dettes envers les établissements de crédit	14 122	7 011

3.8 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	42 511	42 805
Intérêts courus		1
Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle	42 511	42 806
Emprunts auprès de la clientèle financière	13	42
Consignations	4 093	3 842
Comptes créditeurs à terme	2 202	2 572
Titres donnés en pension livrée		167
Autres sommes dues à la clientèle	5	6
Intérêts courus	560	549
Autres dettes envers la clientèle	6 873	7 178
Opérations avec la clientèle	49 384	49 984

(1) Le solde de comptes ordinaires créditeurs de 42 510 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 24 833 M€ (27 026 M€ au 31 décembre 2011), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 5 690 M€ (5 518 M€ au 31 décembre 2011), du compte FRR pour 2 453 M€ (2 297 M€ au 31 décembre 2011), et des huissiers pour 446 M€ (455 M€ au 31 décembre 2011).

3.9 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Émissions à court terme	14 940	19 079
Euro commercial papers (ECP)	14 602	12 467
Certificats de dépôts	338	6 612
Émissions à moyen terme	12 607	9 733
Euro medium term notes (EMTN)	12 437	9 693
Bons à moyen terme négociables (BMTN)	170	40
Dettes rattachées	155	133
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	27 702	28 945
Dettes représentées par un titre	27 702	28 945

3.10 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits constatés d'avance	236	260
Charges à payer	152	138
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	511	265
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 231	8 376
Comptes de régularisation	8 130	9 039
Dettes de titres	2 630	
Créditeurs divers	383	393
Versements restant à effectuer :	2 539	3 219
- sur titres de participation ⁽²⁾	2 263	2 889
- sur TAP	276	330
Passifs divers	5 552	3 612
Comptes de régularisation et passifs divers	13 682	12 651

(1) Dont dettes vis-à-vis de l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 894 M€ (6 392 M€ au 31 décembre 2011) (cf. note 6.1).

(2) Dont au 31 décembre 2012, un complément de prix en faveur de l'État de 314 M€ dans le cadre de l'augmentation de capital de La Poste et un versement restant à effectuer en faveur du Fonds Stratégique d'Investissement pour 1 852 M€.

3.11 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2012
Provisions pour engagements sociaux	123	39	(7)	(5)		150
Retraites	41	11	(1)			51
Médailles du travail	22	4	(1)			25
Accord-cadre ⁽¹⁾	60	24	(5)	(5)		74
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Autres	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	34	4	(22)			16
Engagement par signature	5	1	(4)			2
Prêts	19		(18)			1
Autres	10	3				13
Provisions pour impôts ⁽²⁾	303	(73)				230
Autres provisions	291	14	(31)	(156)		118
Sur participations	22	3	(1)	(6)		18
Sur instruments de marché	185	11		(139)		57
Sur prêts bonifiés ⁽³⁾	78		(28)	(10)		40
Autres	6		(2)	(1)		3
Provisions	752	(16)	(60)	(161)		515

(1) Correspond au nouvel accord-cadre 2012-2014.

(2) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(3) Correspond aux provisions sur les bonifications de prêts du fonds d'épargne.

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Réserve générale	Écart de réévaluation	Prov. réglées Subventions d'invest.	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	19 178	34		(1 618)	1 118	18 712	473	19 185
Affectation du résultat 2010				1 118	(1 118)			
Versement 2011 au titre du résultat 2010				(839)		(839)		(839)
Autres variations								
Résultat au 31 décembre 2011					198	198		198
Capitaux propres au 31 décembre 2011	19 178	34		(1 339)	198	18 071	473	18 544
Affectation du résultat 2011				198	(198)			
Versement 2012 au titre du résultat 2011 ⁽¹⁾				(102)		(102)		(102)
Autres variations								
Résultat au 31 décembre 2012					348	348		348
Capitaux propres au 31 décembre 2012	19 178	34		(1 243)	348	18 317	473	18 790

(1) Le versement à l'État en 2012 au titre de l'exercice 2011 correspond à 50% du résultat consolidé part du Groupe, dans la limite de 75% du résultat individuel, soit 102,86 M€.

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique	6311		6	16	(22)	6311	10 257
France	5316		6	16	(22)	5316	8925
Europe	992					992	1251
Autres	3					3	81
Répartition par durée résiduelle	6311		6	16	(22)	6311	10 257
Inférieure à 3 mois	4506		4	10	(13)	4507	9937
De 3 mois à 1 an	2					2	315
De 1 an à 5 ans	1803		2	6	(9)	1802	5
Supérieure à 5 ans							

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique	5 944		21	379	(315)	6 029	5 772
France	5 935		21	361	(297)	6 020	5 760
Europe				18	(18)		
Autres	9					9	12
Répartition par durée résiduelle	5 944		21	379	(315)	6 029	5 772
Inférieure à 3 mois	1 393		4	48	(41)	1 404	1 321
De 3 mois à 1 an	189		1	14	(11)	193	161
De 1 an à 5 ans	2 232		8	162	(134)	2 268	1 981
Supérieure à 5 ans	2 130		8	155	(129)	2 164	2 309
Répartition par secteur	5 944		21	379	(315)	6 029	5 772
Sociétés commerciales	2 533		9	38	(45)	2 535	2 429
Clients particuliers	1 379		8	17	(22)	1 382	1 356
Administrations publiques	625					625	592
EPIC - SEM	823		1	3	(3)	824	544
Autres	127			215	(215)	127	354
Professions juridiques	243		1		(1)	243	246
Administrations privées	63		2	106	(29)	142	97
HLM	71					71	75
Collectivités locales	67					67	59
États et assimilés	10					10	10
Sociétés financières	3					3	10

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011	
	Encours bruts sains ⁽¹⁾	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total ⁽¹⁾	Total
Répartition par zone géographique	56 441			(5)	56 436	53 304
France	32 696			(2)	32 694	27 129
Europe	20 806			(3)	20 803	24 579
Autres	2 939				2 939	1 596
Répartition par durée résiduelle	56 441			(5)	56 436	53 304
Inférieure à 3 mois	5 674			(1)	5 673	11 501
De 3 mois à 1 an	23 773			(1)	23 772	13 776
De 1 an à 5 ans	11 634				11 634	13 554
Supérieure à 5 ans	15 360			(3)	15 357	14 473
Répartition par notations⁽²⁾	56 441			(5)	56 436	53 304
AAA	7 906			(1)	7 905	18 800
AA	22 546			(2)	22 544	10 517
A	22 055			(1)	22 054	21 940
BBB	3 367			(1)	3 366	1 485
BB	54				54	10
B	10				10	
CCC						22
Non renseigné	503				503	530

(1) Hors titres empruntés.

(2) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.14 - ÉLÉMENTS DU BILAN

3.14.1 - Ventilation par devise - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	29 757	192		1 270	31 219
Caisse et banques centrales	3 670				3 670
Effets publics et valeurs assimilées	21 083	155			21 238
Créances sur les établissements de crédit	5 004	37		1 270	6 311
Opérations avec la clientèle	6 015	5	3	6	6 029
Comptes ordinaires débiteurs	622	5	3	6	636
Autres concours à la clientèle	5 393				5 393
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	41 685	3 341	2 294	3 189	50 509
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 769	2 305	1 586	2 169	37 829
Actions et autres titres à revenu variable	9 916	1 036	708	1 020	12 680
Participations	20 265			6	20 271
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 274				3 274
Comptes de régularisation et actifs divers	12 241	644	2	7	12 894
Total actif	113 237	4 182	2 299	4 478	124 196
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	12 922	783	157	260	14 122
Dettes envers les établissements de crédit à vue	798	2	157	260	1 217
Dettes envers les établissements de crédit à terme	12 124	781			12 905
Opérations avec la clientèle	48 339	441	135	469	49 384
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	41 584	441	135	351	42 511
Autres dettes envers la clientèle	6 755			118	6 873
Dettes représentées par un titre	7 228	15 387	2 262	2 825	27 702
Comptes de régularisation et passifs divers	13 618	43	18	3	13 682
Provisions	515				515
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	473				473
Capitaux propres (Hors FRBG)	18 317				18 317
Réserves et autres	17 969				17 969
Résultat de l'exercice	348				348
Total passif	101 413	16 654	2 572	3 557	124 196

3.14.2 - Ventilation par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Indéterminée	Total
Actif						
Créances sur établissements de crédit	4507	2	1802			6311
Créances sur la clientèle	1404	193	2268	2164		6029
Titres de placement	5020	21964	5030	3447		35461
Effets publics et valeurs assimilées	6	511	825	374		1716
Obligations et autres titres à revenu fixe	5014	21453	4205	3073		33745
Titres d'investissement	648	1763	6551	11910		20872
Effets publics et valeurs assimilées	474	1523	4976	9913		16886
Obligations et autres titres à revenu fixe	174	240	1575	1997		3986
Titres de transaction	5	45	53			103
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾	5					5
Obligations et autres titres à revenu fixe		45	53			98
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	1991	331	11800			14122
Dettes envers la clientèle	44353	1147	428	3456		49384
Dettes représentées par un titre	10366	6929	4641	5766		27702

(1) Hors titres empruntés.

4. NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN

4.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVICES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	53	4
Devises achetées non encore reçues	2	11
Euros vendus non encore livrés	2	11
Devises vendues non encore livrées	53	4
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	7 817	844
<i>Devises à livrer</i>	7 743	892
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	19 530	17 135
<i>Euros à livrer</i>	19 431	17 991
Report/déport non couru		
À recevoir	37	15
À payer	17	12

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011			
	Transaction		Trésorerie/couverture		Transaction		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt
OPÉRATIONS FERMES								
Marchés organisés		4						
Autres contrats		4						
Marchés gré à gré	10 487	10 487	14 227	14 227	19 240	19 240	13 210	13 210
<i>Swaps de taux⁽¹⁾</i>	10 487	10 487	14 227	14 227	19 240	19 240	13 210	13 210
<i>Juste Valeur</i>	25	23	1 999	1 576	87	61	2 349	1 921
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES								
Marchés organisés								
Autres options								
Marchés gré à gré		7				7		
Autres options		7				7		

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

4.3 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.3.1 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	5 610	7 067	6 476	5 561	24 714	10 253	9 486	6 839	5 872	32 450
Swaps de taux reçus	5 610	7 067	6 476	5 561	24 714	10 253	9 486	6 839	5 872	32 450
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus	4				4					
Opérations conditionnelles										
Autres options donnés										
Autres options reçus	7				7				7	7

4.3.2 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Euro	USD	GBP	Autres	Total	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	23 856	303		555	24 714	31 506	101	120	723	32 450
Swaps de taux reçus	23 856	303		555	24 714	31 506	101	120	723	32 450
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus		4			4					
Opérations conditionnelles										
Autres options donnés										
Autres options reçus	7				7	7				7

4.3.3 - Ventilation par zone géographique (des swaps de taux)

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	12 448	17 632
Europe	12 166	14 375
Autres	100	443
Répartition par zone géographique	24 714	32 450

4.4 - RISQUES DE CRÉDIT - ENGAGEMENTS DONNÉS - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	28813	18663
Europe	8547	6868
Autres	18	32
Répartition par zone géographique	37378	25563

5. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur banque centrale	6	15
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	6	16
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		1
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	30	27
Produits sur report/déport	78	28
Autres intérêts et produits assimilés	11	22
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	131	109
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(2)	(7)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(8)	(54)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(88)	(6)
Charges sur report/déport	(12)	(52)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(112)	(121)

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	6	10
Intérêts sur crédit à la clientèle	164	228
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension		
Autres intérêts et produits assimilés	9	11
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	179	249
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(318)	(361)
Intérêts sur consignations	(38)	(35)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(34)	(44)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(390)	(441)

5.3 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Effets publics	73	106
- <i>fonds d'État</i>	70	49
- <i>bons du Trésor</i>	3	57
Obligations	49	47
Autres titres à revenu fixe	705	653
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	827	806
Effets publics	626	607
- <i>fonds d'État</i>	626	605
- <i>bons du Trésor</i>		2
Obligations	37	43
Autres titres à revenu fixe	132	134
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	795	784
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 622	1 590
Intérêts sur certificats de dépôts négociables		(37)
Intérêts sur autres titres de créances négociables (BMTN, EMTN et ECP)	(388)	(321)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(388)	(358)

5.4 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Micro-couverture	277	249
<i>Swaps de taux</i>	166	185
<i>Swaps financiers</i>	69	41
<i>Swaps complexes</i>	42	23
Autres intérêts et produits assimilés	277	249
Micro-couverture	(342)	(326)
<i>Swaps de taux</i>	(281)	(276)
<i>Swaps financiers</i>	(25)	(20)
<i>Swaps complexes</i>	(36)	(30)
Autres intérêts et charges assimilées	(342)	(326)

5.5 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Actions	64	48
OPCVM	8	6
Autres titres à revenu variable	9	8
Revenus des titres de placement	81	62
Actions	386	428
OPCVM	4	
Autres titres à revenu variable	3	3
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	393	431
Revenus des titres de participation	665	644
Revenus des titres à revenu variable	1 139	1 137

5.6 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	7		6	
Opérations sur titres		(13)		(13)
Prestations de services et divers	15	(23)	14	(27)
Commissions	22	(36)	20	(40)
Total net	(14)		(20)	

5.7 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat sur opérations sur titres de transaction	3	9
Résultat sur opérations de change	(2)	12
Résultat sur opérations sur instruments financiers	5	(16)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6	5

5.8 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de cession des titres de placement	(6)	(24)
- Effets publics et valeurs assimilées	(1)	4
fonds d'État	(1)	
bons du Trésor		4
- Obligations		
- Autres titres à revenu fixe	(22)	(27)
- Actions	22	(7)
- OPCVM et autres titres à revenu variable	(5)	6
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement	308	(315)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	301	(340)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	162	293
- Obligations convertibles		
- Actions	154	272
- OPCVM et autres titres à revenu variable	8	21
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(2)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(228)	1
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(68)	292
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	233	(48)

5.9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	28		95	(31)
Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	11	(54)	72	(43)
Revenus et charges sur immeubles de placement	244	(36)	154	(41)
Produits et charges sur immobilisations de placement	283	(90)	321	(115)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	1		1	
Rémunérations versées aux préposés		(71)		(70)
Autres produits et charges divers d'exploitation	77	(269)	149	(363)
Autres produits et charges d'exploitation	78	(340)	150	(433)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	361	(430)	471	(548)
Total net	(69)		(77)	

5.10 - PRODUITS ET CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Salaires et traitements	(352)	(338)
Autres charges sociales	(194)	(180)
Intéressement	(23)	(23)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(50)	(47)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel	(25)	(2)
Frais de personnel	(644)	(590)
Impôts et taxes	(13)	(10)
Loyers, charges locatives	(11)	(11)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(143)	(130)
Services extérieurs - divers	(59)	(67)
Autres charges	(24)	(24)
Autres frais administratifs	(251)	(243)
Refacturation	498	474
Refacturation	498	474
Produits et charges générales d'exploitation	(397)	(359)

5.10.2 - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2012	31.12.2011
Droit public	903	862
Droit privé	1 721	1 563
Statutaires des mines	42	45
Effectif moyen : cadres	2 666	2 470
Droit public	3 177	3 252
Droit privé	311	307
Statutaires des mines	176	195
Effectif moyen : non cadres	3 664	3 754
Total effectif moyen	6 330	6 224
Droit public	892	932
Droit privé	1 799	1 619
Statutaires des mines	41	43
Effectif de clôture : cadres	2 732	2 594
Droit public	3 123	3 208
Droit privé	316	321
Statutaires des mines	164	186
Effectif de clôture : non cadres	3 603	3 715
Total effectif de clôture	6 335	6 309

5.11 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dotations/immobilisations incorporelles	(71)	(61)
Concessions et logiciels	(71)	(61)
Dotations/immobilisations corporelles	(21)	(22)
Immeubles et agencements	(19)	(20)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(92)	(83)
Dotations/immobilisations incorporelles	(6)	
Concessions et logiciels	(6)	
Dotations nettes aux dépréciations des immobilisations d'exploitation	(6)	
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(98)	(83)

5.12 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépréciation des créances	(9)	(3)
Risques de contrepartie ⁽¹⁾	(3)	(62)
Dotations pour dépréciations et provisions	(12)	(65)
Dépréciation des créances	7	4
Risques de contrepartie	18	4
Reprises de dépréciations et provisions	25	8
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(19)	(2)
Pertes et récupérations	(19)	(2)
Coût du risque	(6)	(59)

(1) Dont au 31 décembre 2011, une provision pour dépréciation de 60 M€ sur les titres grecs, reprise au 31 décembre 2012 en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

5.13 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(1)
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(1)	(1)
Gains/pertes sur cessions des participations et autres titres détenus à long terme et gains/pertes sur avances ⁽¹⁾	20	(145)
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances ⁽²⁾	(1 003)	(874)
Gains ou pertes sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	(983)	(1 019)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(984)	(1 020)

(1) Dont perte nette de 2 M€ sur les titres grecs cédés au 31/12/2012, après reprise de la provision de 60 M€ constatée au 31/12/2011.

(2) Dont au 31 décembre 2012, une dotation aux provisions de 452 M€ pour Dexia et de 198 M€ pour Véolia Transdev (au 31 décembre 2011, 926 M€ pour Dexia et 293 M€ pour Véolia Transdev) (Cf. faits marquants).

5.14 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(512)	(223)
Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts	73	(6)
Charge d'impôt	(439)	(229)

6. NOTES SPÉCIFIQUES

6.1 - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et dix actions du Programme d'investissement d'avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Sur l'année 2012, l'enveloppe a été globalement réduite de 498 millions d'euros.

Cette enveloppe versée par l'État, après imputation des coûts de gestion, se répartit ainsi :

(en millions d'euros)					
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	31.12.2012	31.12.2011	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS	31.12.2012	31.12.2011
Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir	5 894	6 392	Créance de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	5 894	6 392
Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213	Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213
Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956	Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956
Ville de demain	842	998	Ville de demain	842	998
Fonds national d'amorçage	573	388	Fonds national d'amorçage	573	388
Formation en alternance Hébergement	247	250	Formation en alternance Hébergement	247	250
Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247	Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247
Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199	Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199
Économie sociale et solidaire	92	92	Économie sociale et solidaire	92	92
France Brevets	49	49	France Brevets	49	49
Fonds Écotechnologies	150		Fonds Écotechnologies	150	
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	167		Sociétés d'accélération des transferts de technologie	167	

6.2 - EXPOSITION AUX DETTES SOUVERAINES

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeurs brutes ⁽¹⁾	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes ⁽¹⁾	Dépréciation	Valeurs nettes
Afrique du Sud	79		79	42		42
Allemagne	3906		3906	4983		4983
Autriche	803		803	949		949
Belgique	219		219	526		526
Brésil	102		102	78		78
Canada	72		72	72		72
Chili	20		20	20		20
Espagne	1499		1499	2315	(1)	2314
Finlande	223		223	223		223
France	10247		10247	7808	(3)	7805
Grèce				83	(60)	23
Irlande	709		709	710		710
Islande				10		10
Israël	46		46	24		24
Italie	236		236	292	(17)	276
Luxembourg	12		12			
Mexique	47		47	11		11
Pays-Bas	120		120	119		119
Pologne	112		112			
Qatar	61		61			
Slovénie	23		23			
République de Corée (Corée du Sud)	66		66	16		16
République tchèque	5		5			
Total de l'exposition	18607		18607	18282	(81)	18201

(1) La valeur brute inclut le capital, les primes/décotes et les créances rattachées, hors titres empruntés.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des Dépôts, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section générale de la Caisse des Dépôts à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement complexe, lié au contexte actuel des marchés financiers et de crise économique, tel que décrit dans la note «1. Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à la clôture» et dans le paragraphe «XIV. Recours à des estimations» de la note «2. Principes d'élaboration des comptes». C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans une activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par la Section générale à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe 3.1 de la note «2. Principes d'élaboration des comptes», notes 3.3, 3.4, 5.8 et 5.13 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe X de la note «2. Principes d'élaboration des comptes» et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Patrice Morot, and the second signature on the right is for Bruno Tesnière. Both signatures are stylized and cursive.

Patrice Morot

Bruno Tesnière

Mazars

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Charles de Boisriou, and the second signature on the right is for Gilles Rainaut. Both signatures are stylized and cursive.

Charles de Boisriou

Gilles Rainaut

▲

***Fonds
d'épargne
centralisé à la
Caisse des Dépôts
Comptes annuels
au 31/12/2012***

examinés et arrêtés par le Directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 18 mars 2013

Bilan	157
Hors-bilan	158
Compte de résultat	159
Notes annexes aux états financiers	160

Sommaire détaillé

États financiers sociaux

Note de présentation	156
Bilan.....	157
Hors-bilan.....	158
Compte de résultat.....	159

Notes annexes aux états financiers

1. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE.....	160
2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES	161
3. NOTES RELATIVES AU BILAN	166
3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit	166
3.2 Opérations avec la clientèle	167
3.3 Ensemble des crédits	168
3.3.1 Mouvements	168
3.3.2 Détail sur les encours douteux	169
3.4 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	170
3.4.1 Analyse par nature et type de portefeuille	170
3.4.2 Éléments complémentaires	171
3.5 Comptes de régularisation et actifs divers.....	172
3.6 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit	173
3.7 Opérations avec la clientèle	173
3.8 Les Dépôts	174
3.8.1 Dépôts centralisés	174
3.8.2 Rémunération des dépôts	174
3.9 Comptes de régularisation et passifs divers	175
3.9.1 Comptes de régularisation et passifs divers.....	175
3.9.2 Détail des produits constatés d'avance sur bonifications	175
3.10 Provisions	176
3.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	176
3.12 Variation des capitaux propres.....	177
3.13 Risques de crédit	177
3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	177

3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle.....	178
3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe	179
3.14 Éléments du bilan ventilés par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	180
4. NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN	181
4.1 Engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises	181
4.2 Instruments financiers à terme.....	181
4.3 Instruments financiers à terme.....	182
4.3.1 Ventilation par durée résiduelle	182
4.3.2 Ventilation par devise.....	182
4.3.3 Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	182
4.4 Risques de crédit - Engagements donnés - Ventilation par zone géographique.....	183
5. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT	184
5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	184
5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.....	185
5.3 Intérêts et produits assimilés sur prêts	186
5.4 Intérêts et produits assimilés sur dépôts.....	187
5.4.1 Intérêts et charges assimilés sur dépôts	187
5.4.2 Taux de rémunération des livrets réglementés	187
5.5 Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	188
5.6 Autres intérêts et assimilés.....	189
5.7 Revenus des titres à revenu variable	189
5.8 Produits et charges de commissions	190
5.8.1 Produits et charges de commissions	190
5.8.2 Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit.....	190
5.9 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	191
5.10 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	191
5.11 Charges générales d'exploitation	192
5.12 Coût du risque	192
5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	193
5.14 Dotations au FRBG nettes des reprises	193
6. NOTES SPÉCIFIQUES	194
6.1 Exposition aux dettes souveraines	194

Note de présentation

Présentation de l'activité

L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :

► L'activité propre exercée par la Section générale - entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts - et les filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment Icade, Veolia Transdev (VTD), Egis, la Compagnie des Alpes (CDA), CNP Assurances, le groupe SNI et le Fonds stratégique d'investissement (FSI).

► La gestion du fonds d'épargne qui lui est confiée : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et le fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Le fonds d'épargne est essentiellement régi par des dispositions du Code monétaire et financier.

Présentation des comptes

La Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, ainsi que les textes d'application du 4 décembre 2008, ont réformé le cadre général réglementaire du livret A. La loi a ainsi simplifié le cadre de gestion en créant un fonds d'épargne unique géré par la Caisse des Dépôts et centralisant les dépôts du livret A, du LDD et du LEP.

Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		91 401	73 548
Caisse, Banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	3.4	70 897	55 450
Créances sur les établissements de crédit	3.1	20 504	18 098
Opérations avec la clientèle	3.2	126 734	115 358
Comptes ordinaires débiteurs			
Autres concours à la clientèle		126 734	115 358
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.4	51 280	44 945
Obligations et autres titres à revenu fixe		41 334	33 941
Actions et autres titres à revenu variable		9 946	11 004
Comptes de régularisation et actifs divers	3.5	122	153
Total actif		269 537	234 004
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.6	257 896	223 113
Dettes envers les établissements de crédit		257 896	223 113
Opérations avec la clientèle	3.7	75	65
Autres dettes envers la clientèle		75	65
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	2 888	2 834
Provisions	3.10	1 480	1 799
Dépôts de garantie		8	11
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	3.11	1 551	893
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	5 639	5 289
Réserves et autres		5 050	4 710
Report à nouveau		239	239
Résultat de l'exercice		350	340
Total passif		269 537	234 004

Hors-bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	36 074	38 173
En faveur d'établissements de crédit	7 880	9 829
En faveur de la clientèle	28 194	28 344
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit		
En faveur de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie	119 382	111 521
Reçus des établissements de crédits	11 168	8 540
Reçus de la clientèle	3 851	3 280
Reçus de l'État et assimilés	104 363	99 701
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	322	181
Titres à livrer		1
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus	145	52

Résultat du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés		7 772	7 642
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.3	612	675
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.3	3 758	3 241
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.5	3 060	3 295
Autres intérêts et produits assimilés	5.6	342	431
Intérêts et charges assimilées		(6 213)	(5 406)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.4	(5 311)	(4 576)
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.4	(2)	(1)
Autres intérêts et charges assimilées	5.6	(900)	(829)
Revenus des titres à revenu variable	5.7	435	478
Commissions (produits)	5.8	5	5
Commissions (charges)	5.8	(1 483)	(1 581)
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de négociation	5.9	(37)	2
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de placement et assimilés	5.10	703	(1 179)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		(3)	(1)
Produit net bancaire		1 179	(40)
Charges générales d'exploitation	5.11	(125)	(111)
Résultat brut d'exploitation		1 054	(151)
Coût du risque	5.12	(23)	(457)
Résultat d'exploitation		1 031	(608)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		(23)	
Résultat courant		1 008	(608)
Dotations au FRBG nettes des reprises	5.13	(658)	948
Résultat net		350	340

Notes annexes aux états financiers

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

I - Contexte des marchés financiers

Le premier semestre 2012 a été marqué par un début d'année favorable suivi d'une résurgence de la défiance des investisseurs envers les actifs risqués à partir du printemps. Dans la sphère réelle, les indicateurs avancés se sont brusquement retournés et dans la sphère financière, la crise de la dette en zone euro a connu un nouvel enlèvement. Après un mois de juillet compliqué, le second semestre a connu des développements nettement plus favorables.

Dans un premier temps en effet, les tensions ont été grandissantes sur les taux d'intérêt espagnols et italiens. Il a fallu attendre que le taux espagnol à 10 ans dépasse 7,5 % pour que la BCE indique être prête à agir: «La BCE est prête à tout faire pour préserver l'euro», a déclaré le président de la BCE Mario Draghi le 26 juillet. La BCE juge non justifiée la partie des primes de risque qui intègre la probabilité non nulle d'une désagrégation de la zone euro. La BCE n'a pas repris son programme d'achats de titres souverains sur le marché secondaires mais a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif pour restaurer le canal de transmission de la politique monétaire à l'économie réelle: l'«Outright Monetary Transactions» (OMT) sera constitué d'achats de titres souverains obligataires de court terme. Cette déclaration est le tournant du deuxième semestre. La détermination affichée des autorités monétaires européennes a apaisé les tensions et a offert une fenêtre d'opportunité pour la détention d'actifs risqués. L'ensemble des primes de risque a dès lors reflué et les marchés actions ont progressé. Notons que le contexte financier a été apaisé également par l'entrée en action des banques centrales dans toutes les zones économiques: les taux directeurs ont été abaissés pour amortir le ralentissement et les programmes d'achats d'actifs ont été augmentés. Lors du quatrième trimestre, les tensions se sont encore davantage réduites: l'Espagne a réussi à se refinancer sans encombre, les discussions sur le budget américain débutaient dans un esprit constructif et les indicateurs avancés esquissaient une possible fin de la détérioration de la conjoncture macroéconomique. Notons également que le dossier grec a connu une avancée: deux années supplémentaires ont été octroyées dans le cadre du programme d'ajustement et des dispositions allègent sa dette de 44 milliards d'euros. Ceci écarte le scénario du pire (réémergence du spectre d'une sortie de la zone euro) donc réduit la perception du risque.

Dans ce contexte, entre fin décembre 2011 et fin décembre 2012, le CAC a progressé de 15,2 % et clôture l'année à 3 641 points. Le taux 10 ans OAT a fini la période à 2,00 % (variation -115 points de base). L'abaissement de la notation par l'agence Moody's, de Aaa à Aa1, a été indolore: le Spread OAT Bund a même reflué de 64 points de base s'établissant à 68 points de base. Après que la BCE a abaissé ses taux directeurs en juillet, les taux d'intérêt des marchés monétaires ont sensiblement reflué, s'établissant à des niveaux historiquement bas. En raison de l'excédent de liquidité, le taux Eonia (taux de référence quotidien des dépôts interbancaires) a reflué de 0,40 % à 0,08 % et le taux Euribor 3 mois de 1,36 % à 0,19 %.

II - Évolution des taux réglementés

L'arrêté du 30 janvier 2012 relatif aux taux visés dans le règlement n°86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 juillet 2012 le taux du livret A et du LDD à 2,25 % et le taux du LEP à 2,75 %.

L'avis du 25 juillet 2012 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée fixe à compter du 1^{er} août 2012 le taux du livret A et du LDD à 2,25 % et le taux du LEP à 2,75 %.

III - Relèvement du plafond du livret A et doublement du plafond du livret de développement durable

Le décret n°2012-1056 du 18 septembre 2012 procède au relèvement du plafond du livret A de 15 300 euros à 19 125 euros au 1^{er} octobre 2012.

Le décret n°2012-1057 du 18 septembre 2012 procède au doublement du plafond du livret de développement durable pour le porter de 6 000 euros à 12 000 euros au 1^{er} octobre 2012.

IV - Centralisation décadaire

Le décret n°2012-914 du 25 juillet 2012 autorise les établissements de crédit à déclarer quatre fois par mois à la Caisse des dépôts et consignations le montant de leur collecte du livret A, du livret de développement durable et du livret d'épargne populaire (contre une fois par mois actuellement), accélérant ainsi la fréquence de la centralisation, et ce dès le mois d'août 2012, ce qui assure une plus grande souplesse du dispositif.

V - Ajustement du FRBG

Au 31 décembre 2012, les réserves et reports à nouveaux, après affectation du résultat de l'exercice, couvrent le montant des exigences en fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales. Le FRBG a été doté de 658 millions d'euros de façon à réduire le déficit de fonds propres sur le pilier 2.

VI - Dexia

L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro a soumis le groupe Dexia, durant l'été 2011, à un regain de tension sur sa situation de liquidité et l'a conduit à mettre en œuvre une série de mesures structurelles, visant à mettre en œuvre le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia.

Au 30 juin 2012, l'attente d'une décision définitive de la Commission européenne sur la garantie des États pesait lourdement sur le coût de refinancement du groupe Dexia et renforçait la probabilité qu'une amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficierait en premier lieu et principalement aux États garants, via les conditions de rémunération de cette garantie. Compte tenu de cette évolution de la situation en 2012, le coût d'acquisition total des titres Dexia SA, soit 2 859 millions d'euros, a été totalement déprécié dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts et de la Caisse des Dépôts (Section générale). Une dépréciation de 159 millions d'euros des titres Dexia a été enregistrée dans les comptes semestriels du fonds d'épargne. Le coût d'acquisition des titres d'une valeur brute de 1 039,7 millions d'euros a été totalement déprécié.

Le 31 décembre 2012, les États belge et français ont souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 5,5 milliards d'euros autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA, réunie le 21 décembre 2012, et dans le cadre de l'approbation du plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia, approuvée par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Les États belge et français ont souscrit à des actions de préférence nouvelles de Dexia SA, portant ainsi leur participation au capital de Dexia SA respectivement à 50 % et 44 %. L'opération a abouti à une dilution économique très importante des autres actionnaires. Compte tenu de ces incertitudes, la dépréciation de 159 millions d'euros des titres Dexia, constituée au 30 juin dans les comptes du fonds d'épargne, a été maintenue au 31 décembre 2012. Le coût d'acquisition des titres d'une valeur brute de 1 039,7 millions d'euros est ainsi totalement déprécié.

VII - La Société de financement local (SFIL)

Le ministre de l'Économie et des Finances a signé le 23 janvier 2013 avec la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et le groupe Dexia, le contrat de création de la Société de financement local.

Détenue à 75 % par l'État, 20 % par la Caisse des Dépôts et 5 % par La Banque Postale, la Société de financement local permettra de refinancer, via sa société de crédit foncier qui prendra le nom de Caisse française de financement local, les prêts moyens et longs termes que La Banque Postale va proposer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, aux collectivités territoriales, à leurs regroupements et aux établissements publics de santé.

Les crédits commercialisés par La Banque Postale en partenariat avec la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une co-entreprise, seront refinancés par la SFIL et représenteront une part significative du marché des prêts aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics de santé en offrant des volumes de prêts de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

Cet investissement renforcera la Caisse des Dépôts dans son rôle de partenaire privilégié des collectivités locales. Ce rôle s'exercera également à travers la mise en œuvre de l'enveloppe complémentaire de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales.

Dans le cadre des engagements pris au terme du pacte d'actionnaires de SFIL, la Caisse des Dépôts a accordé début 2013 une ligne de liquidité à la SFIL à hauteur d'un montant maximum de 12,5 milliards d'euros.

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2000-03 du comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables des règlements n°2002-03 modifié et n°2009-03 s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

► Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle.

► Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière et vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

► De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

► Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

► Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

► Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

► En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes prévisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie): en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.

► Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

► Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où:

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux;

- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.

► Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

► Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

► Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

► Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.

► Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en

produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

► L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

► Enfin, sont enregistrés en engagements hors-bilan donnés les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n°2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n°90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

• Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du «premier entré, premier sorti» (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante:

► actions et obligations: les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations;

► bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire: des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

• Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Néanmoins, les dispositions comptables du règlement CRC n°2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

• Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

3.2 - Opérations sur titres

• OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances: le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

• Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode «dernier entré, premier sorti» (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - Instruments financier à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n°2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

• Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène

d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les charges ou produits sur instruments financiers à terme affectés le cas échéant à une couverture globale de taux sont enregistrés *pro rata temporis*. Par ailleurs, les résultats latents sur les instruments financiers à terme affectés à une couverture globale de taux ne sont pas comptabilisés.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des options.

• Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

4.3 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants: confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

V - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

5.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

• Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

VI - Provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

► La perte actuarielle, dégagee par les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés, fait l'objet d'une provision évaluée de la façon suivante:

- pour les prêts indexés sur les taux des livrets réglementés, la marge déficitaire est structurellement fixée, de par l'adossement de ces prêts aux ressources constituées par les livrets réglementés;
- pour les prêts non indexés sur les taux des livrets réglementés (taux fixes ou indexés sur un taux de marché – Euribor – ou sur l'inflation),

la marge déficitaire est calculée depuis le 30 juin 2011 en retenant un scénario de taux pour l'ensemble des échéances des prêts considérés. Le scénario de taux appliqué est celui retenu pour la gestion ALM et l'allocation d'actifs du groupe Caisse des Dépôts de façon à assurer la cohérence des approches en termes de gestion financière.

► Une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement – UESL –, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

VII - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds, destiné à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, est doté de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, il permette de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II, telles que présentées dans les publications du comité de Bâle, réglementation à laquelle le fonds d'épargne a décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- les réserves;
- le report à nouveau;
- le FRBG;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en termes de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers;
- risque opérationnel.

Ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II.

- risque global de taux qui constitue le Pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

Au 31 décembre 2012, les réserves et reports à nouveaux, après affectation du résultat de l'exercice, couvrent le montant des exigences de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales. Le FRBG a été doté de façon à réduire le déficit sur le pilier 2 et aura pour vocation, quand les résultats le permettront, de couvrir les exigences de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

VIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et dépôts, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à

courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des opérations fermes.

IX - Recours à des estimations

La préparation des états financiers (bilan et compte de résultat) du fonds d'épargne s'appuie sur des hypothèses de scénarios économiques et financières, ou des estimations de valeur d'actifs. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour formuler ces hypothèses et pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à l'évolution du positionnement concurrentiel, aux perspectives de cash flows, de flux de dividendes, de structure de comptes de résultat. Elles requièrent également une évaluation du risque associé – taux d'actualisation –);
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges sur les prêts déficitaires, celles-ci s'appuyant pour les prêts dont les taux ne sont pas indexés sur les taux des livrets réglementés, sur un scénario macroéconomique dont les données ne sont pas directement observables sur les marchés;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux;
- la détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit;
- le cas échéant, l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

X - Informations financières sur les risques de marché

10.1 - Gestion Actif/Passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Le fonds d'épargne a mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres

publiée par le comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle le fonds d'épargne a adapté le calcul de leur besoin en fonds propres. Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

10.2 - Le contrôle des risques

La direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, Groupe. Le contrôle général, au niveau du Groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- ▶ définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- ▶ arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- ▶ fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Comptes courants du fonds d'épargne		474	296
Disponibilités courantes ⁽¹⁾		473	295
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1	1
Intérêts courus			1
Créances sur les établissements de crédit à vue		474	297
Titres reçus en pension livrée			
Capital et assimilé			
Intérêts courus			
Crédits à l'équipement	3.3	1 965	397
Capital et assimilé		1 936	395
Intérêts courus		29	2
Crédits au logement social et à la politique de la ville	3.3	13 711	11 246
Capital et assimilé		13 626	11 177
Intérêts courus		85	69
Crédits divers	3.3	4 354	6 158
Capital et assimilé		4 284	6 061
Intérêts courus		70	97
Créances sur les établissements de crédit à terme		20 030	17 801
Créances sur les établissements de crédit		20 504	18 098

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Crédits à l'équipement	3.3	11 979	6 966
Capital et assimilé		11 807	6 867
Créances douteuses		6	5
Dépréciations		(3)	(3)
Intérêts courus		169	97
Crédits au logement social et à la politique de la ville	3.3	114 498	107 105
Capital et assimilé		111 037	103 579
Créances douteuses		756	827
Dépréciations		(21)	(53)
Intérêts courus		2 726	2 752
Crédits divers	3.3	257	1 287
Capital et assimilé		257	223
Créances douteuses			1 068
Dépréciations			(4)
Intérêts courus			
Opérations avec la clientèle		126 734	115 358

3.3 - ENSEMBLE DES CRÉDITS

3.3.1 - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2011	Versements	Rembour- sements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2012
Crédits équipement					
Capital	7 262	7 219	(735)		13 746
- Anciens prêts équipement aux collectivités locales	569		(149)		420
- Prêts de refinancement aux collectivités locales ⁽³⁾	2 513	5 539	(176)		7 876
- Prêts nouveaux emplois	4 180	1 680	(410)		5 450
Intérêts courus non échus	99			99	198
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées	2			(2)	
Total crédits équipement	7 363	7 219	(735)	97	13 944
Crédits au logement social et à la politique de la ville					
Capital	115 526	15 178	(5 507)	176	125 373
- Prêts très sociaux	6 928	1 637	(223)	(51)	8 291
- Prêts locatifs à usage social	59 928	5 511	(2 051)	134	63 522
- Prêts pour amélioration de l'habitat	5 921	1 316	(590)	(5)	6 642
- Prêts locatif intermédiaire- prêts locatif social	16 732	3 490	(510)	(4)	19 708
- Prêts projets urbains	1 905	214	(234)	7	1 892
- Prêts renouvellement urbains	7 719	1 665	(280)	(5)	9 099
- Divers	16 393	1 345	(1 619)	100	16 219
Intérêts courus non échus	2 821			(10)	2 811
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées	4			21	25
Total crédits au logement	118 351	15 178	(5 507)	187	128 209
Crédits divers					
Capital	7 348	72	(2 837)	(43)	4 540
- Prêts de refinancement Oséo	5 186		(1 036)		4 150
- Autres prêts divers	2 162	72	(1 801)	(43)	390
Intérêts courus non échus	97			(27)	70
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées				1	1
Total crédits divers	7 445	72	(2 837)	(69)	4 611
Ensemble des crédits	133 159	22 469	(9 079)	215	146 764

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

(3) Très forte mobilisation du fonds d'épargne dans le cadre du dispositif exceptionnel de prêts aux collectivités locales et établissements publics de santé, avec la mise à disposition début novembre 2011 d'une enveloppe de 5 Md€ consommée à hauteur de 4,7 Md€ (0,7 Md€ ont été versés fin 2011 et 4 Md€ sur le 1^{er} semestre 2012) et en 2012 d'une enveloppe de 5 Md€ versée à hauteur de 1,5 Md€ au 31 décembre 2012.

3.3.2 - Détail sur les encours douteux

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations ⁽¹⁾	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net
Crédits équipement	13944	6	0 %	(3)	3	7363	5	0 %	(3)	2
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	432	5	1 %	(3)	2	587	5	1 %	(3)	2
Prêts de refinancement aux collectivités locales	8015	1	0 %		1	2558				
Prêts nouveaux emplois	5497					4218				
Crédits au logement social et à la politique de la ville	128209	756	1 %	(21)	735	118351	827	1 %	(53)	774
Prêts très sociaux	8389	57	1 %	(1)	56	7005	45	1 %	(2)	43
Prêts locatifs	65278	541	1 %	(14)	527	61717	481	1 %	(34)	447
Prêts pour amélioration de l'habitat	6741	52	1 %	(2)	50	6011	82	1 %	(3)	79
Prêts locatif intermédiaire	19923	7	0 %		7	16914	16	0 %	(1)	15
Prêts projets urbains	1926	5	0 %		5	1938	7	0 %		7
Prêts renouvellement urbains	9227	19	0 %	(1)	18	7817	65	1 %	(3)	62
Divers	16725	75	0 %	(3)	72	16949	131	1 %	(10)	121
Crédits divers	4611					7445	1068	14 %	(4)	1064
Prêts de refinancement Oséo	4215					5276				
Autres crédits divers	396					2169	1068	49 %	(4)	1064
Ensemble des crédits	146764	762		(24)	738	133159	1900		(60)	1840

(1) Au cours du 1^{er} semestre 2012, le fonds d'épargne a affiné sa méthodologie de calcul des dépréciations sur créances douteuses et applique désormais un taux estimé sur la base de l'historique des douteux par type de contreparties (et non plus un taux forfaitaire ajustable à dire d'expert).

Au 31 décembre 2012, les dépréciations comptabilisées pour les contreparties en défaut, suite à l'affinement de la méthodologie, s'élèvent à 23,7 M€. Sur un périmètre identique, l'ancienne méthodologie de dépréciation aurait conduit à comptabiliser une dépréciation de 59 M€, soit un complément de dépréciation de 35,3 M€. (Cf. note 5.12).

3.4 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.4.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		29 741	41 156		70 897	19 427	36 023			55 450
Effets publics et valeurs assimilées		29 741	38 564		68 305	19 427	36 023			55 450
- Fonds d'État		19 051	38 007		57 058	12 021	35 466			47 487
- Bons du Trésor		10 690	557		11 247	7 406	557			7 963
Titres prêtés			2 592		2 592					
Obligations et autres titres à revenu fixe		39 148	2 186		41 334	31 822	2 119			33 941
Obligations		6 672	1 684		8 356	6 620	1 592			8 212
Autres titres à revenu fixe		32 476	502		32 978	25 202	527			25 729
Titres prêtés										
- Obligations										
- Autres titres à revenu fixe										
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾		313		9 633	9 946	313		10 691		11 004
Actions				9 112	9 112			10 193		10 193
OPCVM		313		502	815	313		450		763
Titres prêtés										
Autres titres à revenu variable				19	19			48		48
Total par type de portefeuille		69 202	43 342	9 633	122 177	51 562	38 142	10 691		100 395

(1) Dont actifs non cotés inscrits en portefeuille TAP.

3.4.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		29 741	41 156		70 897		19 427	36 023		55 450
Valeur brute		29 032	40 590		69 622		18 937	36 146		55 083
Primes / décotes		491	298		789		325	129		454
Créances rattachées		228	380		608		252	327		579
Dépréciations ⁽¹⁾		(10)	(112)		(122)		(87)	(579)		(666)
Valeur de marché		30 104	44 921		75 025		19 567	36 127		55 694
Obligations et autres titres à revenu fixe		39 148	2 186		41 334		31 822	2 119		33 941
Valeur brute		38 570	2 127		40 697		32 048	2 078		34 126
Primes / décotes		187	14		201		103	(6)		97
Créances rattachées		547	45		592		567	47		614
Dépréciations		(156)			(156)		(896)			(896)
Valeur de marché		40 939	2 423		43 362		32 488	2 222		34 710
Actions et autres titres à revenu variable		313		9 633	9 946		313		10 691	11 004
Valeur brute		313		12 448	12 761		313		12 670	12 983
Créances rattachées				1	1				3	3
Dépréciations				(2 816)	(2 816)				(1 982)	(1 982)
Valeur de marché		398		10 552	10 950		329		9 922	10 251
Total du portefeuille titres		69 202	43 342	9 633	122 177		51 562	38 142	10 691	100 395

(1) La dépréciation des titres d'investissement de 112 M€ au 31 décembre 2012 correspond à la provision antérieurement constituée sur les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 : en application de la réglementation comptable, ces dépréciations sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. La provision calculée sur les titres transférés s'élevait à 130 M€, elle a fait l'objet d'une reprise de 17 M€ au 31 décembre 2012 (1 M€ au 31 décembre 2011). (Cf. note 5.5.)

Si les titres n'avaient pas été transférés de la catégorie titres de placement vers la catégorie des titres d'investissement, le montant de la moins-value latente sur ces actifs de taux (nette des *swaps* de microcouverture) qui aurait été comptabilisé se serait établi à 228 M€ au 31 décembre 2012 (469 M€ au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2011, la dépréciation des titres d'investissement comprenait également pour 450 M€ la provision des titres souverains grecs détenus au bilan correspondant à une dépréciation de 75 % du capital de 600 M€ indexation comprise. En mars 2012, les titres ayant fait l'objet d'un échange ont été sortis du portefeuille, une moins-value de 473 M€ a été dégagée et constatée en résultat et la dépréciation a été intégralement reprise (450 M€). (Cf. note 5.13.)

3.5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	70	84
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	41	5
Autres comptes de régularisation	2	11
Comptes de régularisation	113	100
Débiteurs divers	9	53
Bonifications à recevoir ⁽²⁾	9	53
Autres débiteurs divers		
Actifs divers	9	53
Comptes de régularisation et actifs divers	122	153

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des *swaps* de microcouverture.

(2) Dont au 31 décembre 2012 :

- 8 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Énergie Performance réhabilitation ;
- 1 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts de l'aide à la création d'entreprise.

3.6 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Comptes et emprunts à terme		2 358	619
<i>Emprunts</i>		2 272	494
<i>Emprunts repris de la CGLLS</i>		86	125
Titres donnés en pension livrée		100	
Intérêts courus		34	21
Dettes envers les établissements de crédit à terme		2 492	640
Dépôts centralisés ⁽¹⁾	3.8.1	250 176	217 950
Rémunération des dépôts ⁽²⁾	3.8.2	5 228	4 523
Autres dettes envers les établissements de crédit		255 404	222 473
Dettes envers les établissements de crédit		257 896	223 113

- (1) Concernant les dépôts LA et LDD, la forte croissance des encours centralisés s'explique par la mise en œuvre des décrets suivants :
- Les décrets n°2012-1056 et n°2012-1057 du 18 septembre 2012 sur le relèvement du plafond du livret A et du LDD (cf. Événements marquants) ;
 - Le décret n°2012-914 du 25 juillet 2012 sur la centralisation des encours (Cf. Événements marquants).
- Concernant les dépôts LEP, la baisse des encours guichets entraîne celle des encours centralisés.
- (2) Au 31 décembre 2012, le taux moyen du livret A-LDD s'élève à 2,25 % contre 2,08 % au 31 décembre 2011 (Cf. note 5.4).

3.7 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Titres donnés en pension livrée			
Dépôts centralisés ⁽¹⁾	3.8.1	73	64
Rémunérations des dépôts	3.8.2	2	1
Autres dettes envers la clientèle		75	65
Opérations avec la clientèle		75	65

- (1) Concernent les dépôts des livrets A et B de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle Calédonie.

3.8 - LES DÉPÔTS

3.8.1 - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2013	Intérêts capitalisés au 01.01.2013 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2012	Dépôts au 01.01.2012	Intérêts capitalisés au 01.01.2012 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2011
Dépôts centralisés	255 446	5 197	250 249	222 489	4 475	218 014
Livret A - LDD ⁽²⁾	218 461	4 250	214 211	184 583	3 570	181 013
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	73		73	64		64
LEP ⁽³⁾	36 912	947	35 965	37 842	905	36 937
Dont établissements de crédit	255 373	5 197	250 176	222 425	4 475	217 950
Dont opérations avec la clientèle	73		73	64		64

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) Concernant les dépôts LA et LDD, la forte croissance des encours centralisés s'explique par la mise en œuvre des décrets suivants:

- les décrets n° 2012-1056 et n° 2012-1057 du 18 septembre 2012 sur le relèvement du plafond du livret A et du LDD (Cf. Événements marquants);
- le décret n° 2012-914 du 25 juillet 2012 sur la centralisation des encours (Cf. Événements marquants).

(3) La baisse des encours guichets LEP entraîne celle des encours centralisés.

3.8.2 - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Rémunérations des dépôts ⁽¹⁾	5 230	4 524
Livret A LDD	4 260	3 580
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	2	1
LEP	968	943
Dont établissements de crédit	5 228	4 523
Dont opérations avec la clientèle	2	1

(1) Le taux moyen du livret A-LDD s'élève à 2,25% au 31 décembre 2012 contre 2,08% au 31 décembre 2011 (Cf. note 5.4).

Ces rémunérations intègrent les intérêts versés aux établissements au titre des comptes clôturés au cours de l'exercice.

3.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

3.9.1 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Produits constatés d'avance		1 869	1 828
- sur bonifications	3.9.2	1 354	1 481
- sur titres ⁽¹⁾		6	10
- sur prêts ⁽²⁾			1
- sur instruments financiers ⁽³⁾		509	336
Charges à payer		135	198
- Rémunérations réseaux à payer		133	192
- Charges à payer sur instruments financiers		2	
- Charges à payer sur prêts ⁽⁴⁾			6
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financier à terme ⁽⁵⁾		645	548
Autres comptes de régularisation		77	99
Comptes de régularisation		2726	2673
Dettes de titres			
Créditeurs divers ⁽⁶⁾		162	161
Passifs divers		162	161
Comptes de régularisation et passifs divers		2888	2834

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des *swaps* de microcouverture.

(4) Charges à payer liées à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite *swap* CFF pour 6 M€ au 31 décembre 2011 (opération résiliée en 2012). (Cf. notes 3.10 et 5.3).

(5) Concernent les intérêts courus sur *swaps* de microcouverture.

(6) Dont au 31 décembre 2012, 132 M€ correspondant au capital libéré non appelé du capital investissement (135 M€ au 31 décembre 2011).

3.9.2 - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Bonifications brutes	3 559	3 534
Reprises en résultat	(2 205)	(2 053)
Total	1 354	1 481

3.10 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2012
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	805	89	(8)	(507)	379
Provisions sur prêts défectueux ⁽²⁾	931	227	(60)		1 098
- Équipement	27		(5)		22
- Logement social et politique de la ville	871	224	(52)		1 043
- Divers	33	3	(3)		33
Autres provisions	58		(58)		
- Bonification PLI ⁽³⁾	58		(58)		
Autres provisions pour risques et charges	1	1			2
Provisions pour risques de contrepartie	4		(1)	(2)	1
Provisions	1 799	317	(127)	(509)	1 480

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur les *assets-swaps*, imputables à l'instrument de couverture.

Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Suite à l'évolution de ces valorisations sur l'ensemble du portefeuille de titres couverts inscrits en portefeuille de placement, une reprise nette de 426 M€ a été constatée. Cette reprise nette inclut une reprise de 8 M€ (contre 1 M€ au 31 décembre 2011) sur les *swaps* couvrant les titres de placement transférés en portefeuille d'investissement : conformément à la réglementation comptable, les dépréciations antérieurement constituées sur les *swaps* couvrant les titres transférés sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés (Cf. note 5.5).

Le montant de provision à fin décembre 2012 (379 M€) intègre une provision d'un montant de 107 M€ sur les couvertures de titres de placement transférés en portefeuille d'investissement en novembre 2011 (contre 115 M€ à fin 2011).

Si les titres n'avaient pas été transférés de la catégorie titres de placement vers la catégorie des titres d'investissement, le montant de la moins-value latente sur ces actifs de taux (nette des *swaps* de microcouverture) qui aurait été comptabilisé se serait établi à 228 M€ au 31 décembre 2012 (469 M€ au 31 décembre 2011).

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

(3) L'opération en faveur du CFF dite "bonification des prêts PLI" a été résiliée en 2012. (Cf. notes 3.9.1 et 5.3).

3.11 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
FRBG	1 551	893
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 551	893

Au 31 décembre 2012, le FRBG a été doté de 658 M€ de façon à réduire le déficit de fonds propres sur le pilier 2. (Cf. Événements marquants.) (Cf. note 5.14.)

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	4 710	239	340	5 289	893	6 182
Affectation du résultat 2011	340		(340)			
Autres variations					658	658
Résultat au 31 décembre 2012			350	350		350
Capitaux propres au 31 décembre 2012	5 050	239	350	5 639	1 551	7 190

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1- Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique	20 504					20 504	18 098
France	20 504					20 504	18 098
Europe							
Autres							
Répartition par durée résiduelle	20 504					20 504	18 098
Inférieure à 3 mois	814					814	1 345
De 3 mois à 1 an	757					757	606
De 1 an à 5 ans	2 996					2 996	2 452
Supérieure à 5 ans	15 937					15 937	13 695

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique	125 996		756	6	(24)	126 734	115 358
France	125 496		756	6	(24)	126 234	114 877
Europe							
Autres ⁽¹⁾	500					500	481
Répartition par durée résiduelle	125 996		756	6	(24)	126 734	115 358
Inférieure à 3 mois	1 405		8			1 413	1 467
De 3 mois à 1 an	3 801		23		(1)	3 823	3 700
De 1 an à 5 ans	21 662		130		(4)	21 788	20 316
Supérieure à 5 ans	99 128		595	6	(19)	99 710	89 875
Répartition par secteur	125 996		756	6	(24)	126 734	115 358
HLM	84 117		433		(15)	84 535	79 629
EPIC - SEM	16 603		306	3	(5)	16 907	15 891
Collectivités locales	14 018		3	2	(2)	14 021	9 499
Sociétés commerciales	8 353		9	1	(1)	8 362	6 336
Administrations privées							2 311
Administrations publiques	2 707		5		(1)	2 711	1 495
Autres	198					198	197

(1) Correspond aux opérations avec la Nouvelle Calédonie.

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique	112509			(278)	112231	89391
France	68449			(5)	68444	48872
Europe	42271			(258)	42013	39649
Autres	1789			(15)	1774	870
Répartition par durée résiduelle	112509			(278)	112231	89391
Inférieure à 3 mois	11951			(1)	11950	5150
De 3 mois à 1 an	24398			(7)	24391	9747
De 1 an à 5 ans	35922			(69)	35853	38154
Supérieure à 5 ans	40238			(201)	40037	36340
Répartition par notation⁽¹⁾	112509			(278)	112231	89391
AAA	19009			(15)	18994	52665
AA	61046			(24)	61023	11167
A	19900			(65)	19834	23577
BBB	12013			(159)	11854	1513
BB	505			(15)	490	249
B						20
CCC						164
Non renseigné	36				36	36

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.14 - ÉLÉMENTS DU BILAN VENTILÉS PAR DEVISE - VALEURS NETTES APRÈS DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	91 235		98	68	91 401
Caisse et banques centrales					
Effets publics et valeurs assimilées	70 731		98	68	70 897
Créances sur les établissements de crédit	20 504				20 504
Opérations avec la clientèle	126 734				126 734
Créances sur la clientèle	126 734				126 734
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	48 548	542	433	1 757	51 280
Obligations et autres titres à revenu fixe	39 859	542	6	927	41 334
Actions et autres titres à revenu variable	8 689		427	830	9 946
Comptes de régularisation et actifs divers	118	4			122
Total actif	266 635	546	531	1 825	269 537
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	257 896				257 896
Dettes envers les établissements de crédit	257 896				257 896
Opérations avec la clientèle	75				75
Autres dettes envers la clientèle	75				75
Comptes de régularisation et passifs divers	2 881	6		1	2 888
Provisions	1 480				1 480
Dépôts de garantie	8				8
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 551				1 551
Capitaux propres (Hors FRBG)	6 327				6 327
Réserves et autres	5 289				5 289
Résultat de l'exercice	350				350
Total passif	270 218	6		1	269 537

4. NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN

4.1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVISES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus		
Devises achetées non encore reçues		
Euros vendus non encore livrés		
Devises vendues non encore livrées		
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	2993	1915
<i>Devises à livrer</i>	2951	1903
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	49	92
<i>Euros à livrer</i>	49	95
Report/déport non couru		
À recevoir	3	12
À payer	2	1

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011			
	Transaction		Trésorerie/couverture		Transaction		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/ ⁽¹⁾ Emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt ⁽¹⁾	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt ⁽¹⁾	Engagements reçus - Vente/prêt ⁽¹⁾
OPÉRATIONS FERMES								
Marchés organisés								
Autres contrats								
Marchés gré à gré			50769	50769			34933	34933
<i>Swaps de taux⁽²⁾</i>			50769	50769			34933	34933
<i>Juste valeur⁽³⁾</i>			9075	5159			6501	3782
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES								
Marchés organisés								
Autres options								
Marchés gré à gré								
Autres options								

(1) Les *swaps* de taux concernent :

- à hauteur de 2 264 M€ (2 283 M€ au 31 décembre 2011) des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts :
 - 14 M€ dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR,
 - 2 250 M€ dans le cadre des enveloppes de prêts consenties à taux fixe à Oséo,
- à hauteur de 1 000 M€ de *swap* inflation en macrocouverture du bilan,
- à hauteur de 47 505 M€ (32 650 M€ au 31 décembre 2011) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'*asset swap*

(2) Correspond au nominal de l'engagement.

(3) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des *swaps* sur la base des données de marché du 31 décembre 2012. Ces opérations étant des *swaps* de couverture, la valorisation des *swaps* se compense avec la valorisation des titres couverts.

4.3 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.3.1 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	6 232	11 541	16 585	16 411	50 769	1 804	3 925	17 355	11 849	34 933
Swaps de taux reçus	6 232	11 541	16 585	16 411	50 769	1 804	3 925	17 355	11 849	34 933
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus										
Opérations conditionnelles										
Autres options donnés										
Autres options reçus										

4.3.2 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	50 769				50 769	34 933				34 933
Swaps de taux reçus	50 769				50 769	34 933				34 933
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus										
Opérations conditionnelles										
Autres options donnés										
Autres options reçus										

4.3.3 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	29 066	18 089
Europe	21 703	16 844
Autres		
Répartition par zone géographique	50 769	34 933

4.4 - RISQUES DE CRÉDIT - ENGAGEMENTS DONNÉS - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Total	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Total
France	35 826	106	35 932	38 028	129	38 157
Europe						
Autres ⁽¹⁾	142		142	17		17
Répartition par zone géographique	35 968	106	36 074	38 045	129	38 174

(1) Correspond aux opérations avec la Nouvelle Calédonie.

5. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur banque centrale			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs			3
Intérêts sur titres reçus en pension livrée			5
Produits sur report/déport		8	16
Intérêts sur prêts ⁽¹⁾	5.3	659	512
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	5.3	(56)	(45)
Dotations/Reprises aux provisions sur prêts déficitaires ⁽³⁾	5.3	1	184
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		612	675
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			
Charges sur report/déport		(5)	(1)
Intérêts sur emprunts ⁽⁴⁾		(8)	9
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽⁵⁾	5.4.1	(5 298)	(4 584)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(5 311)	(4 576)

(1) Y compris les indemnités de réaménagement de prêts aux établissements de crédit pour 1 M€ au 31 décembre 2012 (7 M€ au 31 décembre 2011).

(2) Dont -57 M€ d'intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts (-45 M€ au 31 décembre 2011).

(3) Depuis le 30 juin 2011, le fonds d'épargne a affiné les modalités de détermination des paramètres utilisés pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires au titre des prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés. Ce changement s'était traduit par une baisse de la provision globale évaluée à 381 M€ au 31 décembre 2011. (Cf. note 5.3.)

(4) Dont 39 M€ de reprise de surcote sur emprunts repris de la CGLLS (44 M€ au 31 décembre 2011).

(5) La progression des intérêts déposants sur le LA-LDD est à mettre en relation avec d'une part, la hausse du taux moyen du LA-LDD, et d'autre part avec la forte croissance des dépôts. (Cf. note 5.4.)

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur crédit à la clientèle ⁽¹⁾		3 905	3 208
<i>Intérêts sur crédits à l'équipement</i>		326	194
<i>Intérêts sur crédits au logement social et à la politique de la ville</i>		3 533	2 955
<i>Intérêts sur autres crédits à la clientèle</i>		46	59
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux		18	(13)
Dotations/Reprises aux provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾		(168)	45
Autres intérêts et produits assimilés		3	1
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5.3	3 758	3 241
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			
Intérêts et charges assimilés sur dépôts ⁽³⁾	5.4.1	(2)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(2)	(1)

(1) Y compris les indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 9 M€ au 31 décembre 2012 (8 M€ au 31 décembre 2011).

(2) Depuis le 30 juin 2011, le fonds d'épargne a affiné les modalités de détermination des paramètres utilisés pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires au titre des prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés. Ce changement s'était traduit par une baisse de la provision globale évaluée à 381 M€ au 31 décembre 2011. (Cf. note 5.3.)

(3) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle Calédonie.

5.3 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR PRÊTS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Prêts équipement	394	345
Intérêts	386	203
Reprise nette de bonifications		
Amortissements des surcotes et décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	3	
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	5	142
Prêts au logement social et à la politique de la ville	3793	3159
Intérêts ⁽²⁾	3762	3107
Reprise nette de bonifications	152	112
Amortissements des surcotes et décotes	38	50
Autres intérêts et produits assimilés		
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses	13	(13)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(172)	(97)
Prêts divers	175	388
Intérêts	224	247
Reprise nette de bonifications	2	2
Amortissements des surcotes et décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	(56)	(45)
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses	5	
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires		184
Total intérêts sur prêt	4362	3892
Dont établissements de crédit	604	651
Dont opérations avec la clientèle	3758	3241
	4362	3892
Intérêts ⁽¹⁾⁽³⁾	4372	3557
Reprise nette de bonifications	154	114
Amortissements des surcotes et décotes ⁽⁴⁾	38	50
Autres intérêts et produits assimilés ⁽⁵⁾	(53)	(45)
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses ⁽⁶⁾	18	(13)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires ⁽⁷⁾	(167)	229

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite « Swap CFF » (résiliée en 2012) pour un montant de -4 M€ (-3 M€ au 31 décembre 2011).

(3) Y compris, les indemnités de réaménagement des prêts pour 1 M€ (8 M€ au 31 décembre 2011) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts pour 9 M€ (8 M€ au 31 décembre 2011).

(4) Dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 37 M€ au 31 décembre 2012 (49 M€ au 31 décembre 2011).

(5) Dont -57 M€ d'intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts (-45 M€ au 31 décembre 2011).

(6) Au cours du 1^{er} semestre 2012, le fonds d'épargne a affiné sa méthodologie de calcul des dépréciations sur créances douteuses et applique désormais un taux estimé sur la base de l'historique des douteux par type de contreparties (et non plus un taux forfaitaire ajustable à dire d'expert).

Au 31 décembre 2012, les dépréciations comptabilisées pour les contreparties en défaut, suite à l'affinement de la méthodologie, s'élèvent à 23,7 M€. Sur un périmètre identique, l'ancienne méthodologie de dépréciation aurait conduit à comptabiliser une dépréciation de 59 M€, soit un complément de dépréciation de 35,3 M€ (Cf. note 5.12).

(7) Depuis le 30 juin 2011, le fonds d'épargne a affiné les modalités de détermination des paramètres utilisés pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires au titre des prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés. Ce changement s'était traduit par une baisse de la provision évaluée à 381 M€ au 31 décembre 2011.

5.4 - INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS

5.4.1 - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts ^{(1) (2)}	(5 300)	(4 585)
Livret A LDD	(4 314)	(3 626)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(2)	(1)
LEP	(984)	(958)
Total intérêts sur Dépôts	(5 300)	(4 585)
Dont établissements de crédit	(5 298)	(4 584)
Dont opérations avec la clientèle	(2)	(1)

(1) Au 31 décembre 2012, le taux moyen du livret A-LDD s'élève à 2,25% contre 2,08% au 31 décembre 2011. (Cf. note 3.8.)

(2) La progression des intérêts déposants sur le LA-LDD est à mettre en relation avec d'une part, la hausse du taux moyen du LA-LDD, d'autre part avec la forte croissance des dépôts liée aux règles de centralisation mises en application au 1^{er} mai 2011 (qui ont permis au fonds d'épargne de bénéficier de la croissance des encours guichets) et à la hausse des plafonds du LA et du LDD au 1^{er} octobre 2012. (Cf. Événements marquants.) (Cf. note 3.8.)

5.4.2 - Taux de rémunération des livrets règlementés

Livrets réglementés	Taux de rémunération			
	À partir du 1 ^{er} août 2011	Du 1 ^{er} février 2011 au 31 juillet 2011	Du 1 ^{er} août 2010 au 31 janvier 2011	Du 1 ^{er} août 2009 au 31 juillet 2010
Livret A - LDD	2,25 %	2,00 %	1,75 %	1,25 %
LEP	2,75 %	2,50 %	2,25 %	1,75 %

5.5 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Effets publics	331	649
- <i>fonds d'État</i>	281	503
- <i>bons du Trésor</i>	50	146
Obligations	248	255
Autres titres à revenu fixe	809	848
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	1 388	1 752
Effets publics	1568	1416
- <i>fonds d'État</i>	1555	1415
- <i>bons du Trésor</i>	13	1
Obligations	80	99
Autres titres à revenu fixe	24	28
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement⁽¹⁾	1 672	1 543
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 060	3 295
Intérêts sur certificats de dépôts négociables		
Intérêts sur autres titres de créances négociables (BMTN, EMTN et ECP)		
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe		

(1) Dont 25 M€ d'étalement de la provision sur les titres transférés (et les *swaps* associés) du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 (2 M€ au 31 décembre 2011). (Cf. notes 3.4 pour la partie titres et 3.10 pour la partie *swaps*.)

5.6 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Microcouverture	342	431
<i>Swaps de taux</i>	264	425
<i>Swaps financiers</i>	3	
<i>Swaps complexes</i>	75	6
Autres intérêts et produits assimilés	342	431
Microcouverture	(895)	(829)
<i>Swaps de taux</i>	(869)	(819)
<i>Swaps financiers</i>	(4)	
<i>Swaps complexes</i>	(22)	(10)
Macrocouverture	(5)	
<i>Swaps complexes</i>	(5)	
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	(900)	(829)

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts (titres).

5.7 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Actions		
OPCVM	6	5
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	6	5
Actions	422	469
OPCVM	5	2
Autres titres à revenu variable	2	2
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	429	473
Revenus des titres de participation		
Revenus des titres à revenu variable	435	478

5.8 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

5.8.1 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)		31.12.2012		31.12.2011	
	Notes	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	5.8.2	1	(1 472)		(1 568)
Opérations avec la clientèle	5.8.2	4	(1)	5	(1)
Opérations sur titres ⁽¹⁾			(10)		(12)
Prestations de services et divers					
Commissions		5	(1 483)	5	(1 581)
Total net			(1 478)		(1 576)

(1) Dont au 31 décembre 2011, les frais d'intermédiation pour un montant de 2,6 M€ reclassés depuis le 31 décembre 2012 en autres produits et charges pour 2,9 M€.

5.8.2 - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Rémunérations des réseaux collecteurs		
Livret A LDD ^{(1) (2)}	(1 290)	(1 380)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(1)	(1)
LEP	(182)	(188)
Charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1 473)	(1 569)
Dont établissements de crédit	(1 472)	(1 568)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Dont au 31 décembre 2012, 250 M€ de commissions d'accessibilité bancaire versés à La Banque Postale conformément à l'arrêté du 4 décembre 2008 (260 M€ au 31 décembre 2011).

(2) Le décret n° 2011-275 du 16 mars 2011, dans son article 6, a fixé à 0,50 %, au lieu de 0,60 % précédemment, la marge moyenne servie aux réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable en plus du taux d'intérêt servi aux épargnants. L'application de ces nouvelles dispositions à compter du 1^{er} mai 2011 avait permis de réduire la charge liée aux dépôts de l'ordre de 120 M€ sur l'année 2011 pour le fonds d'épargne.

À noter par ailleurs, conformément aux dispositions du décret n° 2008-1264 du 4 décembre 2008, l'arrêt, au 1^{er} janvier 2012, de la sur-commission versée aux caisses d'épargne et au crédit mutuel (contre 0,10 % payés en 2011) et la baisse de la surcommission versée à La Banque Postale (0,10 % contre 0,15 % payés en 2011).

5.9 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat sur opérations sur titres de transaction		
Résultat sur opérations de change		1
Résultat sur opérations sur instruments financiers	(37)	1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(37)	2

5.10 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	49	97
- Effets publics et valeurs assimilées	245	122
. fonds d'État	169	45
. bons du Trésor	76	77
- Obligations	(77)	(27)
- Autres titres à revenu fixe	(119)	(21)
- Actions		
- OPCVM et autres titres à revenu variable		23
Autres produits et charges sur titres de placement		
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	1 236	(917)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	1 285	(820)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	255	295
- Obligations convertibles		
- Actions	232	278
- OPCVM et autres titres à revenu variable	23	17
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(4)	(4)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(833)	(650)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(582)	(359)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	703	(1 179)

(1) Dont les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un *swap* de microcouverture suite à la cession de l'élément couvert, ainsi que la part non amortie des soultes pour -129 M€ au 31 décembre 2012 (-106 M€ au 31 décembre 2011).

(2) Dont au 31 décembre 2012 une reprise de 418 M€ sur les instruments de couverture (dotation de 465 M€ au 31 décembre 2011) et une reprise de 818 M€ sur les titres de placement (dotation de 452 M€ au 31 décembre 2011).

Il convient de rappeler qu'au 31 décembre 2011, la dotation globale de 917 M€ incluait une dotation de 156 M€ liés aux titres de placement transférés en portefeuille d'investissement en novembre 2011 : avant leur date de transfert, ces actifs (titres et *swaps* associés) avaient été valorisés selon les modalités définies pour le portefeuille de placement. Sur la base des valorisations observées au 30 septembre 2011, une dotation nette de 156 M€ avait été constatée (94 M€ sur les titres et 62 M€ sur les *swaps* de couverture associés).

5.11 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts⁽¹⁾	(125)	(111)
dont		
- Charges de personnel	(33)	(31)
- Charges informatiques	(20)	(9)
- Autres prestations	(72)	(71)
Charges générales d'exploitation	(125)	(111)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

5.12 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépréciation des créances ⁽¹⁾	(10)	(22)
Risques de contrepartie ⁽²⁾		(450)
Risques sur engagements de signature		(1)
Autres risques	(1)	
Dotations pour dépréciations et provisions	(11)	(473)
Dépréciation des créances ⁽¹⁾	29	15
Risques sur engagements de signature	1	
Risques de contrepartie	1	1
Reprises de dépréciations et provisions	31	16
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(43)	
Pertes et récupérations	(43)	
Coût du risque	(23)	(457)

(1) Au cours du 1^{er} semestre 2012, le fonds d'épargne a affiné sa méthodologie de calcul des dépréciations sur créances douteuses et applique désormais un taux estimé sur la base de l'historique des douteux par type de contreparties (et non plus un taux forfaitaire ajustable à dire d'expert).

Au 31 décembre 2012, les dépréciations comptabilisées pour les contreparties en défaut, suite à l'affinement de la méthodologie, s'élèvent à 23,7 M€. Sur un périmètre identique, l'ancienne méthodologie de dépréciation aurait conduit à comptabiliser une dépréciation de 59 M€, soit un complément de dépréciation de 35,3 M€. (Cf. note 3.3.2.)

(2) Au 31 décembre 2011, la provision de 450 M€ portait sur l'ensemble des titres souverains grecs détenus en portefeuille (pour un capital de 600 M€ – indexation comprise – et dépréciés à hauteur de 75 %). (Cf. note 3.4.2.)

5.13 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/pertes sur cessions des participations et autres titres détenus à long terme et gains/pertes sur avances ⁽¹⁾	(23)	
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances		
Gains ou pertes sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	(23)	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(23)	

(1) Ce montant correspond au résultat dégagé sur la dette souveraine grecque (Cf. note 3.4.2).

5.14 - DOTATIONS AU FRBG NETTES DES REPRISES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Risques généraux	(658)	948
Dotations FRBG nettes des reprises	(658)	948

Au 31 décembre 2012, le FRBG a été doté de 658 M€ de façon à réduire le déficit de fonds propres sur le pilier 2. (Cf. Événements marquants). (Cf. note 3.11.)

6. NOTES SPÉCIFIQUES

6.1 - EXPOSITION AUX DETTES SOUVERAINES

Cet état reprend l'exposition de l'ensemble des titres de dettes ayant comme contrepartie les pays concernés par un plan de soutien.

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeurs brutes ⁽¹⁾	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes ⁽¹⁾	Dépréciation	Valeurs nettes
Grèce				614	(450)	164
Irlande						
Portugal				48	(14)	34
Total de l'exposition				662	(464)	198

(1) La valeur brute inclut le capital indexation comprise, les primes/décotes et les créances rattachées.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- ▶ la justification de nos appréciations;
- ▶ la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement complexe, lié au contexte actuel des marchés financiers et de crise économique, tel que décrit dans les paragraphes I de la note « Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à

la clôture » et IX de la note « Principes d'élaboration des comptes ». C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des titres

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe III.3.1 de la note « 2. Principes d'élaboration des comptes », notes 3.4 et 5.10 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Dépréciations des crédits

Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe II.2.1 de la note « 2. Principes d'élaboration des comptes », notes 3.2, 3.3, 3.13 et 5.12 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

Provisions sur prêts défectueux

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe VI de la note « 2. Principes d'élaboration des comptes », notes 3.10, 5.1, 5.2 et 5.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue un fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe V de la note « Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à la clôture » et VII de la note « 2. Principes d'élaboration des comptes », notes 3.11 et 5.14 de l'annexe) destiné à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PM', with a horizontal line extending to the right.

Patrice Morot

Mazars

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. de Boisriou', written in a cursive style.

Charles de Boisriou

Le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport du fonds d'épargne sont disponibles sur le site Internet : www.groupecaisseedesdepots.fr

Édition

Groupe Caisse des Dépôts
Direction de la communication (contact : Jean-Yves Cornu)
Direction financière (contact : Véronique Collet)

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2012 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts. Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Le papier utilisé dans ce rapport est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP
Tél. : + 33 1 58 50 00 00
www.groupecaisseledesdepots.fr

